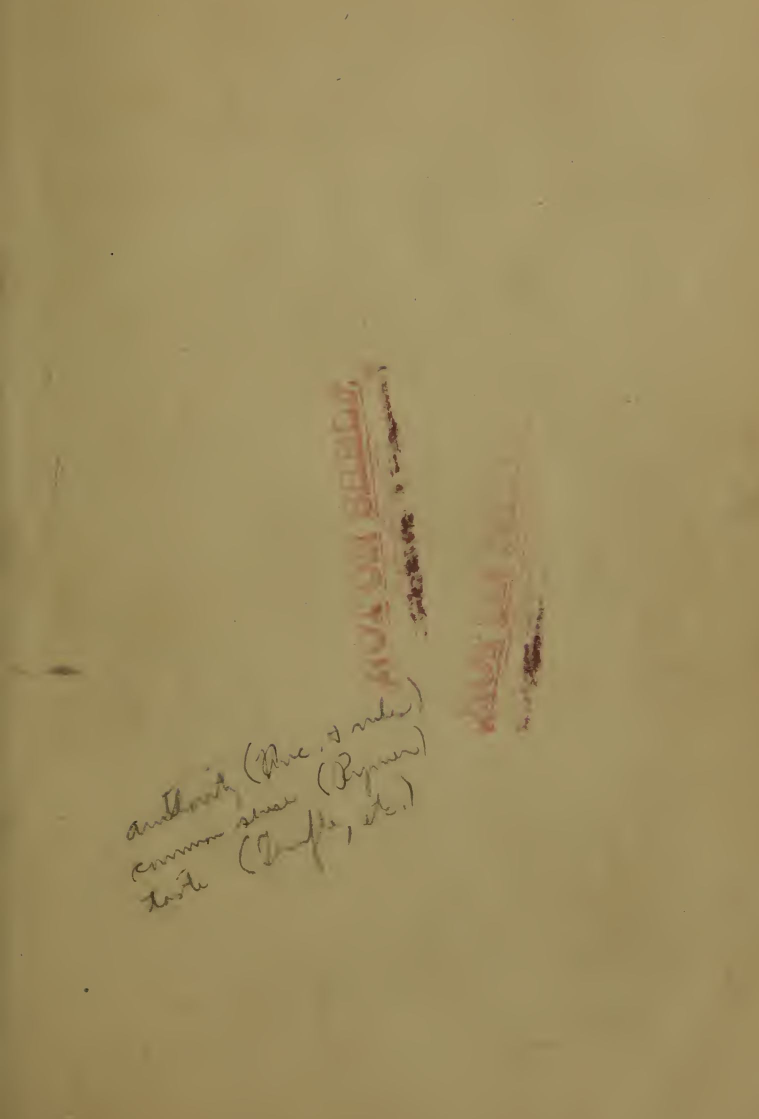
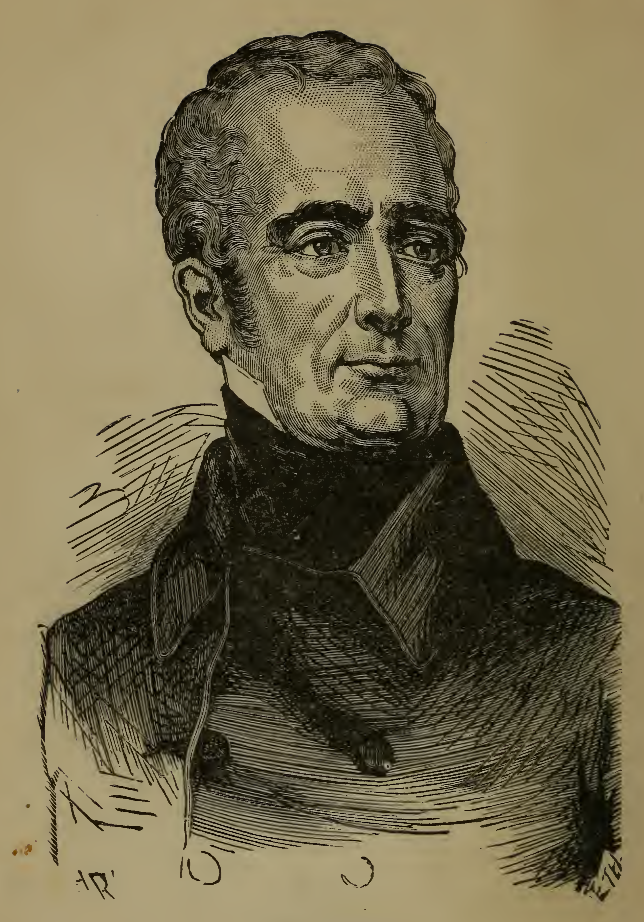

authority
common sense
taste



LAMARTINE.

Heath's Modern Language Series

SCÈNES

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

FROM THE

"HISTOIRE DES GIRONDINS"

BY

ALPHONSE DE LAMARTINE

SELECTED AND EDITED WITH NOTES

BY

O. B. SUPER
Professor of Modern Languages in Dickinson College

BOSTON, U.S.A.
D. C. HEATH & CO., Publishers
1900

PREFACE

This book is designed to furnish students of French with some easy historical reading that can scarcely fail to be attractive, treating as it does, one of the most interesting periods of the world's history. Lamartine's "*Histoire des Girondins*" is concerned with one of the most exciting periods of the French Revolution, the time from the death of Mirabeau, April 2, 1791, to the death of Robespierre, July 28, 1794.

This history is written with such marvellous power and beauty of expression that it has never ceased to be popular and will always be an eminently suitable book for students of the French Language. Care has been taken in making these selections to present, as far as possible, only such portions of the larger work as are not open to criticism on account of their inaccuracy; where the author's statements have not seemed to be in accord with later researches, attention has been called to this fact in the notes.

Since Lamartine's history gives no account of the first years of the Revolution, in order that the pupil may have some idea of the principal events previous to the time when this history begins, an introductory chapter has been added, condensed chiefly from Mignet's *History of the French Revolution.*

The selections here presented relate exclusively to Louis XVI and his family and have been taken from various parts of the original work, a translation of which forms three large volumes in Bohn's "*Standard Library.*" Each chapter is, however, complete in itself and, excepting abridgements, no liberties have been taken with the original text.

It is hoped that these pages will inspire the pupil with a desire to penetrate more deeply into the history of that stirring period.

O. B. S.

DICKINSON COLLEGE, January, 1900.

BIOGRAPHICAL SKETCH

Alphonse de Lamartine was born Oct. 21, 1790, in Mâcon. His father was one of the noblemen who, together with the Swiss guards, defended the king on the terrible night of August 10, 1792 and escaped death only as by a miracle. He was, however, thrown into prison and was not set free until the end of the so-called "Reign of Terror."

The first fifteen years of Lamartine's life were passed in the home of his parents near Mâcon. In 1805 he was sent to the Jesuit college at Belley, near the Italian border. Here he remained until 1809, when he returned to his home were he spent the next two years in reading such authors as Tasso, Dante, Petrarch, Shakspere, Milton, Chateaubriand, and especially Ossian. The years 1811–12 he spent in Italy. After the fall of Napoleon in 1815, he enlisted in the army but soon gave up the idea of a military career. His "*Méditations poétiques*," published in 1820, at once made him the most popular author in France. In the same year he was appointed Secretary of Legation in Naples and was also married to Miss Birch, a wealthy English lady. The following years were spent in the diplomatic service in Italy, London, and Paris. His pen was continually busy and in 1823 appeared his second volume of poems, entitled "*Nouvelles Méditations*." While this was not as popular as his first book, it contained some of his most finished poems. In 1830 appeared his "*Harmonies poétiques et religieuses*," in which the carelessness which characterizes all of the poet's later work, began to appear. In the same year he was elected to the French Academy.

The Revolution of 1830 compelled Lamartine to abandon his diplomatic career and in 1832 he made a journey to the Orient, which he described in his "*Souvenirs*," published in 1835. In 1847 was published his "*Histoire des Girondins*," which at once became enormously popular and was a potent factor in bringing about the Revolution of 1848. During the stormy days of February of this year, his matchless eloquence alone prevented a return of some of the most disgraceful scenes of 1792. He soon lost his influence by some injudicious acts and after the "*Coup d'État*" of Dec. 2, 1851, his political career came to an end. From this time to his death he devoted himself to writing, producing histories, romances, poems, and contributions to periodicals, but all written with such haste and carelessness as to be without permanent value. His chief object in writing at this time was to get money, of which he was always greatly in need, owing to his extravagant taste and lack of business methods. His friends, in 1858, published an appeal to the French people, asking for contributions for the support of the poet in his declining years, but this met with only a feeble response. The government then gave him 500,000 francs which permitted him to end quietly and almost obscurely a life which began with such brilliancy and which was, at times, so glorious.

Lamartine died in Paris March 1, 1869.

SCÈNES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHAPITRE I

PRISE DE LA BASTILLE

L'OUVERTURE des États-Généraux[1] eut lieu le 5 mai 1789. Malgré la résistance de la noblesse et du clergé, le Tiers-État,[2] sur la motion de Sieyès,[3] se constitua, le 17 juin en *Assemblée nationale*,[4] et invita les membres des autres ordres à venir prendre part à ses délibérations. La noblesse et le clergé résistèrent d'abord; mais la majorité du clergé finit par se réunir.

Cependant le 23 juin, Louis XVI tint une séance royale. Il y parut environné de l'appareil de la puissance, et, dans un discours sévère, il y condamna la conduite de l'Assemblée qu'il ne reconnut que comme ordre du Tiers-État; il cassa tous ses arrêtés, prescrivit le maintien des ordres, et menaça de dissoudre les États-Généraux s'il rencontrait encore quelque opposition de leur part. Après cette scène d'autorité, Louis XVI se retira en commandant aux députés de se séparer.

Le clergé et la noblesse obéirent. Les députés du peuple, immobiles, silencieux, ne quittèrent point leur siège. Le grand-maître des cérémonies, voyant que l'Assemblée ne se séparait point, vint lui rappeler l'ordre

du roi. «Allez dire à votre maître, s'écria Mirabeau,[1] que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.» Et l'Assemblée, pleine de résolution et de fermeté, se mit à délibérer.

Ce jour-là fut perdue l'autorité royale. La cour, après avoir inutilement tenté d'empêcher la formation de l'Assemblée, n'eut plus qu'à s'associer[2] à elle pour diriger ses travaux. Mais, revenue de la première surprise de la défaite, les conseillers de Louis XVI résolurent de recourir à l'emploi des baïonnettes, après avoir échoué dans celui de l'autorité. Ils firent entendre au roi que sa dignité outragée, la sûreté de son trône exigeaient qu'il rappelât l'Assemblée à la soumission et fît approcher en toute hâte des troupes qui continssent[3] Paris et Versailles.

Bientôt les troupes arrivèrent en grand nombre. Le peuple était inquiet et agité; l'Assemblée voulut éclairer le roi et lui demander le renvoi des troupes. Sur la proposition de Mirabeau, elle fit le 9 juillet une adresse au roi, respectueuse et ferme, mais qui fut inutile. Louis XVI déclara qu'il était seul juge de la nécessité de faire venir on de renvoyer les troupes.

Paris était dans la plus grande fermentation.

La cour, après avoir établi des troupes à Versailles, à Sèvres,[4] au Champ-de-Mars, à Saint-Denis, crut pouvoir exécuter son plan. Elle commença le 11 juillet par l'exil du ministre Necker,[5] que le roi avait rappelé dans ses conseils pour obéir à l'opinion publique, et qui se trouvait de nouveau destitué.

Le lendemain dimanche, 12 juillet, on apprit à Paris, vers les quatre heures du soir, la disgrâce du ministre et

son départ pour l'exil. Dans peu d'instants la ville fut dans la plus grande agitation: des rassemblements se formèrent de toutes parts; plus de dix mille personnes se rendirent au Palais-Royal,[1] émues par cette nouvelle, disposées à tout, mais ne sachant quelle mesure prendre. Un jeune homme, plus hardi que les autres, et l'un des harangueurs habituels de la foule, Camille Desmoulins,[2] monte sur une table, un pistolet à la main, et s'écrie: «Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre. Ce soir même tous les bataillons suisses et allemands[3] sortiront du Champ-de-Mars pour nous égorger! Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes.» On approuve par de bruyantes acclamations. Il propose de prendre un signe pour se reconnaître et se défendre. — «Voulez-vous, dit-il, le vert, couleur d'espérance? — Le vert! le vert!» répond la multitude. L'orateur attache une feuille d'arbre à son chapeau; tout le monde l'imite. Les maronniers du jardin sont dépouillés de leurs feuilles. Cette foule se rend ensuite dans un musée renfermant des bustes en cire. On s'empare des bustes de Necker et du duc d'Orléans;[4] on les couvre d'un crêpe funèbre, et l'on se répand dans les divers quartiers de Paris. La foule parcourait la rue Saint-Honoré lorsqu'elle rencontre un détachement de Royal-Allemand,[5] qui fond sur elle, blesse plusieurs personnes, et entre autres un soldat des gardes françaises. Ces derniers, tout disposés pour le peuple et contre le Royal-Allemand, avec lequel ils avaient eu une rixe les jours précédents, étaient casernés près de la place de Louis XV.[6] Ils font feu sur le Royal-Allemand. Le prince de Lambesc, qui commandait ce régiment, se replie aussitôt sur le jardin des Tuileries,[7] charge la foule paisible qui

s'y promena tue un vieillard au milieu de la confusion, et fait évacuer le jardin.

Pendant ce temps les troupes qui environnaient Paris se concentrent sur le Champ-de-Mars et la place Louis XV. La terreur alors n'a plus de bornes et se change en fureur. On se répand dans la ville en criant aux armes. La multitude court à l'Hôtel-de-Ville pour en demander. Les électeurs composant l'assemblée générale y étaient réunis. Ils livrent les armes qu'ils ne pouvaient plus refuser, et qu'on pillait déjà à l'instant où ils se décidaient à les accorder.

Le lendemain 13, l'insurrection prit un caractère plus régulier. Dès le matin on sonna le tocsin dans toutes les églises; des tambours parcoururent les rues en convoquant les citoyens. On se rassembla sur les places publiques; des troupes se formèrent. Il ne manquait que des armes; on en chercha partout; on s'empara de celles qui se trouvaient chez les armuriers.

On avait mandé à l'Hôtel-de-Ville le prévôt des marchands,[1] Flesselles, qui seul connaissait l'état militaire de Paris. Il annonça l'arrivée prochaine de douze mille fusils, qui seraient, disait-il, suivis de trente mille autres. Cette assurance apaisa pour quelque temps le peuple, et l'on s'occupa de l'organisation d'une milice bourgeoise.

Le 14 au matin, le peuple, qui n'avait pu trouver des armes la veille, vint en redemander au prévôt Flesselles, en lui reprochant ses défaites.[2] Ne pouvant rien obtenir de ce côté, la foule se porta en masse vers l'hôtel des Invalides,[3] qui contenait un dépôt d'armes considérable, pénétra dans l'hôtel, malgré les instances du gouverneur, M. de Sombreuil, trouva vingt-huit mille fusils cachés dans les caves, s'en empara, prit les sabres,

les épées, les canons, et porta toutes ses armes en triomphe.

Pendant cette matinée même, on donna l'alarme en annonçant que les régiments postés à Saint-Denis étaient en marche, et que les canons de la Bastille étaient braqués sur la rue Saint-Antoine.[1] La crainte qu'inspirait cette forteresse dirigea l'attention de la multitude de ce côté. Depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures, il n'y eut qu'un mot d'ordre[2] d'un bout de Paris à l'autre: *A la Bastille! à la Bastille!* On s'y rendait de tous côtés par pelotons, armés d fusils, de piques et de sabres. La foule qui l'environna était déjà considérable: les sentinelles de la pla étaient postées et les ponts[3] levés comme dans un jour d guerre.

Un député nommé Thuriot demanda à parler au go verneur, M. Delaunay. Admis en sa présence, il le somma de changer la direction des canons. Le gouverneur répondit que les pièces avaient été de tout temps sur les tours; que du reste, instruit des inquiétudes des Parisiens, il les avait fait retirer de quelques pas et sortir des embrasures. Thuriot obtint avec peine de pénétrer plus avant, et d'examiner si l'état de la forteresse était aussi rassurant pour la ville que le disait le gouverneur. Il trouva, en avançant, trois canons dirigés sur les avenues de la place, et prêts à balayer ceux qui entreprendraient de la forcer. Environ quarante Suisses et quatre-vingts invalides[4] étaient sous les armes. Thuriot les pressa, ainsi que l'état-major, au nom de l'honneur et de la patrie, de ne pas se montrer ennemis du peuple; les officiers et les soldats jurèrent de ne pas faire usage de leurs armes s'ils n'étaient pas attaqués.

Thuriot monta ensuite sur les tours, et de là il aperçut une multitude immense qui accourait de toutes parts. Déjà au dehors on était inquiet de ne pas le voir revenir, et on le demandait à grands cris. Pour rassurer le peuple, il se montra sur le rebord[1] de la forteresse, et fut salué par des applaudissements. Il descendit, rejoignit les siens, leur fit part[2] du résultat de sa mission, et se rendit ensuite au comité de l'Hôtel-de-Ville.

Mais la multitude impatiente demandait la reddition de la forteresse. De temps en temps on entendait s'élever au milieu d'elle ces paroles: *Nous voulons la Bastille! Nous voulons la Bastille!* Plus résolus que les autres, deux hommes sortirent tout à coup de la foule, s'élancèrent sur un corps de garde,[3] et frappèrent à coups de haches les chaînes du grand pont. Les soldats leur crièrent de se retirer, en les menaçant de faire feu;[4] mais ils continuèrent à frapper et eurent bientôt brisé les chaînes, abaissé le pont, sur lequel ils se precipitèrent avec la foule. Ils avancèrent vers le second pont pour l'abattre de même. La garnison fit alors sur eux une décharge de mousqueterie, qui les dispersa. Ils n'en revinrent pas moins à l'attaque, et pendant plusieurs heures tous leurs efforts se dirigèrent contre le second pont dont l'approche était défendue par le feu continuel de la place. Le peuple, furieux de cette résistance opiniâtre, essaya de briser les portes à coups de hache, et de mettre le feu au corps de garde; mais la garnison fit une décharge à mitraille, qui fut meurtrière pour les assiégeants, et qui leur tua ou blessa beaucoup de monde.

Il y avait plus de quatre heures que la forteresse était assiégée, lorsque les gardes françaises vinrent joindre

leurs efforts à ceux du peuple. Ils arrivèrent avec du canon. Leur présence changea la face du combat. La garnison elle-même pressa le gouverneur de se rendre. Le malheureux Delaunay, craignant le sort qui l'attendait, voulut faire sauter la forteresse, et s'ensevelir sous ses débris et sous ceux des faubourgs. Il s'avança en désespéré avec une mêche allumée à la main, vers les poudres. La garnison l'arrêta elle-même, arbora le pavillon blanc sur la plate-forme en signe de paix. Mais les assaillants combattaient et s'avançaient toujours en criant: «Abaissez le pont!» A travers les créneaux un officier suisse demanda à capituler et à sortir avec les honneurs de la guerre. — «Non, non» s'écria la foule. — Le même officier proposa de mettre bas les armes si on leur promettait la vie sauve. — «Abaissez les ponts, lui répondirent les plus avancés des assaillants, il ne vous arrivera rien.» — Sur cette assurance ils ouvrirent les portes, abaissèrent le pont, et les assiégeants se précipitèrent dans la Bastille. Ceux qui étaient à la tête de la multitude voulaient sauver de sa vengeance le gouverneur, les Suisses et les invalides; mais le malheureux gouverneur, quelques Suisses et quelques invalides furent arrachés à la protection de leurs défenseurs et mis en pièces par le peuple.

Le comité permanent de l'Hôtel-de-Ville ignorait l'issue du combat; mais bientôt retentirent les cris de *Victoire!* C'étaient les vainqueurs de la Bastille dont on annonçait l'arrivée. Ils entrèrent bientôt eux-mêmes dans la salle. Ceux qui s'étaient le plus signalés étaient portés en triomphe et couronnés de lauriers. Ils étaient escortés de plus de quinze cents hommes, ayant toutes sortes d'armes, se pressant les uns sur les autres. L'un portait

les clefs et le drapeau de la Bastille, l'autre le règlement pendu à la baïonnette de son fusil. C'est dans cet appareil que le cortège des vainqueurs de la Bastille, suivi d'une foule immense qui inondait la place et les quais, entra dans la salle de l'Hôtel-de-Ville pour apprendre au comité son triomphe et décider du sort des prisonniers qui restaient. Quelques-uns voulaient s'en remettre[1] au comité de leur jugement; mais d'autres criaient: «Point de quartier aux prisonniers! point de quartier à ceux qui ont tiré sur leurs concitoyens!» Le commandant Lasalle[2] et le courageux Élie[3] parvinrent néanmoins à calmer la multitude et à obtenir d'elle une amnistie générale.

Après ces scènes d'armements, de tumulte, de combat, de vengeances, les Parisiens, qui craignaient une attaque pendant la nuit, comme l'indiquaient des lettres interceptées, se disposèrent à recevoir les ennemis. La population entière se mit à l'œuvre pour fortifier la ville. On forma des barricades, on ouvrit des retranchements, on dépava les rues, on forgea des piques, on fondit des balles; les femmes transportèrent des pierres en haut des maisons pour écraser les soldats; la garde nationale se partagea les postes. Paris ressembla à un immense atelier et à un vaste camp, et toute cette nuit fut passée sous les armes et dans l'attente du combat.

CHAPITRE II

FUITE DE LOUIS XVI ET DE LA FAMILLE ROYALE

DEPUIS la prise de la Bastille, la révolution avait eu une marche bien rapide. La révolte des 5 et 6 octobre[1] avait forcé Louis XVI à quitter Versailles, et à venir habiter Paris. L'Assemblée constituante[2] l'y avait suivi. Le parti populaire, conduit par Mirabeau, avait arraché successivement, à la noblesse ses titres, au clergé ses biens, au roi sa puissance. La monarchie luttait encore: elle comptait parmi ses défenseurs des hommes éminents, mais leurs efforts étaient impuissants; chaque jour amenait une nouvelle défaite. Mirabeau lui-même, effrayé de l'œuvre qu'il avait accomplie, fatigué d'une popularité qu'il savait devoir lui échapper un jour, s'était rallié secrètement au parti du roi. Lui[3] seul semblait à la cour assez puissant pour arrêter le char de la révolution. La mort le frappa, et Louis XVI, désespéré, ne voyant plus autour de lui qu'un abîme, pensa à quitter la France, ou du moins à chercher sur les frontières un appui au milieu de ses armées.

Depuis le mois de novembre 1790, le roi méditait vaguement le plan d'une évasion de Paris combiné avec l'empereur d'Allemagne. Louis XVI avait obtenu de ce prince la promesse de faire marcher un corps de troupes sur la frontière de France au moment qu'il lui indiquerait. Mais pour qu'il se décidât à ce parti extrême, il fallait que sa liberté d'esprit fût complètement opprimée par l'éminence des périls présents, et que la terreur qui assiégeait jour et nuit le château des Tuileries fût

entrée dans l'âme du roi et de la reine. Car ce malheureux prince avait beaucoup lu l'histoire, et surtout l'histoire d'Angleterre. Il cherchait dans les infortunes des monarques détrônés des analogies avec sa propre infortune. Le portrait de Charles I par Vandyck était sans cesse devant ses yeux, dans son cabinet, aux Tuileries, son histoire souvent ouverte sur la table. Il avait été frappé de ces deux circonstances, que Jacques II[1] avait perdu sa couronne pour avoir quitté son royaume, et que Charles I avait été décapité pour avoir fait la guerre à son parlement et à son peuple. Ces réflexions lui avaient inspiré une répugnance instinctive contre l'idée de sortir de France et de se jeter dans les bras de l'armée.

Tandis qu'il était livré à ces perplexités, la haine de ses ennemis allait croissant[2] de jour en jour, et l'abîme se creusait sous ses pas. Les menaces atroces qui l'assaillaient lui et la reine dès qu'ils se montraient aux fenêtres de leur demeure, les outrages des journalistes, les vociférations des Jacobins,[3] les émeutes et les assassinats qui se multipliaient dans la capitale et dans les provinces, tout faisait de leur vie une transe continuelle. Ils commençaient à comprendre que la révolution insatiable s'irritait par les concessions mêmes qu'ils lui avaient faites, et que leur vie, celle de leurs enfants et de ce qui restait de la famille royale n'avaient plus de sûreté à trouver que dans la fuite.

La fuite fut donc résolue. Le 27 mai[4] le roi écrivit à M. le marquis de Bouillé qu'il partirait le 21 du mois suivant. C'était dans l'armée de ce général que le roi se proposait d'aller chercher un refuge, soit qu'il eût l'intention de rester dans une ville de France, environné

et défendu par une force militaire imposante, soit que, désirant passer à l'étranger, il destinât le corps de Bouillé à lui faire escorte jusqu'à la frontière.

Le comte de Fersen fut le principal confident et presque le seul agent de cette hasardeuse entreprise. Ce jeune seigneur suédois, beau, dévoué, avait été admis, dans les jours heureux de Marie-Antoinette, aux intimités du Trianon.[1] Quand la reine chercha, dans sa pensée, à quel zèle elle pourrait confier le salut du roi et celui de ses enfants, elle pensa à M. de Fersen : il partit de Stockholm au premier signe, il vit la reine et le roi, il se chargea de faire préparer la voiture qui devait attendre à Bondy[2] l'auguste famille. Son titre d'étranger couvrait toutes ses démarches ; il les combina avec un bonheur égal à son dévouement. Trois anciens gardes du corps furent mis par lui dans la confidence, et préparés au rôle pour lequel la confiance du roi les avait choisis ; ils devaient se déguiser en domestiques, monter sur le siège des voitures, et protéger la famille royale contre tous les hasards de la route.

Le 21 juin au soir, le roi et la reine, comme à l'ordinaire, admirent à leur coucher[3] les personnes qu'ils avaient l'habitude de voir à cette heure. Ils ne congédièrent pas leur domesticité plus tôt que les autres jours. Mais aussitôt qu'ils furent laissés seuls, ils s'habillèrent de nouveau. Ils revêtirent des costumes de voyage très simples et conformes au rôle que chacun des fugitifs devait affecter. Il se réunirent avec madame Élisabeth et leurs enfants dans la chambre de la reine, ils gagnèrent de là une communication secrète, et sortirent du palais par groupes séparés et à un intervalle de temps les uns des autres, pour ne pas attirer l'attention des

sentinelles des cours par un rassemblement de tant de personnes à la fois. La reine donnait le bras à un des gardes du corps et menait Madame royale[1] par la main. Madame Élisabeth, appuyée aussi sur le bras d'un des gardes, suivait à quelque distance. Le roi avait voulu sortir le dernier avec le Dauphin, âgé de sept ans. Le comte de Fersen, déguisé en cocher, marchait un peu plus loin devant le roi, et servait de guide. Le rendez-vous était sur le quai des Théatins,[2] où les deux voitures bourgeoises[3] attendaient les voyageurs.

Dans le trouble d'une fuite si hasardeuse et si compliquée, la reine et son guide traversèrent le Pont-Royal et s'enfoncèrent un instant dans la rue du Bac. S'apercevant de son erreur, l'inquiétude la saisit, elle revint précipitamment sur ses pas. Le roi et son fils, obligés de venir au même endroit par des rues détournées et par un autre pont, tardèrent une demi-heure. Ce fut un siècle pour sa femme et pour sa sœur. Enfin ils arrivèrent, ils se précipitèrent dans la première voiture; le comte de Fersen monta sur le siège, saisit les rênes et conduisit lui-même la famille royale jusqu'à Bondy, premier relais de poste[4] entre Paris et Châlons.[5] Là, on trouva tout attelés, par les soins du comte, la berline construite pour le roi et un cabriolet de suite.[6] Les deux femmes de la reine et un des gardes du corps déguisés montèrent dans le cabriolet; le roi, la reine, le Dauphin, Madame royale, madame Élisabeth, la marquise de Tourzel,[7] dans la berline. Deux gardes du corps s'assirent l'un devant, l'autre derrière. Le comte de Fersen baisa les mains du roi et de la reine, les confia à la Providence et regagna Paris, d'où il partit la même nuit par une autre route

pour Bruxelles, afin de rejoindre la famille royale plus tard.

Les voitures du roi roulaient sur la route de Châlons: des relais de huit chevaux étaient commandés à toutes les postes, un moment d'avance. Cette quantité de chevaux, la grandeur et la forme remarquable de la berline, le nombre des voyageurs qui en occupaient l'intérieur, les gardes du corps, dont la livrée s'accordait mal avec leur noble physionomie et leur attitude militaire, cette figure bourbonienne[1] de Louis XVI assis au fond, dans le coin de la voiture, et qui contrastait avec le rôle de valet de chambre qu'avait emprunté le roi, toutes ces circonstances étaient de nature à éveiller les soupçons sur la route et à compromettre le salut de la famille royale. Mais le passe-port du ministre des affaires étrangères répondait à tout. Ce passe-port était ainsi conçu: «De par le roi,[2] mandons[3] de laisser passer madame la baronne de Korf, se rendant à Francfort avec ses deux enfants, une femme, un valet de chambre et trois domestiques;» et plus bas: «Le ministre des affaires étrangères, *Montmorin*.»[4] Ce nom étranger, ce titre de baronne allemande, l'opulence proverbiale des banquiers de Francfort, à laquelle le peuple était accoutumé de prêter[5] les plus splendides et les plus bizarres équipages, tout avait été bien calculé par le comte de Fersen pour pallier ce que le cortège royal avait de trop suspect et de trop inusité. En effet, rien n'excita l'émotion publique et rien ne ralentit la course jusqu'à Montmirail, petite ville entre Meaux[6] et Châlons. Là, une réparation à faire à la berline suspendit d'une heure le départ du roi. Ce retard d'une heure, pendant lequel la fuite du monarque pouvait être découverte aux

Tuileries et des courriers lancés sur sa trace, consterna les fugitifs. Cependant la voiture fut promptement réparée, et les voyageurs repartirent sans se douter que cette heure perdue coûtait peut-être la liberté et la vie à quatre personnes sur cinq qui composaient la famille royale.

Ils étaient pleins de sécurité et de confiance. L'heureux succès de leur évasion du château, leur sortie de Paris, la ponctualité des relais jusque-là, la solitude des routes, l'inattention des villes et des villages qu'ils étaient obligés de traverser, tant de dangers déjà derrière eux, le salut si près devant eux, chaque tour de roue les rapprochant de M. de Bouillé et des troupes fidèles postées par lui pour les recevoir, la beauté même de la saison et du jour si doux à des yeux qui ne se reposaient depuis deux ans que sur les foules séditieuses des Tuileries ou sur les forêts des baïonnettes du peuple armé sous leurs fenêtres, tout leur soulageait le cœur, tout leur faisait croire que la Providence se déclarait enfin pour eux, et que les prières si ferventes et si pures de ces enfants pressés sur leurs genoux, et de cet ange visible qui les accompagnait sous les traits de madame Élisabeth, avaient vaincu le malheur obstiné de leur sort.

Ils entrèrent à Châlons sous ces heureux auspices. C'était la seule grande ville qu'ils eussent à traverser. Il était trois heures et demie de l'après-midi. Quelques oisifs se groupaient autour des voitures pendant qu'on changeait les chevaux. Le roi se montra un peu imprudemment à la portière; il fut reconnu du maître de poste. Mais ce brave homme sentit qu'il avait la vie de son souverain dans un regard ou dans un geste d'étonne-

ment; il refoula son émotion dans son âme; il détourna l'attention de la foule, aida lui-même à atteler les chevaux à la voiture du roi, et pressa les postillons de partir.

La voiture roula hors des portes de Châlons. Le roi, la reine, madame Élisabeth dirent à la fois: «Nous sommes sauvés!» En effet, après Châlons, le salut du roi n'appartenait plus au hasard, mais à la prudence et à la force. Le premier relais était à Pont-Sommeville. D'après les dispositions prises par M. de Bouillé, le roi se croyait sûr de trouver là des amis dévoués et armés; il ne trouva personne. Le peuple semblait inquiet et agité, il rôdait en murmurant autour des voitures; il examinait d'un regard soupçonneux les voyageurs. Néanmoins, personne n'osa s'opposer au départ, et le roi arriva à sept heures et demie du soir à Sainte-Menehould.[1] Dans cette saison de l'année il faisait encore grand jour. Inquiet d'avoir passé deux des relais assignés sans y trouver les escortes convenues, le roi, par un mouvement naturel, mit la tête à la portière pour chercher dans la foule un regard d'intelligence ou un officier affidé qui lui révélât le motif de cette absence des détachements. Ce mouvement le perdit. Le fils du maître de poste, Drouet, reconnut le roi, qu'il n'avait jamais vu, à sa ressemblance avec l'effigie de Louis XVI sur les pièces de monnaie.

Néanmoins, comme les voitures étaient déjà attelées, les postillons à cheval, et la ville occupée par un détachement de dragons qui pouvait forcer le passage, ce jeune homme n'osa pas entreprendre d'arrêter seul les voitures dans cet endroit.

Le commandant du détachement de dragons posté,

qui épiait en se promenant sur la place, avait reconnu également les voitures royales au signalement qu'on lui en avait remis. Il voulut faire monter la troupe à cheval, pour suivre le roi; mais les gardes nationaux de Sainte-Menehould, rapidement instruits par une rumeur sourde de la ressemblance des voyageurs avec les portraits de la famille royale, enveloppèrent la caserne, fermèrent la porte des écuries et s'opposèrent au départ des dragons. Pendant ce mouvement rapide et instinctif du peuple, le fils du maître de poste sellait son meilleur cheval et partait à toute bride pour devancer à Varennes[1] l'arrivée des voitures, dénoncer ses soupçons à la municipalité de cette ville, et provoquer les patriotes à l'arrestation du monarque. Pendant que cet homme galopait sur la route de Varennes, le roi, dont il portait la destinée, poursuivait, sans défiance, sa course vers cette même ville. Drouet était sûr de devancer le roi, car la route de Sainte-Menehould à Varennes décrit un angle considérable et va passer par Clermont, où se trouve un relais intermédiaire, tandis que le chemin direct, tracé seulement pour les piétons et les cavaliers, évite Clermont, aboutit directement à Varennes et accourcit ainsi de quatre lieues la distance entre cette ville et Sainte-Menehould. Drouet donc avait deux heures devant lui, et la perte courait plus vite que le salut. Cependant, par un étrange enchevêtrement du sort, la mort courait aussi derrière Drouet et menaçait à son insu les jours de cet homme pendant que lui-même menaçait, à l'insu du roi, les jours de son souverain.

Un maréchal des logis[2] des dragons enfermés dans la caserne de Sainte-Menehould avait seul trouvé moyen de

monter à cheval et d'échapper à la surveillance du peuple. Instruit par son commandant du départ précipité de Drouet, et en soupçonnant le motif, il s'était lancé à sa poursuite sur la route de Varennes, sûr de l'atteindre et résolu de le tuer. Il le suivait en effet à vue, mais toujours à distance pour ne pas exciter ses soupçons et pour l'approcher insensiblement et le joindre enfin dans un moment favorable et dans un endroit isolé de la route. Drouet, qui s'était retourné plusieurs fois pour voir s'il n'était pas poursuivi, avait aperçu ce cavalier et compris ce manège; né dans le pays et en connaissant tous les sentiers, il se jette tout à coup hors de la route à travers champs, et à la faveur d'un bois où il s'enfonce avec son cheval, il échappe à la vue du maréchal des logis et poursuit à toute bride sa course sur Varennes.

La famille royale, enfermée dans la berline et voyant que rien ne mettait obstacle à sa marche, ignorait ces sinistres incidents. Il était onze heures et demie du soir quand les voitures arrivèrent aux premières maisons de la petite ville de Varennes. Tout dormait ou semblait dormir. Tout était désert et silencieux. Le roi étonné de n'apercevoir ni escorte, ni relais, attendait avec anxiété que le bruit des fouets des postillons fît approcher enfin les chevaux qui lui étaient nécessaires pour continuer sa route. Les trois gardes du corps descendent, et vont de porte en porte, s'informer du lieu où les chevaux auraient été placés. Personne ne leur répond.

La petite ville de Varennes est formée de deux quartiers distincts, ville haute et ville basse, et qui sont séparés par une rivière et un pont. M. de Bouillé avait

fait placer le relais dans la ville basse, de l'autre côté du pont. La mesure en elle-même était prudente puisqu'elle faisait traverser aux voitures le défilé du pont avec les chevaux lancés[1] de Clermont, et qu'en cas d'émotion[2] populaire le changement des chevaux et le départ étaient plus faciles une fois le pont franchi.[3] Mais il fallait que le roi en fût averti: il ne l'était pas. Le roi et la reine, vivement agités, descendent eux-mêmes de voiture et errent une demi-heure dans les rues désertes de la ville haute, cherchant à découvrir les relais. Ils frappent aux portes des maisons où ils voient des lumières, ils interrogent: on ne les comprend pas. Ils reviennent enfin découragés rejoindre les voitures que les postillons impatientés menacent de dételer et d'abandonner. A force d'instances, d'or et de promesses, ils décident ces hommes à remonter à cheval et à passer outre. Les voitures repartent. Les voyageurs se rassurent. La ville haute est traversée sans obstacle. Les maisons fermées reposent dans le calme le plus trompeur. Quelques hommes seulement veillent, et ces hommes sont cachés et silencieux.

Entre la ville haute et la ville basse s'élève une tour à l'entrée du pont qui les sépare. Cette tour pose sur une voûte massive, sombre et étroite, que les voitures sont obligées de franchir au pas et où le moindre obstacle peut entraver le passage. Les voitures sont à peine engagées dans l'obscurité de cette voûte que les chevaux effrayés par une charrette renversée et par des obstacles jetés devant leurs pas, s'arrêtent, et que cinq ou six hommes sortant de l'ombre, les armes à la main, s'élancent à la tête des chevaux, aux sièges et aux portières des voitures, et ordonnent aux voyageurs de

descendre et de venir à la municipalité[1] faire vérifier leurs passe-ports. L'homme qui commandait ainsi à son roi, c'était Drouet. A peine arrivé de Sainte-Menehould, il était allé arracher à leur premier sommeil quelques jeunes gens des ses amis, leur faire part[2] de ses conjectures et leur souffler[3] l'inquiétude dont il était dévoré.

A cette apparition soudaine, à ces cris, à la lueur de ces sabres et de ces baïonnettes, les gardes du corps se lèvent de leurs sièges, portent la main sur leurs armes cachées et demandent d'un coup d'œil[4] les ordres du roi. Le roi leur défend d'employer la force pour lui ouvrir un passage. On retourne les chevaux et on ramène les voitures, escortées par Drouet et ses amis, devant la maison d'un épicier nommé Sausse, qui était en même temps procureur-syndic[5] de la commune de Varennes. Là on fait descendre le roi et la famille pour examiner les passe-ports et constater la réalité des soupçons du peuple. En vain le roi commence par nier sa qualité: ses traits, ceux de la reine le trahissent; il se nomme alors au maire et aux officiers municipaux; il prend les mains de M. Sausse: « Oui, je suis votre roi, dit-il, et je confie mon sort et celui de ma femme, de ma sœur, de mes enfants à votre fidélité! Nos vies, le sort de l'empire, la paix du royaume, sont entre vos mains! Laissez-moi partir; je ne fuis pas vers l'étranger, je ne sors pas du royaume, je vais au milieu d'une partie de mon armée et dans une ville française recouvrer ma liberté réelle, que les factieux ne me laissent pas à Paris, et traiter de là avec l'Assemblée, dominée comme moi par la terreur de la populace; si vous me retenez, c'en est fait de moi,[6] de la France peut-être! Je vous

conjure, comme homme, comme mari, comme père, comme citoyen ! Ouvrez nous la route ! dans une heure nous sommes sauvés ! la France est sauvée avec nous ! Et si vous gardez dans le cœur cette fidélité que vous professez dans vos paroles pour celui qui fut votre maître, je vous ordonne comme roi ! »

Ces hommes, attendris, respectueux dans leur violence, hésitent et semblent vaincus ; on voit, à leur physionomie, à leurs larmes, qu'ils sont combattus entre leur pitié naturelle pour un si soudain renversement du sort et leur conscience de patriotes. Le spectacle de leur roi suppliant qui presse leurs mains dans les siennes, de cette reine tour à tour majestueuse et agenouillée qui s'efforce, ou par le désespoir ou par la prière, d'arracher de leur bouche le consentement au départ, les bouleverse. Ils céderaient s'ils n'écoutaient que leur âme : mais ils commencent à craindre pour eux-mêmes la responsabilité de leur indulgence. Le peuple leur demandera compte de son roi, la nation de son chef. L'égoïsme les endurcit. La femme de M. Sausse, que son mari consulte souvent du regard,[1] et dans le cœur de laquelle la reine espère trouver plus d'accès, reste elle-même la plus insensible. Pendant que le roi harangue les officiers municipaux, la princesse éplorée, ses enfants sur ses genoux, assise dans la boutique entre deux ballots de marchandises, montre ses enfants à madame Sausse : « Vous êtes mère, madame, lui dit la reine ; vous êtes femme ! le sort d'une femme et d'une mère est entre vos mains ! — Madame, répond sèchement la femme de l'épicier avec ce bon sens trivial des cœurs où le calcul éteint la générosité, je voudrais vous être utile. Vous pensez au roi, moi je pense à

monsieur Sausse. Une femme doit penser pour son mari. »

Tout espoir est détruit, puisqu'il n'y a plus de pitié dans le cœur même des femmes. La reine indignée et furieuse, se retire, avec madame Élisabeth et les enfants, dans deux petites chambres hautes de la maison de madame Sausse; elle fond en larmes. Le roi, entouré en bas d'officiers municipaux et de gardes nationaux, a renoncé aussi à les fléchir; il monte et redescend sans cesse l'escalier de bois de la misérable échoppe; il va de la reine à sa sœur, de sa sœur à ses enfants. Ce qu'il n'a pu obtenir de la commisération, il l'espère du temps et de la force. Il ne croit pas que ces hommes, qui lui témoignent encore de la sensibilité et une sorte de culte, persistent réellement à le retenir et à attendre les ordres de l'Assemblée. Dans tous les cas, il est convaincu qu'il sera délivré, avant le retour des courriers envoyés à Paris, par les forces de M. de Bouillé, dont il se sait entouré à l'insu du peuple; il s'étonne seulement que le secours soit si lent à paraître. Les heures cependant sonnaient, la nuit s'écoulait, et le secours n'arrivait pas.

Le roi, la reine, madame Élisabeth et les enfants reposaient quelques moments, tout habillés dans les chambres de la maison de M. Sausse, au murmure menaçant des pas et des voix du peuple inquiet qui à chaque minute grossissait sous leurs fenêtres. La reine ne dormit pas. Toutes ses passions de femme, de reine, de mère, la colère, la terreur, le désespoir, se livrèrent un tel assaut dans son âme, que ses cheveux, blonds la veille, furent blancs le lendemain.

A Paris, un mystère profond avait couvert le départ

du roi. Ce n'est qu'à sept heures du matin que les personnes de la domesticité du château, entrant chez le roi et chez la reine, trouvèrent les lits intacts, les appartements vides et semèrent l'étonnement et la terreur parmi la garde du palais.

Cependant, la rumeur sortie du château se répandait dans tous les quartiers de Paris, et pénétrait jusqu'aux faubourgs. On s'abordait avec ces mots sinistres: « Le roi est parti. » On se portait en foule au château pour s'en assurer. On interrogeait les gardes, on forçait les portes pour visiter les appartements. Le peuple en parcourait tous les secrets. Partagé entre la stupeur et l'insulte, il se vengeait sur les objects inanimés, du long respect qu'il avait porté à ces demeures. Il passait de la terreur à la risée. On décrochait un portrait du roi de la chambre à coucher, et on le suspendait, comme un meuble à vendre, à la porte du château. Une fruitière prenait possession du lit de la reine pour y vendre des cerises, en disant: « C'est aujourd'hui le tour de la nation de se mettre à son aise. » On voulut coiffer une jeune fille d'un bonnet de la reine; elle se récria que son front en serait souillé, et le foula aux pieds avec indignation et avec mépris. Les rues, les places publiques étaient encombrées de la foule. Les gardes nationales se rassemblaient, les tambours battaient le rappel, le canon d'alarme tonnait de minute en minute. La colère du peuple commençait à dominer sur sa terreur: elle éclatait en paroles cyniques et en actes injurieux contre la royauté. On arrachait aux marchands les images du roi: les uns les brisaient, les autres leur plaçaient seulement un bandeau sur les yeux en signe de l'aveuglement imputé au prince.

L'Assemblée nationale s'étant réunie sur-le-champ, manda à sa barre les ministres et les autorités. M. de La Fayette,[1] auquel la garde des Tuileries était confiée, et qui, par cela même,[2] était suspecté d'avoir favorisé l'évasion vint rendre compte de sa conduite. Il affirma que les issues du palais avaient été strictement surveillées, et que le roi n'avait pu s'évader par aucune porte. Dans une seconde réunion du soir, l'Assemblée discuta et adopta une adresse aux Français pour calmer l'agitation du peuple. Mais bientôt une grande agitation se manifeste dans toutes les parties de la salle. «Il est arrêté! il est arrêté!» Ces mots se répandent sur tous les bancs, et de la salle dans les tribunes. Le président annonce qu'il vient de recevoir un paquet contenant plusieurs pièces dont il va donner lecture. Il lit dans le plus profond silence les lettres de la municipalité de Varennes et de Sainte-Menehould, annonçant l'arrestation du roi. L'Assemblée nomme trois commissaires pris dans son sein,[3] pour aller assurer le retour de Louis XVI à Paris. Ces trois commissaires sont: Barnave, Pétion et Latour-Maubourg.[4] Ils partent à l'instant pour accomplir leur mission. — Laissons un moment Paris aux émotions de surprise, de joie et de colère que la fuite et l'arrestation du roi y ont excitées.

La nuit s'était écoulée à Varennes pour le roi et pour le peuple dans les palpitations de l'espérance et de la terreur. Pendant que les enfants dormaient, accablés de la fatigue d'une longue route, d'une journée brûlante, et insouciants de leur sort, le roi et la reine, gardés à vue par les municipaux de Varennes, s'entretenaient à voix basse de leur affreuse situation. Leur pieuse sœur, madame Élisabeth, priait à côté d'eux. Son royaume, à elle,[5]

était au ciel. Elle n'était restée à la cour, où elle était étrangère par sa piété et par son renoncement à tous les plaisirs que pour se dévouer à son frère. Elle n'y prenait sa part que des larmes et des tribulations du trône.

Les captifs étaient loin de désespérer encore. Ils ne doutaient pas que M. de Bouillé, averti sans doute par quelques-uns des officiers qu'il avait postés sur la route du roi, n'eût marché toute la nuit à leur secours. Ils attribuaient son retard à la nécessité de réunir des forces suffisantes pour dissiper les nombreuses gardes nationales appelées à Varennes par le bruit du tocsin; mais à chaque instant ils s'attendaient à le voir paraître, et le moindre mouvement du peuple, le moindre cliquetis d'armes dans les rues de Varennes leur semblaient l'annonce de son arrivée.

De leur côté, les autorités de Varennes pressaient les préparatifs de départ dans la crainte que les troupes de M. de Bouillé ne vinssent forcer la ville ou couper la route. Le roi retardait autant qu'il le pouvait. Chaque minute gagnée sur le retour lui donnait une chance de délivrance: il les disputait une à une à ses gardiens. La reine refusait obstinément de partir. Elle ne céda qu'aux menaces de la violence et aux cris du peuple impatient. Elle ne voulut pas qu'on portât les mains sur son fils. Elle le prit dans ses bras, monta en voiture, et le cortège royal escorté de trois ou quatre mille gardes nationaux, se dirigea lentement vers Paris.

Cependant, M. de Bouillé, qui se tenait à Stenay, à neuf lieues de Varennes, ne fut averti qu'à quatre heures du matin que le roi était arrêté depuis onze heures du soir. Il fit aussitôt prendre les armes au

régiment de Royal-Allemand, et se mit en route pour Varennes. Quand il y arriva, le roi en était parti depuis plusieurs heures. Il ne lui resta plus, après le mauvais succès de son entreprise, qu'à quitter l'armée et la France.

Les commissaires rencontrèrent les voitures du roi entre Dormans[1] et Épernay. Ils lurent au roi et au peuple les ordres de l'Assemblée qui leur donnaient le commandement absolu des troupes et de la garde nationale, sur toute la ligne, et qui leur enjoignaient de veiller, non-seulement à la securité du roi, mais encore au maintien du respect dû à la royauté dans sa personne. Barnave et Pétion se hâtèrent de monter dans la berline du roi pour partager ses périls et le couvrir de leur corps. Ils parvinrent à le préserver de la mort, mais non des outrages. La rage, éloignée des voitures, s'exerçait plus loin sur la route. Toutes les personnes suspectes d'attendrissement étaient lâchement outragées. Un ecclésiastique s'étant approché et montrant sur sa physionomie quelques signes de respect et de douleur, fut saisi par le peuple, renversé aux pieds des chevaux, et allait être immolé sous les yeux de la reine. Barnave, par un mouvement sublime, s'élança le corps tout entier hors de la portière: «Français, s'écria-t-il, nation de braves, voulez-vous donc devenir un peuple d'assassins?» Madame Élisabeth, frappée d'admiration pour l'acte courageux de Barnave, et craignant qu'il ne se précipitât sur cette foule et n'y fût massacré lui-même, le retint par les basques de son habit pendant qu'il haranguait ces furieux. De ce moment-là, la pieuse princesse, la reine, le roi lui-même conçurent pour Barnave une secrète estime.

Pétion, au contraire, resta froid comme un sectaire et rude comme un parvenu; il affecta avec la famille royale une brusque familiarité; il mangea devant la reine, et jeta les écorces de fruits par la portière, au risque d'en souiller le visage même du roi; quand madame Élisabeth lui versait du vin, il relevait son verre sans la remercier, pour lui montrer qu'il en avait assez. Le roi, offensé, dédaigna de lui adresser la parole.

Ce fut le 25 juin que le roi captif rentra dans Paris. Depuis Meaux jusqu'aux faubourgs, la foule s'épaississait sans cesse sur la route du roi. Les passions de la ville, de l'Assemblée, de la presse et des clubs bouillonnaient de plus près et avec plus d'intensité,[1] dans cette population des environs de Paris. Ces passions écrites sur tous les visages étaient contenues par leur violence même. L'indignation et le mépris y dominaient la colère. L'injure n'y éclatait qu'à voix étouffée. Le peuple était sinistre et non furieux. Des milliers de regards lançaient la mort dans les voitures, aucune voix ne la proférait.

Ce sang-froid de la haine n'échappait pas au roi. La journée était brûlante. Un soleil ardent, réverbéré par les pavés et par les baïonnettes, dévorait cette berline où dix personnes étaient entassées. Des flots de poussière, soulevés par les pieds de deux ou trois cent mille spectateurs, étaient le seul voile qui dérobât, de temps en temps, l'humiliation du roi et de la reine à la joie du peuple. Le front des deux enfants ruisselait de sueur. La reine, tremblant pour eux, baissa précipitamment un store de la voiture, et s'adressant à la foule pour l'attendrir: «Voyez, messieurs, dit-elle, dans quel état sont mes

pauvres enfants! nous étouffons! — Nous t'étoufferons bien autrement,» lui répondirent à demi-voix ces hommes féroces.

De temps en temps, des irruptions violentes de la foule forçaient la haie,[1] écartaient les chevaux, s'avançaient jusqu'aux portières, montaient sur les marchepieds. Des charges de gendarmerie rétablissaient momentanément l'ordre. Le cortège reprenait sa course au milieu du cliquetis des sabres et des clameurs des hommes renversés sous les pieds des chevaux.

Les voitures rentrèrent dans le jardin des Tuileries. Une foule immense avait inondé le jardin, les terrasses, et obstrué la porte du Château. L'escorte fendit avec peine ces flots tumultueux. Louis XVI rentra dans son palais, non en roi, mais en captif. Il put mesurer d'un regard la profondeur de sa déchéance. Il n'était plus roi.

CHAPITRE III

20 JUIN

TANDIS que le roi, suspendu provisoirement, était captif dans son palais sous la garde de La Fayette, l'Assemblée constituante achevait l'œuvre de la Constitution. Elle fut présentée au roi, qui l'accepta. Alors, la suspension fut levée. Louis XVI reprit l'exercice de son pouvoir, et la garde que la loi lui avait donnée fut mise sous son commandement.

Le 29 septembre, l'Assemblée constituante déclara, par la voix de son président, que sa mission était achevée et qu'elle allait cesser ses séances.

A l'Assemblée constituante[1] succéda l'Assemblée législative. Les élections envoyèrent à Paris tout ce que la nation avait de plus ardent et de plus dévoué aux principes de la révolution. Ces hommes, presque tous jeunes, arrivaient avec la ferme résolution d'achever l'œuvre de la démocratie. On remarquait parmi eux les députés du département de la *Gironde*,[2] qui donnèrent leur nom à tout un parti, *les Girondins*, si célèbres, depuis, par l'éclat du talent, par leurs erreurs, leurs fautes et leurs malheurs.

Ce parti trouvait comme résistance, dans l'Assemblée, quelques hommes modérés *les constitutionnels*, ainsi appelés à cause de leur attachement sincère à la Constitution qu'ils avaient jurée. Ils désiraient le maintien de la monarchie, tempérée par l'action d'une Assemblée législative. Les *Girondins*, au contraire, rêvaient la république, et saisissaient avidement toutes les occasions de précipiter la chute de la monarchie. Ils étaient secondés, en dehors de l'assemblée, par la presse démocratique, et surtout par la fameuse société des *Jacobins*,[3] où Robespierre, Marat, Danton, et tous les autres grands révolutionnaires, prêchaient ouvertement la révolte et le renversement du trône.

Cependant Louis XVI voyait son pouvoir s'affaiblir tous les jours. L'Assemblée présentait à sa sanction des décrets qui torturaient sa conscience et déchiraient son cœur. Le clergé de France avait été astreint au serment de fidélité à la Constitution. La cour de Rome défendit aux prêtres de prêter le serment; et le malheureux Louis XVI, qui voyait dans les ordres du pape la volonté de Dieu lui-même, apposa son *veto* au décret de l'Assemblée.

Les frères du roi avaient émigré, et sollicitaient à l'étranger[1] le concours des rois pour rétablir la puissance de leur frère. L'Assemblée législative porta contre eux des décrets terribles, que le roi fut obligé de sanctionner. Mais la marche des armées étrangères sur nos frontières, la complicité présumée du roi portèrent au comble l'exaspération du peuple. Il n'y eut plus qu'un mot d'ordre[2] parmi les meneurs: *il faut en finir avec le château*[3]

Santerre, riche brasseur de bière, exerçait une influence souveraine sur le faubourg Saint-Antoine.[4] Il tenait sous ses ordres des masses populaires soumises à une sorte d'organisation, et qui n'attendaient que le mot d'ordre pour marcher. Il en était de même dans le faubourg Saint-Marceau, autre grand centre d'une population indigente.

Une insurrection fut décidée pour le 20 juin. On devait marcher sur le château. Qu'y ferait-on? Dieu seul le savait; mais les hommes coupables qui poussaient ainsi le peuple à des excès n'ignoraient pas que la vie du roi dépendait de la colère ou de la haine du premier misérable qui voudrait le frapper.

Pendant la nuit du 19 au 20 juin les chefs s'occupèrent de rassembler leur monde. Au point du jour ces bataillons étaient réunis sur toutes les grandes places. Santerre haranguait le sien sur les ruines de la Bastille. Autour de lui affluait, d'heure en heure, un peuple immense, agité, impatient, prêt à fondre sur la ville au signal qui lui serait donné. Des uniformes s'y mêlaient aux haillons de l'indigence. Une discipline instinctive présidait au désordre. Cette foule reconnaissait ses chefs, manœuvrait à leur commandement, suivait ses

drapeaux, obéissait à leur voix, suspendait même son impatience pour attendre les renforts et pour donner aux pelotons isolés l'apparence et l'ensemble de mouvements simultanés.

A onze heures le peuple se mit en mouvement vers le quartier des Tuileries. On évaluait à vingt mille le nombre des hommes qui partirent de la place de la Bastille. Ils étaient divisés en trois corps: le premier, composé de bataillons des faubourgs, armés de baïonnettes et de sabres, obéissait à Santerre; le second, formé d'hommes du peuple, sans armes ou armés de piques et de bâtons, marchait sous les ordres du démagogue Saint-Huruge;[1] le troisième, pêle-mêle confus d'hommes en haillons, de femmes et d'enfants, suivait en désordre une jeune et belle femme, vêtue en homme, un sabre à la main, un fusil sur l'épaule et assise sur un canon traîné par des ouvriers aux bras nus. C'était Théroigne de Méricourt.[2]

Dès les premiers soulèvements, elle descendit dans la rue. Vêtue en amazone d'une étoffe couleur de sang, un panache flottant sur son chapeau, le sabre au côté, deux pistolets à la ceinture, elle vola aux insurrections. La première à l'assaut, elle était montée sur la tour de la Bastille. Les vainqueurs lui avaient décerné un sabre d'honneur. Aux journées d'octobre[3] elle avait guidé à Versailles les femmes de Paris. A cheval à côté du féroce Jourdan,[4] qu'on appelait *l'Homme à la longue barbe*, elle avait ramené le roi à Paris.

A mesure que les colonnes pénétraient dans Paris, elles se grossissaient de nouveaux groupes qui débouchaient des rues populeuses ouvrant sur les boulevards ou sur les quais. Des drapeaux flottaient çà et là au-dessus

des colonnes. Sur l'un était écrit: *Tremble, Tyran, ton heure est venue!* Sur l'autre: *Gare à la lanterne!*[1] Un homme aux bras nus portait une potence à laquelle pendait l'effigie d'une femme couronnée.

Cette armée défila pendant trois heures dans la rue Saint-Honoré;[2] tantôt un redoutable silence, interrompu seulement par le retentissement de ces milliers de pas sur le pavé, oppressait l'imagination comme le signe de la colère concentrée de cette masse; tantôt des éclats de voix isolés, des apostrophes insultantes, des sarcasmes atroces jaillissaient aux éclats de rire de la foule; tantôt des rumeurs soudaines, immenses, confuses, sortaient de ces vagues d'hommes, et s'élevant jusqu'aux toits, laissaient saisir seulement les dernières syllabes de ces acclamations prolongées: *Vive la nation! Vivent les sans-culottes!*[3] *A bas le veto!*[4] Ce tumulte pénétrait de dehors jusque dans la salle où siégeait en ce moment l'Assemblée législative.

L'orateur de la députation lit la pétition. Il déclare que la ville est debout,[5] à la hauteur des circonstances,[6] prête à se servir des grands moyens pour venger la majesté du peuple. Il déplore cependant la nécessité de tremper ses mains dans le sang des conspirateurs. »Mais l'heure est arrivée, dit-il, avec une apparente résignation au combat, le sang coulera; les hommes du 14 juillet[7] ne sont pas endormis, s'ils ont paru l'être; leur reveil est terrible: parlez et nous agirons. Le peuple est là pour juger ses ennemis.»

Ces paroles sinistres consternent les constitutionnels et font sourire les Girondins. Le président cependant répond avec une fermeté qui n'est pas soutenue par l'attitude de ses collègues. Ils décident que le peuple

des faubourgs sera admis à défiler en armes dans la salle.

Aussitôt après le vote de ce décret, les portes, assiégées par la multitude, s'ouvrent et livrent passage aux trente mille pétitionnaires. Des femmes armées de sabres les brandissent vers les tribunes[1] qui battent des mains; elles dansent devant une table de pierre où sont inscrits les droits de l'homme,[2] comme les Israélites autour du tabernacle. Les mêmes drapeaux, les mémes inscriptions triviales, qui souillaient la rue, profanent l'enceinte des lois. Les lambeaux de culottes[3] pendant en trophées, la guillotine, la potence avec la figure de la reine suspendue traversent impunément l'Assemblée; des députés applaudissent, d'autres détournent la tête ou se voilent le front des deux mains. Il était trois heures quand les traînards de l'attroupement eurent défilé. Le président se hâta de suspendre la séance dans l'attente des prochains excès.

L'attroupement, en sortant de l'Assemblée, avait marché en colonnes serrées sur le Carrousel.[4] Une masse compacte d'insurgés suivait par la rue Saint-Honoré. Les autres tronçons du rassemblement, disjoints et coupés du corps principal, encombraient les cours et cherchaient à se faire jour[5] en débouchant violemment par une des issues qui communiquaient de ces cours avec le jardin. Un bataillon de garde nationale défendait l'accès de cette grille. La faiblesse ou la complaisance d'un officier municipal livre le passage; le bataillon se replie et prend position sous les fenêtres du château. La foule traverse obliquement le jardin; en passant devant les bataillons, elle les salue du cri de: *Vive la nation!* et les invite à enlever les baïonnettes de

leurs fusils: les baïonnettes tombent; le rassemblement s'écoule par la porte du Pont-Royal[1] et se replie sur les guichets du Carrousel qui fermaient cette place du côté de la Seine. La garde de ces guichets cède de nouveau, laisse passer un certain nombre de séditieux. Ces hommes, échauffés par la marche, par les chants, par les acclamations de l'Assemblée et par l'ivresse, se répandent en hurlant dans les cours du château. Ils courent aux portes principales, ils assiègent les postes qui les défendent, ils appellent à eux leurs camarades du dehors, ils ébranlent les gonds de la porte Royale. L'officier municipal Panis ordonne de l'ouvrir. Le Carrousel est forcé, les masses semblent hésiter un moment devant les pièces de canon braquées contre elles et devant les escadrons de gendarmerie en bataille. Le commandant des canonniers, séparé de ses pièces par un mouvement de la foule, fait porter au commandant en second[2] l'ordre de les replier sur la porte du château. Ce commandant refuse d'obéir. *Le Carrousel est forcé*, dit-il à haute voix, *il faut que le château le soit aussi. A moi, canonniers, voilà l'ennemi!* Il montre du geste les fenêtres du roi, retourne ses pièces et les braque contre le palais. Les troupes, entraînées par cette désertion de l'artillerie, restent en bataille, mais répandent devant le peuple les amorces de leurs fusils en signe de fraternité et livrent tous les passages aux séditieux.

Santerre, Théroigne et les plus intrépides se précipitent sur la porte du palais. Quelques hommes robustes s'engouffrent[3] sous la voûte qui conduit du Carrousel au jardin; ils écartent violemment les canonniers, s'emparent d'une pièce et la portent jusqu'au sommet du grand escalier. La foule, enhardie par ce prodige de force et

d'audace, inonde la salle, et se répand comme un torrent dans tous les escaliers et dans tous les corridors du château. Toutes les portes s'ébranlent ou tombent sous les épaules ou sous les haches de cette multitude. Elle cherche à grands cris le roi. Une porte seule l'en sépare; la porte ébranlée est prête à céder sous l'effort des leviers ou sous les coups de piques des assaillants.

Le roi, qui se fiait aux forces nombreuses dont le palais était entouré, avait vu sans inquiétude la marche du rassemblement. L'assaut soudainement donné à sa demeure l'avait surpris dans une complète sécurité. Retiré avec la reine, madame Élisabeth et ses enfants dans ses appartements intérieurs du côté du jardin, il écoutait gronder de loin les masses sans penser qu'elles allaient sitôt fondre sur lui. Les voix de ses serviteurs effrayés, fuyant de toutes parts, le fracas des portes qui se brisent et qui tombent sur les parquets, les hurlements du peuple qui s'approche jettent tout à coup l'effroi dans ce groupe de famille. Elle était réunie dans la chambre à coucher du roi. Ce prince, confiant d'un geste la reine, sa sœur, ses enfants aux officiers, aux femmes de leur maison qui les entourent, s'élance seul au bruit dans la salle du Conseil. Il y trouve le fidèle maréchal de Mouchy, qui ne se lasse pas d'offrir les derniers jours de sa longue vie à son maître; M. d'Hervilly, commandant de la garde constitutionnelle à cheval, licencié peu de jours avant; le généreux Acloque, commandant du bataillon du faubourg Saint-Marceau, d'abord révolutionnaire modéré, puis vaincu par les vertus privées de Louis XVI, aujourd'hui son ami et brûlant de mourir pour lui; trois braves grenadiers du bataillon du faubourg Saint-Martin, restés seuls à leur poste de

l'intérieur dans la défection commune et cherchant le roi pour le couvrir de leurs baïonettes.

Au moment où le roi entrait dans cette salle, les portes de la pièce suivante, appelée salle des Nobles, étaient ébranlées sous les coups des assaillants. Le roi s'y précipite au-devant du danger. Les panneaux de la porte tombent à ses pieds; des fers de lance, des bâtons ferrés, des piques passent à travers les ouvertures. Des cris de fureur, des jurements, des imprécations accompagnent les coups de hache. Le roi, d'une voix ferme, ordonne à deux valets de chambre dévoués qui l'accompagnent, d'ouvrir les portes. «Que puis-je craindre au milieu de mon peuple?» dit ce prince en s'avançant hardiment vers les assaillants.

Ces paroles, ce mouvement en avant, la sérénité de ce front, ce respect de tant de siècles pour la personne sacrée du roi suspendent l'impétuosité des premiers agresseurs. Ils semblent hésiter à franchir le seuil qu'ils viennent de forcer. Pendant ce mouvement d'hésitation, le maréchal de Mouchy, Acloque, les trois grenadiers, les deux serviteurs font reculer le roi de quelques pas et se rangent entre lui et le peuple. Les grenadiers présentent la baïonnette, ils tiennent la foule en respect un instant. Mais le flot de la multitude qui grossit pousse en avant les premiers rangs. Le premier qui s'élance est un homme en haillons, les bras nus, les yeux égarés, l'écume à la bouche. «Où est le *Veto?*» dit-il en brandissant vers la poitrine du roi un long bâton armé d'un dard de fer. Un des grenadiers abat du poids de sa baïonnette le bâton et écarte le bras de ce furieux. Le brigand tombe aux pieds du citoyen; cet acte d'énergie impose[1] à ces camarades.

Cependant quelques officiers des gardes nationaux que le bruit des dangers du roi avait fait accourir, se groupent avec les braves grenadiers et parviennent à faire un peu d'espace autour de Louis XVI. Le roi qui n'a qu'une pensée, celle d'éloigner le peuple de l'appartement où il a laissé la reine, fait fermer derrière lui la porte de la salle du Conseil. Il entraîne à sa suite la multitude dans le vaste salon de l'Œil-de-Bœuf,[1] sous prétexte que cette pièce, par son étendue, permettra à une plus grande masse de citoyens de le voir et de lui parler. Il y parvient; entouré d'une foule immense et tumultueuse, il se félicite de se trouver seul exposé aux coups des armes de toute espèce que des milliers de bras agitent sur sa tête. Mais en se retournant il aperçoit sa sœur, madame Élisabeth, qui lui tend les bras et qui veut s'élancer vers lui. «C'est la reine!» s'écrient quelques femmes des faubourgs; ce nom, dans un pareil moment était un arrêt de mort. Des forcenés s'élancent vers la sœur du roi les bras levés, ils vont la frapper, des officiers du palais les détrompent. Le nom vénéré de madame Élisabeth fait retomber leurs armes. «Ah! que faites-vous! s'écrie douloureusement la princesse, laissez-leur croire que je suis la reine! en mourant à sa place, je l'aurais peut-être sauvée!» A ces mots un mouvement irrésistible de la foule écarte violemment madame Élisabeth de son frère et la jette dans l'embrasure d'une des fenêtres de la salle, où la foule qui l'enferme la contemple du moins avec respect.

Le roi était parvenu jusqu'à l'embrasure profonde de la fenêtre du milieu. Acloque, Mouchy, d'Hervilly, une vingtaine de volontaires et de gardes nationaux lui faisaient un rempart de leurs corps. Quelques officiers

mettent l'épée à la main. «Remettez les épées dans le fourreau, leur dit le roi avec tranquillité; cette multitude est plus égarée que coupable.» Des vociférations atroces s'élevaient confusément de cette masse irritée. Des forcenés se dégageaient à chaque instant des rangs et venaient vomir de plus près des injures et des menaces de mort contre le roi. Ne pouvant l'approcher à travers la haie de baïonnettes croisées devant lui, ils agitaient sous ses yeux et sur sa tête leurs hideux drapeaux et leurs inscriptions sinistres.

D'autres hommes du peuple, quoique armés de sabres nus, d'épées, de pistolets, de piques, ne faisaient aucun geste menaçant et réprimaient les attentats à la vie du roi. On distinguait même quelques signes de respect et de douleur sur la physionomie du plus grand nombre. Dans cette revue de la révolution, le peuple se montrait terrible, mais il ne se confondait pas avec les assassins. Un certain ordre commençait à s'établir dans les salles; la foule pressée sur la foule, après avoir contemplé le roi et jeté ses menaces dans son oreille, s'engouffrait[1] dans les autres appartements et parcourait en triomphe *ce palais du despotisme.*

A peine un flot de peuple était-il écoulé qu'un autre lui succédait. Cependant au milieu de sa rage, la multitude semblait avoir besoin de réconciliation. Un homme du peuple tendit un bonnet rouge au bout d'une pique à Louis XVI. «Qu'il s'en coiffe![2] cria la foule, c'est le signe du patriotisme; s'il s'en pare, nous croirons à sa bonne foi.» Le roi prit le bonnet rouge et le mis en souriant sur sa tête. On cria *vive le roi!* Le peuple était vainqueur; il se sentit apaisé.

Un homme en haillons, tenant une bouteille à la main,

s'approcha du roi et lui dit! «Si vous aimez le peuple, buvez à sa santé!» Les personnes qui entouraient le prince, craignant le poison autant que le poignard, conjurèrent le roi de ne pas boire. Louis XVI tendit le bras, prit la bouteille, l'éleva à ses lèvres et but à la nation! Cette familiarité avec la foule, représentée par un mendiant, acheva de populariser le roi. De nouveaux cris de *vive le roi!* partirent de toutes les bouches et se propagèrent jusque sur les escaliers.

Pendant que l'infortuné prince se débattait ainsi seul contre un peuple entier, la reine subissait dans une salle voisine les mêmes outrages et le mêmes caprices. Plus haïe que le roi, elle courait plus de dangers.

A peine le roi était-il enfermé par les masses du peuple dans l'Œil-de-Bœuf, que déjà les portes de la chambre à coucher étaient assiégées des mêmes hurlements et des mêmes coups. Mais cette partie de l'attroupement était surtout composée de femmes. Leurs bras, plus faibles, se déchiraient contre les panneaux de chêne et contre les gonds. Elles appelèrent à leur aide les hommes qui avaient porté la pièce de canon à bras jusque dans la salle des Gardes. Ces hommes accoururent. La reine, debout, pressant ses deux enfants contre son corps, écoutait dans une mortelle anxiété ces vociférations à sa porte. Elle n'avait auprès d'elle que M. de Lajard, ministre de la guerre, seul, impuissant, mais dévoué; quelques dames de la maison et la princesse de Lamballe, cette amie de ses beaux et de ses mauvais jours, l'environnaient.

M. de Lajard, militaire de sang-froid, responsable au roi et à lui-même de tant des vies chères ou sacrées, re-

cueillit à la hâte, par les couloirs secrets qui communiquaient de la chambre à coucher dans l'intérieur du palais, quelques officiers et quelques gardes nationaux égarés dans le tumulte. Il fit amener à la reine ses enfants pour que leur présence et leur grâce, en attendrissant la foule, servissent de bouclier à leur mère. Il ouvrit lui-même les portes. Il plaça la reine et ses femmes dans l'embrasure d'une fenêtre. On roula en avant de ce groupe la table massive du conseil, pour interposer une barrière entre les armes de la populace et la vie de la famille royale. Quelques gardes nationaux se massèrent aux deux côtés et un peu en avant de la table. La reine, debout, tenait par la main sa fille âgée de quatorze ans.

Les hommes les plus féroces s'amollissent devant la faiblesse, la beauté, l'enfance. Une femme belle, reine, humiliée, une jeune fille innocente, un enfant souriant aux ennemis de son père, ne pouvaient manquer de réveiller la sensibilité jusque dans la haine. Les hommes des faubourgs défilaient muets et comme honteux de leur violence devant ce groupe de grandeur humiliée. Quelques-uns même adressaient des regards d'intelligence et de compassion, d'autres des sourires, d'autres des paroles de familiarité au Dauphin. Des dialogues, moitié terribles, moitié respectueux, s'établissaient entre l'attroupement et l'enfant. «Si tu aimes la nation, dit un volontaire à la reine, place le bonnet rouge sur la tête de ton fils.» La reine prit le bonnet rouge des mains de cet homme et le posa elle-même sur les cheveux du Dauphin. L'enfant étonné prit pour un jeu ces outrages. Les hommes applaudirent; mais les femmes, plus implacables envers une femme, ne cessèrent

d'invectiver. Une jeune fille, d'une figure gracieuse et d'un costume décent s'élançait avec plus d'acharnement et se répandait en plus amères invectives contre l'*Autrichienne.* La reine frappée du contraste entre la fureur de cette jeune fille et la douceur de ces traits, lui dit avec bonté: «Pourquoi me haïssez-vous? vous ai-je jamais fait, à mon insu, quelque injure ou quelque mal? — A moi, non, répondit la belle patriote; mais c'est vous qui faites le malheur de la nation.—Pauvre enfant! répliqua la reine, on vous l'a dit, on vous a trompée: quel intérêt aurais-je à faire le malheur du peuple? Femme du roi, mère du Dauphin, je suis Française par tous les sentiments de mon cœur d'épouse et de mère. Jamais je ne reverrai mon pays! Je ne puis être heureuse ou malheureuse qu'en France. J'étais heureuse quand vous m'aimiez!»

Ce tendre reproche troubla le cœur de la jeune fille. Sa colère se fondit tout à coup en larmes. Elle demanda pardon à la reine. «C'est que je ne vous connaissais pas, lui dit-elle, mais je vois que vous êtes bien bonne.»

Pétion, alors maire de Paris, attaché au parti de la Gironde, avait tenu, vis-à-vis du roi, une conduite déloyale, en paraissant ignorer un complot dont il avait reçu la confidence. Cependant il ne pouvait feindre d'ignorer plus longtemps la marche d'un rassemblement de quarante mille âmes traversant Paris depuis le matin. Il se rendit enfin au palais, et pénétra dans la salle où depuis trois heures Louis XVI subissait ces outrages. «Je viens d'apprendre seulement à présent la situation de Votre Majesté, dit Pétion au roi. — Cela est étonnant, lui répondit le roi avec une indignation concentrée, car il y a longtemps que cela dure.»

Pétion monta sur une chaise, harangua à plusieurs reprises la foule immobile sans pouvoir obtenir qu'elle s'ébranlât. A la fin, se faisant élever plus haut sur les épaules de quatre grenadiers: «Citoyens et citoyennes, dit-il, vous avez exercé avec dignité et modération votre droit de pétition; vous finirez cette journée comme vous l'avez commencée. Jusqu'ici votre conduite a été conforme à la loi: c'est au nom de la loi que je vous somme maintenant de suivre mon exemple et de vous retirer.»

La foule obéit à Pétion et s'écoula lentement en traversant la longue avenue des appartements du château. A peine le flot de cette masse commença-t-il à baisser que le roi, dégagé par les grenadiers de l'embrasure où il était emprisonné, rejoignit sa sœur qui tomba dans ses bras; il sortit avec elle par une porte dérobée, et courut rejoindre la reine dans son appartement. Marie Antoinette, soutenue jusque-là par sa fierté contre ses larmes, succomba à l'excès de son émotion et de sa tendresse en revoyant le roi. Elle se précipita à ses pieds, et enlaçant ses genoux dans ses embrassements, elle se répandit non en sanglots, mais en cris. Madame Élisabeth, les enfants, serrés dans les bras les uns des autres, et tous dans les bras du roi qui pleurait sur eux, jouissaient de se retrouver comme après un naufrage, et leur joie muette s'élevait au ciel avec l'étonnement et la reconnaissance de leur salut.. Le roi, en ce moment, s'étant par hasard approché d'une glace, aperçut sur sa tête le bonnet rouge qu'on avait oublié de lui ôter. Il rougit, le lança avec dégoût à ses pieds, et se jetant dans un fauteuil, il porta un mouchoir sur ses yeux. «Ah! madame! s'écria-t-il en regardant la reine,

pourquoi faut-il que je vous aie arrachée à votre patrie pour vous associer à l'ignominie d'un pareil jour!»

Il était huit heures du soir. Le supplice de la famille royale avait duré cinq heures. La garde nationale des quartiers voisins, rassemblée d'elle-même, arrivait homme par homme, pour prêter secours à la constitution. On entendait encore de l'appartement du roi les pas tumultueux et les cris sinistres des colonnes du peuple qui s'écoulaient lentement par les cours et par le jardin.

Telle fut la journée du 20 juin. Le peuple y montra de la discipline dans le désordre et de la retenue dans la violence; le roi, une héroïque intrépidité.



CHAPITRE IV

10 AOÛT

Après la journée du 20 juin, Louis XVI espéra que les agitateurs seraient dégoûtés du mauvais succès de leur dernière tentative, et que le château ne se trouverait exposé à aucune attaque à main armée. Comme il comptait d'ailleurs être promptement délivré par les puissances confédérées, il rejeta tous les projets d'évasion qui lui furent proposés par les Constitutionnels et par La Fayette lui-même. Mais le manifeste impolitique du duc de Brunswick,[1] qui commandait les forces de la coalition, loin d'effrayer les Jacobins, comme on l'avait cru, porta l'exaspération dans tout le parti populaire, et une nouvelle insurrection fut décidée.

Il y avait à Paris un comité central des fédérés,[2] composé de quarante-trois chefs des fédérés de Paris et

des départements, réunis dans l'enceinte[1] des Jacobins, pour se concerter entre eux sur la direction à imprimer aux mouvements. On y décida que l'attaque du château aurait lieu le 10 août. Dans la nuit du 9 au 10, les membres du directoire se réunirent en trois endroits différents à la même heure: au faubourg Saint-Marceau, au faubourg Saint-Antoine et à la caserne des Marseillais. On nommait ainsi une masse de fédérés, arrivés de Marseille, d'Aix[2] et d'Avignon pour hâter les mouvements révolutionnaires de Paris.

Cependant la cour veillait. L'intérieur du château était occupé par des Suisses,[3] au nombre de huit à neuf cents, par des officiers de la garde licenciée et par une troupe de gentilshommes et de royalistes, qui s'étaient présentés armés de sabres, d'épées et de pistolets. Le commandant de la garde nationale, Mandat, s'était rendu au château avec son état-major pour le défendre; il avait donné ordre aux bataillons les plus attachés au roi et à la constitution de prendre les armes. La reine et madame Élisabeth écoutaient du haut des balcons des Tuileries les rumeurs croissantes ou décroissantes des rues de Paris. Leur cœur se comprimait ou se dilatait selon que ce symptôme de l'agitation de la capitale leur apportait de loin l'espérance ou la consternation. A onze heures les cloches commencèrent à sonner le signal des rassemblements. Les Suisses se rangèrent en bataille comme des murailles d'hommes. Le roi, sollicité par la reine de revêtir le gilet plastronné qu'elle lui avait fait préparer, s'y refusa avec noblesse. «Cela est bon, lui dit-il, pour me préserver du poignard ou de la balle d'un assassin un jour de cérémonie; mais dans un jour de combat où tout mon parti expose sa vie pour le trône et

pour moi, il y aurait de la lâcheté à moi à ne pas m'exposer autant que nos amis.»

A minuit un coup de feu se fait entendre, les tocsins sonnent, les insurgés s'attroupent et s'enrégimentent. De leur côté, les bataillons de la garde nationale prennent la route du château, sont placés dans les cours ou aux principaux postes, avec la gendarmerie à cheval :[1] les canonniers occupent les avenues des Tuileries avec leurs pièces; tandis que les Suisses et des volontaires gardent les appartements. La défense paraît être dans le meilleur état.

Le commandant général Mandat envoya cinq cents hommes avec du canon à l'Hôtel-de-Ville,[2] pour garder le passage de l'arcade Saint-Jean, par laquelle devait déboucher la colonne du faubourg Saint-Antoine. A peine Mandat avait-il donné ses ordres qu'un arrêté de la municipalité l'appela à l'Hôtel-de-Ville pour venir rendre compte de l'état du château et des mesures qu'il avait prises pour maintenir la sûreté de Paris.

A la réception de cet arrêté, Mandat hésite entre ses pressentiments et son devoir légal. Il se rendit donc à l'Hôtel-de-Ville. En entrant, il voit des figures nouvelles et il pâlit. On l'accuse d'avoir autorisé les troupes de faire feu sur le peuple; il se trouble, et le conseil ordonne qu'il soit immédiatement conduit à la prison de l'Abbaye.[3] Le président, en donnant cet ordre, fait un geste horizontal qui en explique le sens. Un coup de pistolet abat l'infortuné commandant sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. Les piques et les sabres l'achèvent. Son fils, qui l'attendait sur le perron, se précipite sur son corps, et dispute en vain le cadavre de son père aux meurtriers. Le corps de Mandat est

lancé dans la Seine. La commune donne aussitôt le commandement de la garde nationale à Santerre.

La nouvelle de la mort de Mandat apportée aux Tuileries par son aide-de-camp, répandait la consternation dans l'âme du roi et de la reine, et l'hésitation dans la garde nationale. On apprit bientôt que les deux avant-postes de l'Hôtel-de-Ville et du Pont-Neuf[1] étaient forcés. Le faubourg Saint-Antoine au nombre de quinze mille hommes débouchait par l'arcade Saint-Jean. Les Marseillais et le faubourg Saint-Marceau au nombre de six mille hommes franchissaient le Pont-Neuf. La gendarmerie à cheval, en bataille dans la cour du Louvre, se voyant cernée à tous les guichets, ne pouvant charger contre des murs dans l'enceinte étroite où on l'avait emprisonnée, murmurait contre ses chefs et se partageait en deux détachements; l'un continuait à occuper inutilement la cour du Louvre, l'autre allait se ranger en bataille sur la place du Palais-Royal.

Vers quatre heures du matin le roi sortit de la chambre à coucher, et reparut dans la chambre du Conseil. On voyait au froissement de son habit et au désordre de sa coiffure qu'il s'était jété un moment sur son lit. Il se décida à se rendre dans les cours, pour passer en revue les forces disposées pour sa défense: il les trouva dans les meilleures dispositions. La reine, accompagnée du Dauphin et de madame Élisabeth, le suivait pas à pas. Elle cherchait à relever[2] les paroles du roi par la noblesse de son attitude, par le mouvement à la fois fier et gracieux de la tête et par l'expression de son regard. Elle aurait voulu inspirer son âme au roi; elle souffrait de ne révéler que par l'attitude, par la rougeur et par l'émotion muette ces sentiments de

reine, d'épouse et de mère que son sexe l'obligeait à contenir dans son sein. Sa respiration était courte, forte, bruyante; sa poitrine se soulevait sous l'indignation. Ses traits fatigués et pâlis par l'insomnie, mais tendus par la volonté et exaltés par l'intrépidité de son âme; ses yeux qui parlaient par des éclairs continus à tous les yeux fixés sur elle; son regard qui implorait, qui remuait, qui bravait à la fois, selon qu'il rencontrait des visages froids, amis ou hostiles; l'anxiété avec laquelle elle cherchait sur les physionomies l'impression des paroles du roi; le souvenir des adorations qu'elle avait respirées dans ces mêmes salles où elle implorait, en vain, quelques bras pour la défendre; ces rayons de soleil du matin pénétrant dans les appartements et ondoyant sur ses cheveux comme une couronne vacillant sur sa tête; ces armes diverses, cette foule, ces acclamations, ces silences au milieu desquels elle s'avançait: tout imprimait à sa personne une majesté de courage, de dignité, de tristesse, qui égalait aux yeux des spectateurs la solennité de la scène et la grandeur de l'événement. Elle ne régna jamais tant que ce jour-là.

Après avoir visité les postes de l'intérieur avec la famille, le roi fit remonter la reine, madame Élisabeth et les enfants dans les appartements. Il voulait achever seul la revue des forces extérieures. Il craignait que la reine, tant calomniée, n'eût à subir quelques outrages. Dès qu'il arriva, le cri de *Vive le roi!* se fit entendre; mais les canonniers, et le bataillon de la Croix-Rouge y répondirent par le cri de *Vive la nation!* Dans le même instant survinrent deux nouveaux bataillons, armés de fusils et de piques, qui en défilant devant le roi pour se placer sur la terrasse de la Seine, crièrent: *Vive la nation!*

vive Pétion! Le roi continua la revue, non sans être attristé de ce présage. La reine assise dans la chambre du roi, s'y reposait un moment, entourée de ses enfants, de sa sœur, des ministres et de Rœderer, procureur-syndic[1] du département. Elle se précipita à la fenêtre, et elle aperçut les gestes et les outrages dirigés contre son mari. «Grand Dieu! dit-elle, c'est le roi qu'on insulte! Nous sommes perdus.» Elle retomba anéantie sous ces alternatives de vie ou de mort.

Pendant que tout ceci se passait aux Tuileries, les insurgés s'avançaient sur plusieurs colonnes. Dès le matin ils avaient forcé l'Arsenal,[2] et s'en étaient distribué les armes. Déjà l'avant-garde des faubourgs avait débouché par la rue Saint-Honoré, se mettait en bataille sur le Carrousel, et tournait les canons contre le château. Ce fut alors que le procureur-syndic Rœderer se présenta à eux, leur dit qu'une si grande multitude ne pouvait pas avoir accès auprès du roi, et les invita à nommer vingt députés et à les charger de leurs demandes. Mais ils ne l'écoutèrent point. Il s'adressa aux troupes nationales, lut l'article de la loi qui leur enjoignait, en cas d'attaque, de repousser la force par la force; mais une très faible partie de la garde nationale y parut disposée, et les canonniers, pour toute réponse, répandirent par terre la poudre de leurs canons. Rœderer, voyant que les insurgés triomphaient partout, retourna en toute hâte au château, à la tête du directoire exécutif. Ils traversèrent les salles qui précèdent la chambre du roi. La consternation de leur visage parlait assez. Le roi était assis devant une table placée à l'entrée de son cabinet. Il avait les mains appuyées sur ses genoux dans l'attitude d'un homme qui attend et qui écoute. La reine, les yeux

rouges et les joues animées par l'angoisse, était assise avec sa sœur et les ministres entre la fenêtre et la table du roi; la princesse de Lamballe, madame de Tourzel et les enfants, près de la reine.

«Sire, dit Rœderer, le département désire parler à Votre Majesté sans autres témoins que sa famille.» Le roi fit un geste; tout le monde se retira, excepté les ministres. «Sire, poursuivit le magistrat, vous n'avez pas cinq minutes à perdre; ni le nombre, ni les dispositions des hommes réunis ici pour vous défendre, ne peuvent garantir vos jours et ceux de votre famille. La défection est partout, dans le jardin, dans les cours; le Carrousel est occupé par les Marseillais. Il n'y a plus de sûreté pour vous que dans le sein de l'Assemblée. C'est l'opinion du département, seul corps constitué qui ait en ce moment la responsabilité de votre vie et de la constitution. Sire, le temps presse; ce n'est plus une prière, ce n'est plus un conseil que nous vous adressons, il ne nous reste qu'une ressource: nous vous demandons la permission de vous faire violence et de vous entraîner à l'Assemblée.»

Le roi releva la tête, regarda fixement Rœderer pendant quelques secondes, pour lire dans ses yeux si ses insistances recélaient le salut ou le piège; puis se tournant vers la reine et l'interrogeant d'un regard: «Marchons!» dit-il, et il se leva. A ce mot, madame Élisabeth se levant et avançant la tête par-dessus l'épaule du roi: «Monsieur Rœderer, s'écria-t-elle, au moins répondez-vous de la vie du roi? — Oui, madame, autant que de la mienne,» répondit en termes douteux Rœderer. Il recommanda au roi de ne se faire accompagner de personne de sa cour et de n'avoir d'autre cortège que le

département et une double haie de grenadiers nationaux. Les ministres réclamèrent pour eux le droit de ne pas se séparer du chef du pouvoir exécutif. La reine implora la même faveur pour la princesse de Lamballe et pour madame de Tourzel, la gouvernante de ses enfants. Rœderer y consentit, et, s'avançant alors sur la porte du cabinet du roi, il dit en élevant la voix: «Le roi et sa famille se rendent à l'Assemblée, seuls, sans autre cortège que le département et les ministres, ouvrez-leur passage!»

Le roi traversa le jardin sans obstacle entre deux haies de baïonnettes qui marchaient du même pas que lui. Le département et des officiers municipaux marchaient en tête. La reine, madame Élisabeth et les enfants fermaient la marche. Cette fuite ressemblait à la promenade de Louis XIV à travers ces jardins. Rien n'en troublait le silence que le pas mesuré de colonnes et le chant des oiseaux dans les branches. La nature semblait ne rien savoir de ce qui se passait dans le cœur des hommes ce jour-là. Elle faisait briller ce deuil comme elle aurait souri à une fête. Seulement les précoces chaleurs de cette année avaient jauni déjà les marronniers des Tuileries.

Quelques hommes de la garde du corps législatif reçurent le roi et marchèrent à côté de lui. — «Sire, lui dit un de ces hommes à l'accent méridional, n'ayez pas peur, le peuple est bon: mais il ne veut pas qu'on le trahisse plus longtemps. Soyez un bon citoyen, sire, chassez de votre palais vos prêtres et votre femme!» Le roi répondit sans colère à cet homme. La foule engorgeait le couloir étroit et sombre. Un mouvement tumultueux et irrésistible sépara un moment la reine et ses

enfants du roi, qui les précédait. La mère tremblait pour son fils. Un homme qui venait de se répandre en invectives et en menaces de mort contre la reine, adouci tout à coup par ces angoisses de femme, prend l'enfant, qu'elle menait par la main; il l'élève dans ses bras au-dessus de la foule, entre dans la salle sur les pas du roi, et dépose, aux applaudissements des tribunes, le prince royal sur le bureau[1] de l'Assemblée.

Le roi, sa famille, les deux ministres se dirigèrent vers les sièges destinés aux ministres, et y prirent place à côté du président. Vergniaud[2] présidait. Le roi dit: «Je suis venu ici pour éviter un grand crime. J'ai pensé que je ne pouvais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. — Vous pouvez compter, sire, répondit Vergniaud, sur la fermeté de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.» Le roi s'assit. L'Assemblée était peu nombreuse, un silence de stupeur régnait dans la salle; les physionomies étaient mornes; les regards, respecteux et attendris, se portaient involontairement sur le roi, sur la reine, sur madame Élisabeth, sur la jeune princesse, déjà dans tout l'éclat de son adolescence; sur cet enfant que la reine tenait par la main et dont elle essuyait le front.

Le départ du roi avait laissé le château dans l'incertitude et dans le trouble. Une trêve tacite semblait s'être établie d'elle-même entre les défenseurs et les assaillants. Le champ de bataille était transporté des Tuileries à l'Assemblée. C'était là que la monarchie allait se relever ou s'écrouler. La conquête ou la défense d'un palais vide ne devait coûter qu'un sang inutile. Les avant-postes des deux partis le comprenaient. Cependant, d'un côté

l'impulsion donnée à une masse immense de peuple ne pouvait guère revenir sur elle-même[1] à la seule annonce de la retraite du roi à l'Assemblée, et de l'autre les forces militaires que le roi avait laissées sans les licencier dans les Tuileries, ne pouvaient, à moins d'ordres contraires,[2] livrer la demeure royale et rendre les armes à l'insurrection. Un commandement clair et précis du roi pouvait prévenir ce choc en autorisant une capitulation. Mais ce prince, en abandonnant les Tuileries, n'avait pas abdiqué tout espoir d'y rentrer: «Nous reviendrons bientôt,» avait dit la reine à ses femmes qui l'attendaient dans ses appartements. Le maréchal de Mailly à qui le commandement des forces du château était confié par le roi, avait ordre d'empêcher par la force la violation du domicile royal.

Le château, dépourvu d'une partie de ses forces militaires et de toute sa force morale par l'absence du roi et de son escorte, ressemblait plus en ce moment à un lieu public peuplé d'une foule confuse qu'à un quartier-général. Nul n'y donnait d'ordres, nul n'en recevait; tout flottait au hasard. Deux cents Suisses, avec M. Bachmann[3] et l'état-major, et trois cents gardes nationaux des plus résolus avaient suivi le roi à l'Assemblée et restaient à ses ordres aux portes. Il ne restait donc dans l'intérieur des Tuileries que sept cents Suisses, deux cents gentilshommes mal armés et une centaine de gardes nationaux, en tout environ mille combattants disséminés dans une multitude de postes: dans le jardin et dans les cours quelques bataillons débandés et des canons prêts à se tourner contre le palais. Mais l'intrépide attitude des Suisses et les murailles seules de ce palais, qu'on avait souvent dépeint comme le

foyer des conspirations et l'arsenal du despotisme, imprimaient au peuple une terreur qui ralentissait l'investissement.

A neuf heures dix minutes, les portes de la cour Royale furent enfoncées sans que la garde nationale fît aucune démonstration pour les défendre. Quelques groupes du peuple pénétrèrent dans la cour, mais sans approcher du château. On s'observait, on échangeait de loin des paroles qui n'avaient rien de la menace; on semblait attendre d'un commun accord ce que l'Assemblée déciderait du roi. Les colonnes du faubourg Saint-Antoine n'étaient pas encore au Carrousel. Aussitôt qu'elles commencèrent à déboucher du quai sur cette place, Westermann[1] ordonna aux Marseillais de le suivre. Il entra le premier, à cheval, le pistolet dans la main, dans la cour. Les canonniers, passant aussitôt à Westermann, retirèrent les six pièces de canon qui étaient de chaque côté de la cour et les braquèrent contre la porte du palais. Le peuple répondit à cette manœuvre par des acclamations de joie. On embrassait les canonniers; on criait: «A bas les Suisses! Il faut que les Suisses rendent les armes au peuple!»

Mais les Suisses, impassibles aux portes et aux fenêtres du château, entendaient ces cris, voyaient ces gestes sans donner aucun signe d'émotion. La discipline et l'honneur semblaient pétrifier ces soldats. Leurs sentinelles en faction passaient et repassaient à pas mesurés, comme si elles eussent monté leur garde dans les cours désertes et silencieuses de Versailles. Chaque fois que cette promenade alternative du soldat en faction ramenait les factionnaires du côté des cours et en vue du peuple, la foule intimidée se repliait sur les Mar-

seillais; elle revenait ensuite vers le château quand les Suisses disparaissaient sous le vestibule. Cependant cette multitude s'aguerrissait[1] peu à peu et se rapprochait toujours davantage. Les Suisses replièrent leur poste sur le palier et sur les marches séparées du péristyle par une barrière en bois. Ils laissèrent seulement un factionnaire en dehors de cette barrière. Le factionnaire avait ordre de ne pas faire feu quelle que fût l'insulte. Sa patience devait tout subir. Cette longanimité des Suisses encouragea les assaillants. Des hommes du peuple, armés de longues hallebardes à lames recourbées, s'approchèrent du factionnaire, l'accrochèrent par son uniforme ou par son ceinturon avec le crochet de leur pique, et, l'attirant de force à eux aux bruyants éclats de joie de la foule, le désarmèrent et le firent prisonnier. Cinq fois les Suisses renouvelèrent leur sentinelle. Cinq fois le peuple s'en empara ainsi. Les bruyantes acclamations des vainqueurs et la vue des ces cinq Suisses désarmés encourageaient la foule qui hésitait jusque-là au milieu de la cour; elle se précipita en masse avec de grands cris sous la voûte; là, quelques hommes féroces arrachant les Suisses des mains des premiers assaillants, assommèrent ces soldats désarmés à coups de massue en présence de leurs camarades. Un premier coup de feu partit au même moment de la cour ou d'une fenêtre, les uns disent du fusil d'un Suisse, les autres du pistolet d'un Marseillais. Ce coup de feu fut le signal de l'engagement.

A cette explosion le capitaine Turler et M. de Castelberg, qui commandaient le poste, rangent leurs soldats en bataille derrière la barrière les uns sur les marches de l'escalier, les autres sur le perron de la chapelle qui

domine ces marches, le reste sur la double rampe de l'escalier à deux branches qui part du perron de la chapelle pour monter à la salle des Gardes. Le peuple refoulé par le peuple ne peut l'évacuer. La première décharge des Suisses couvre de morts et de blessés les dalles du péristyle. La balle d'un soldat choisit et frappe un homme d'une taille gigantesque et d'une grosseur énorme qui venait d'assommer à lui seul quatre des factionnaires désarmés. L'assassin tombe sur le corps de ses victimes. La foule épouvantée fuit en désordre jusq'au Carrousel. Quelques coups de fusil partis des fenêtres atteignent le peuple jusque sur la place. Le canon du Carrousel répond à cette décharge, mais ses boulets mal dirigés vont frapper les toits.

A cet aspect, les Suisses descendent en masse du grand escalier et se divisent en deux colonnes: l'une commandée par M. de Salis, sort par la porte du jardin pour aller s'emparer des trois pièces de canon qui étaient à la porte du Manège[1] et les ramener au château; l'autre, au nombre de cent vingt hommes et de quelques gardes nationaux, sous les ordres du capitaine Turler, débouche par la cour Royale en passant sur les cadavres de leurs camarades égorgés. La seule apparition des soldats balaie la cour. Ils s'emparent des trois pièces de canon abandonnées; ils les ramènent sous la voûte du vestibule; mais ils n'ont ni munitions, ni mèches pour s'en servir. Pendant que ces deux colonnes parcouraient le Carrousel, quatre-vingts Suisses, une centaine de gentilshommes volontaires et trente gardes nationaux, se formant spontanément en colonne dans une autre aile du château, volaient au secours de leurs camarades. En traversant la cour des Princes pour se rendre au bruit

de la fusillade dans la cour Royale, une décharge de canons à mitraille partie de la porte des Princes en renverse un grand nombre et foudroie les murs et les fenêtres des appartements de la reine. Réduite à cent cinquante combattants, cette colonne se détourne, marche au pas de course[1] sur les canons, les reprend, entre au Carrousel, éteint le feu des Marseillais et revient dans les Tuileries par la porte Royale. Les deux corps ramènent les canons, et, rapportant leurs blessés sous le vestibule, ils rentrent au château.

Les Suisses écartent les cadavres qui jonchaient le pavé du péristyle pour faire place à leurs blessés. Ils les couchent sur des chaises et sur des banquettes. De son côté, M. de Salis ramenait par le jardin les deux pièces de canon qu'il était allé reprendre à la porte du Manège. Ses soldats, foudroyés en allant et en revenant par le feu croisé des bataillons de garde nationale qui occupaient la terrasse avaient laissé trente hommes, sur cent, morts ou mourants dans le trajet. Ils n'avaient pas riposté par un seul coup de fusil à cette fusillade inattendue de la garde nationale. La discipline avait vaincu en eux l'instinct de leur propre conservation. Leur consigne était de mourir pour le roi, et ils mouraient sans tirer sur un uniforme français.

Les Suisses étaient vainqueurs, les cours vides, les canons repris, le silence régnait autour des Tuileries. Les Suisses rechargèrent leurs armes et reformèrent leurs rangs à la voix de leurs officiers. Les gentilshommes entourant le maréchal de Mailly le conjuraient de former une colonne d'attaque de toutes les forces disponibles qui restaient au château, et de sortir de Paris avec la famille royale enfermée dans cette colonne

de feu. Les serviteurs du roi, les femmes de la reine, la princesse de Lamballe, se pressant à toutes les fenêtres du château, avaient l'âme et les regards fixés sur la porte du Manège, croyant à chaque instant voir le cortège royal en sortir pour venir achever et utiliser la victoire des Suisses. Vain espoir! cette victoire sans résultat n'était qu'un de ces courts intervalles que les catastrophes inévitables laissent aux victimes, non pour triompher, mais pour respirer.

Les coups de canon des Marseillais et les décharges des Suisses, en venant ébranler inopinément les voûtes du Manège, avaient eu des contre-coups[1] bien différents dans le cœur des hommes dont la destinée, les idées, le trône, la vie se décidaient à quelques pas de cette enceinte dans le combat invisible. Le roi, la reine, madame Élisabeth, le petit nombre d'amis dévoués enfermés avec eux, pouvaient-ils s'empêcher de faire dans le mystère de leur âme des vœux involontaires pour le triomphe de leurs défenseurs, et de répondre par les palpitations de l'espérance à chacune de ces décharges d'un combat dont la victoire les sauvait et les couronnait de nouveau? Cependant ils voilaient sous la douloureuse consternation de leur physionomie ce qui pouvait se cacher de joie secrète dans leur cœur; ils s'observaient devant leurs ennemis: ils s'observaient devant Dieu lui-même, qui leur aurait reproché de se réjouir du sang versé. Leurs traits étaient muets, leurs cœurs fermés, leurs pensées suspendues au bruit extérieur. Ils écoutaient, pâles et en silence, éclater leur destinée dans ces coups.

Les coups de canon redoublent; le bruit de la mousqueterie semble se rapprocher et grossir, les vitraux tin-

tent comme si le vent des boulets les faisait frémir en passant sur la salle. Le roi se lève et annonce à l'Assemblée qu'il vient d'envoyer aux Suisses l'ordre de cesser le feu et de rentrer dans leurs casernes. M. d'Hervilly sort pour aller porter cet ordre au château. Les députés se rasseyent et attendent quelques minutes en silence l'effet de l'ordre du roi.

M. d'Hervilly parvint au château à travers les balles. « *Messieurs*, cria-t-il du haut de la terrasse du jardin d'aussi loin que sa voix put être entendue, *le roi vous ordonne de vous rendre tous à l'Assemblée nationale.* » A cet ordre, le capitaine Turler rassemble environ deux cents de ses soldats et se met en marche vers l'Assemblée, sans que les autres postes de l'extérieur, prévenus à temps de cette retraite, eussent le temps de le suivre. Cette colonne, criblée en route par les balles de la garde nationale, arrive en désordre et mutilée à la porte du Manège: elle est introduite dans les murs de l'Assemblée et met bas les armes. Les Marseillais, informés de la retraite d'une partie des Suisses, et témoins de la défection de la gendarmerie, marchent une seconde fois en avant; les masses des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine inondent les cours. Westermann et Santerre, le sabre à la main, leur montrent le grand escalier et les poussent à l'assaut; la vue de leurs camarades morts, couchés dans le Carrousel, les enivre de vengeance; les Suisses ne sont plus pour eux que des assassins soldés. Ils se jurent entre eux de laver ces pavés, ce palais dans le sang des ces étrangers. D'autres colonnes, tournant le château, pénètrent dans le jardin par la porte du Pont-Royal et du Manège, et s'accumulent au pied des murs. Les faibles détachements épars dans les apparte-

ments se rallient, sans ordre et sans unité, au poste le plus rapproché d'eux. Quatre-vingts hommes se groupent sur les marches du grand escalier; de là ils font d'abord deux feux de file qui renversent dans le vestibule quatre cents Marseillais.

Les cadavres de ces combattants servent de marchepied aux autres pour escalader la position. Les Suisses se replient lentement de marche en marche. Leur feu diminue avec leur nombre, mais tous tirent jusqu'à la mort. Le dernier coup de fusil ne s'éteignit qu'avec la dernière vie.

Quatre-vingts cadavres jonchaient l'escalier. De ce moment le combat ne fut plus qu'un massacre. Les Marseillais, les fédérés, le peuple inondent les appartements. Les Suisses isolés qu'ils rencontrent sont immolés partout; quelques-uns essaient de se défendre, et ne font qu'ajouter à la rage de leurs bourreaux et aux horreurs de leur supplice. La plupart jettent leurs armes aux pieds du peuple, se mettent à genoux, tendent la tête au coup ou demandent la vie: on les saisit par les jambes et par les bras, et on les lance tout vivants par les fenêtres.

Pendant que les débris des forces militaires du château se dispersaient ou périssaient ainsi au dehors, le peuple impitoyable, monté à l'assaut des appartements, sur les cadavres des Marseillais et des Suisses, assouvissait sa vengeance dans l'intérieur. Gentilshommes, pages, prêtres, bibliothécaires, valets de chambre, serviteurs du roi, huissiers de la chambre, simples serviteurs, tous ceux qu'il rencontrait dans ce palais étaient à ses yeux les complices des crimes de la royauté.

Des bandes armées d'hommes des faubourgs, la pique

ou le couteau à la main, se répandaient par tous les escaliers intérieurs et par tous les corridors obscurs de cet immense labyrinthe à tous les étages du château, enfonçant les portes, brisant les meubles, jetant les objets d'art ou de luxe par les fenêtres, brisant pour briser,[1] mutilant par haine, ne cherchant point la dépouille mais la ruine. Dans ce sac général du palais il y eut dévastation, non pillage. Le peuple même, dans sa férocité, aurait rougi de chercher autre chose que ses ennemis. Quelques voleurs vulgaires, surpris en flagrant délit d'appropriation des objets pillés, furent pendus à l'instant par d'autres hommes du peuple avec un écriteau signalant la honte de leur action. La passion déprave, mais elle élève aussi. L'enthousiasme général qui soulevait ce peuple l'eût fait rougir de penser à autre chose qu'à la vengeance et à la liberté. La fureur qui le possédait lui laissait le sentiment de la dignité de sa cause. Tableaux, statues, vases, livres, porcelaines, glaces, chefs-d'œuvre de tous les arts accumulés par les siècles dans le palais de la splendeur et des délices des souverains, tout vola en lambeaux, tout roula en éclats, tout fut réduit en poussière ou en cendre.

Deux huissiers de la chambre du roi, MM. Sallas et Marchais, qui pouvaient s'évader en livrant la porte, meurent pour obéir à leur serment. Ils enfoncent leur chapeau sur leur tête et mettent l'épée à la main: «C'est ici notre poste, disent-ils aux Marseillais, nous voulons tomber sur le seuil que nous avons juré de défendre.» L'huissier de la chambre de la reine, nommé Diet, reste seul, factionnaire généreux, à l'entrée de l'appartement où les femmes sont réfugiées, et tombe en la défendant.

La poursuite des victimes cherchant à se dérober à la

mort dura trois heures. Les caves, les cuisines, les souterrains, les passages secrets, les toits même dégouttaient de sang. Quelques Suisses, qui s'étaient cachés dans les écuries sous les monceaux de fourrage, y furent étouffés par la fumée ou brûlés vifs. Le peuple voulait faire un immense bûcher des Tuileries. Déjà les écuries, les corps de garde,[1] les bâtiments de service[2] qui bordaient les cours étaient en flammes. Des bûchers formés des meubles, des tableaux, des collections, des bibliothèques des courtisans qui logeaient au château, flamboyaient dans le Carrousel. Des députations de l'Assemblée et de la commune préservèrent avec peine le Louvre[3] et les Tuileries. Il semblait au peuble que ce palais laissé debout rappellerait tôt ou tard la tyrannie.

Retournons à l'Assemblée. Elle ne comptait pas trois cents membres présents dans la journée du 10 août. Les membres du côté droit[4] et les membres du parti constitutionnel, pressentant qu'ils n'auraient qu'à sanctionner les volontés du peuple ou à périr, s'étaient abstenus de se rendre à la séance. Les Girondins et les Jacobins y assistaient seuls.

Aussitôt que le peuple fut maître du château, les cris de victoire pénétrèrent du dehors par toutes les issues dans la salle. L'Assemblée se leva en masse et s'associa au triomphe du peuple par le serment de maintenir l'égalité et la liberté. De minute en minute, des hommes du peuple, les bras nus, les mains sanglantes, le visage noirci de poudre, entraient aux applaudissements des tribunes, s'avançaient à la barre, racontaient en paroles brèves les perfides embûches de la cour, qui avait attiré les citoyens par des apparences de trêve sous le feu des Suisses pour les immoler. D'autres offraient leur bras

à la nation pour exterminer le tyran et l'assassin de son peuple. «C'est cette cour perfide, s'écria un de ces orateurs en découvrant sa poitrine frappée d'une balle et ruisselante de sang, c'est cette cour perfide qui a fait couler ce sang. Nous n'avons pénétré dans les palais qu'en marchant sur les monceaux de cadavres de nos frères massacrés! Nous avons fait prisonniers plusieurs de ces satellites d'un roi parricide. C'est le roi seul que nous accusons. Ces hommes n'étaient que les instruments de sa trahison: du moment qu'ils ont mis bas les armes, dans ces assassins soudoyés nous ne voyons plus d'ennemis, nous ne voulons voir que des frères!» A ces mots, il embrasse un Suisse désarmé, qu'il avait amené par la main, et il tombe évanoui au milieu de la salle, épuisé de fatigue, d'émotions, de sang. Des députés se précipitent, l'emportent, le rendent à la vie. Il reprend ses sens, il se relève, il rentre à la barre: «Je sens renaître mes forces, dit-il, je demande à l'Assemblée de permettre à ce malheureux Suisse de demeurer chez moi; je veux le protéger et le nourrir. Voilà la vengeance d'un patriote français!»

Les Girondins, indécis jusque-là entre l'abaissement et la chute du trône, sentirent qu'il fallait ou le précipiter eux-mêmes ou être entraînés avec lui. Vergniaud laisse la présidence à Guadet,[1] pour que l'Assemblée, pendant son absence, restât sous la main d'un homme de sa faction. La commission extraordinaire, où les Girondins avaient la majorité du nombre, de l'importance et du talent, s'assembla séance tenante.[2] La délibération ne fut pas longue. Le canon délibérait pour elle. Le peuple attendait. Vergniaud saisit la plume et rédige précipitamment l'acte de suspension provisoire

de la royauté. Il rentre et lit, au milieu d'un profond silence et à quatre pas du roi, qui l'écoute, le plébiscite[1] de la déchéance. Le son de la voix de Vergniaud était solennel et triste, son attitude morne, son geste abattu. Soit que la nécessité de lire la condamnation de la monarchie en présence du monarque imposât à ses lèvres et à son cœur la décence de la pitié, soit que le repentir de l'impulsion qu'il avait donnée aux événements le saisît, et qu'il se sentît déjà l'instrument passif d'une fatalité qui lui demandait plus que sa conscience ne consentait, il semblait moins déclarer la victoire de son parti que prononcer sa propre sentence.

«Je viens, dit-il, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse; mais je m'en rapporte[2] à la douleur dont vous êtes pénétrés pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur l'heure. L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble; que les maux dont gémit l'empire dérivent principalement des défiances qu'inspire la conduite du chef du pouvoir exécutif, dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et contre l'indépendance nationale; que ces défiances ont provoqué de toutes les parties de l'empire le vœu de la révocation de l'autorité confiée à Louis XVI; considérant néanmoins que le corps législatif ne veut agrandir par aucune usurpation sa propre autorité, et qu'il ne peut concilier son serment à la constitution et sa ferme volonté de sauver la liberté qu'en faisant appel à la souveraineté du peuple; décrète ce qui suit:

«Le peuple français est invité à former une convention nationale;

«Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions; un décret sera proposé dans la journée sur la nomination d'un gouverneur du prince royal;

«Le payement de la liste civile[1] est suspendu;

«Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris: le département fera préparer le Luxembourg[2] pour sa résidence, sous la garde des citoyens.»

Ce décret fut adopté sans discussion. Le roi l'entendit sans étonnement et sans douleur.

La famille royale passa la nuit dans le cloître de l'ancien couvent des Feuillants,[3] où quelques meubles avaient été apportés à la hâte. Le lendemain l'Assemblée revint[4] sur son premier décret, qui avait désigné le palais du Luxembourg comme demeure du roi et de sa famille pendant la suspension. La commune avait représenté an corps législatif qu'elle ne pouvait répondre du roi dans une demeure aussi vaste, et sous laquelle des souterrains immenses pouvaient favoriser les évasions et les complots. Manuel[5] vint, au nom de la commune, demander que l'habitation du roi fût fixée au Temple,[6] loin des yeux, loin des souvenirs, loin des émotions[7] de la ville. L'Assemblée céda. Le choix du Temple indiquait l'esprit de la commune dans l'interprétation des événements de la veille. Au lieu d'une demeure, c'était une prison.

Le lundi, à trois heures, Pétion et Manuel vinrent prendre la famille royale dans deux voitures pour la conduire au Temple. La commune, qui pouvait enlever les prisonniers de nuit, voulut que ce trajet des Tuileries à la prison se fît en plein jour, à pas lents, et par les

quartiers les plus populeux, pour que la dégradation de la royauté eût l'apparence et l'authenticité d'une exposition avant le supplice. Pétion et Manuel étaient dans la voiture du roi. Une foule innombrable formait la haie[1] de la porte des Feuillants à la porte du Temple. Les regards, les gestes, les injures, le rire moqueur, le plus lâche des outrages, se renouvelèrent sur tous les pas du cortège. La faiblesse des femmes, l'innocence des enfants attendrissaient en vain quelques regards furtifs: il fallait cacher son attendrissement comme une trahison. Le peuple ne voulait plus de roi même en souvenir. Partout les symboles de la royauté étaient effacés ou mutilés sur le passage des voitures.

La main du peuple effaçait ainsi d'avance une institution sur laquelle l'Assemblée n'avait pas encore prononcé. Le 10 août était un décret obscur de la victoire que la commune de Paris se hâtait d'interpréter par l'emprisonnement du roi. De la prison au trône le retour était impossible. La commune voulait le montrer. Louis XVI le sentit; et quand, après deux heures de marche les voitures roulèrent sous les voûtes de la cour du Temple, il avait dans son cœur abdiqué le trône et accepté l'échafaud.

CHAPITRE V

CAPTIVITÉ DE LOUIS XVI

A SON arrivée au Temple, le roi fut remis par Pétion à la surveillance des municipaux[2] et à la garde de Santerre. Le procureur-syndic de la municipalité, Manuel, homme susceptible d'attendrissement comme d'exalta-

tion révolutionnaire, accompagna le roi. On voyait à son attitude que la pitié l'avait déjà saisi, et que son respect intérieur [1] pour la grandeur déchue luttait en lui contre l'austérité officielle de son langage. Son front baissé, sa rougeur, trahissaient la honte secrète qu'il éprouvait d'écrouer [2] ce roi, cette reine, ces enfants, cette princesse, dans une demeure si différente du palais qu'ils venaient de quitter. Les magistrats du peuple étaient aussi troublés que les captifs. Les canonniers des sections,[3] qui avaient servi d'escorte à la voiture du roi et en qui les souvenirs du 10 août, l'ivresse du triomphe, les cris et les gestes du peuple sur la route avaient étouffé tout respect, voulaient enfermer le roi dans la petite tour et le reste de la famille dans le palais. Pétion rappela ces hommes à l'humanité. La famille royale fut déposée tout entière dans le château. Les concierges l'y reçurent silencieux et mornes, et firent avec un zèle hâtif toutes les dispositions pour un long séjour.

Le roi ne doutait pas que ce ne fût la résidence que la nation lui assignait jusqu'au dénouement de sa destinée. Il n'y entrait pas sans cette sorte de joie intérieure qui fait trouver à l'homme ballotté par le mouvement et fatigué d'incertitude un bonheur dans l'immobilité sur l'écueil même où il s'est brisé. S'il ne croyait pas à la sûreté, il croyait du moins à la paix dans ce séjour. Il se hâta d'en prendre possession et d'y conformer par la pensée les habitudes de sa vie. Il mesura de l'œil les jardins pour les promenades de ses enfants et pour l'exercice quotidien dont sa forte nature et ses goûts de chasseur lui imposaient à lui-même le besoin. Il se fit ouvrir les appartements, examina le linge, les meubles,

choisit les pièces, marqua la chambre de la reine, la sienne, celle des enfants, celle de sa sœur, de la princesse de Lamballe et des personnes que leur tendresse ou leur fidélité attachaient à ses pas jusque dans cet asile.

On servit le repas du soir à la famille royale. Le roi soupa avec une apparence visible de détente d'esprit [1] et de sérénité. Manuel et les municipaux assistèrent debout au souper. Le jeune Dauphin s'étant endormi sur les genoux de sa mère, le roi ordonna de l'emporter. On se disposait à coucher l'enfant, quand un ordre de la commune, provoqué non par Manuel et Pétion, mais par une dénonciation des canonniers de garde, [2] arriva à Manuel et troubla cette première joie de la captivité: c'était l'ordre d'évacuer immédiatement le palais [3] et de renfermer, dès la première nuit, la famille royale dans la petite tour du Temple. Le roi sentit ce coup avec plus de douleur peut-être qu'il n'en avait senti à sa sortie des Tuileries. On s'attache souvent à un débris de sa destinée avec plus de force qu'à sa destinée tout entière. Tous les préparatifs d'établissement furent interrompus. Des canonniers et des municipaux transportèrent à la hâte quelques matelas et quelque linge dans les salles inhabitées de la tour. Des corps de garde s'y établirent. Le roi, la reine, les princesses, les enfants, réunis dans le salon et rassemblant autour d'eux les objets nécessaires à chacun, attendirent plusieurs heures en silence que leur prison fût prête à les recevoir.

A une heure après minuit, Manuel vint les inviter à s'y rendre. La nuit était profonde. Des municipaux portaient des lanternes devant le cortège; des canonniers, le sabre nu, formaient la haie. [4]

On entra dans la tour par la porte étroite et oblique de la tourelle qui renfermait l'escalier en limaçon.[1] A chaque étage, on déposa une partie de la famille royale et des serviteurs dans le logement qui leur était affecté:[2] Madame Élisabeth, dans une cuisine pourvue d'un seul grabat, au rez-de-chaussée; les hommes de service, au premier étage; la reine et ses enfants, au second; le roi, au troisième. Un lit de chêne sans rideaux et quelques sièges étaient les seules meubles de cette pièce.

Le roi se coucha et s'endormit. Deux de ses serviteurs, MM. Hue et Chamilly, passèrent la nuit sur des chaises auprès de son lit; la princesse de Lamballe, au pied du lit de la reine; les autres femmes attachées au service de la famille royale, dans la cuisine, sur des matelas étendus autour du grabat où couchait la jeune sœur du roi. Des gardiens et des municipaux surveillaient à vue ces chambres.

La nuit s'écoula, chez la reine et chez les princesses, en chuchotements, en larmes contenues et en présages sinistres échangés à voix basse sur le sort qu'un tel avilissement de leur rang et de leur sexe annonçait aux captives. Les enfants seuls dormirent d'un sommeil paisible et prolongé, comme sous les lambris de Versailles. Le lendemain et les jours suivants, la reine et les princesses eurent la liberté de se voir dans l'appartement du roi, et de se transporter sans obstacle d'un étage à l'autre, dans l'intérieur de la tour. Ils en visitèrent toutes les pièces; ils y disposèrent définitivement le logement de chacune des personnes de la famille, amies ou domestiques. Ils y resserrèrent leur vie, ils y plièrent leurs habitudes, comme un prisonnier enchaîné s'arrange dans ses fers pour en moins sentir le poids.

On apporta quelques meubles, on tendit quelques tapisseries sur l'humide nudité des murailles; on dressa quelques lits. Un seul, celui du roi, avait des rideaux de damas vert éraillés et déchirés, comme il convenait à un si misérable réduit.

Après le premier déjeuner, servi encore avec un certain luxe dans la salle à manger du premier étage, le roi passa dans la tourelle à côté, feuilleta avec intérêt les vieux livres latins entassés dans cette partie de la tour par les archivistes de l'ordre des Templiers, volumes endormis depuis si longtemps sous la poussière. Il y déterra quelques livres religieux, que sa piété, ravivée par le malheur, lui fit recevoir comme un don du ciel; de vieux bréviaires contenant dans leurs versets de psaumes, distribués pour chaque jour, tous les gémissements de la terre. Le roi emporta précieusement ces livres dans son cabinet de travail, enfoncement[1] pris sur la tourelle à côté de sa chambre. Il voulait s'en nourrir lui-même et s'en servir à exercer la mémoire et l'intelligence de son fils dans l'étude de la langue latine.

Une promenade d'une heure dans le jardin, sous une sombre allée de marronniers antiques, fut permise à la famille avant le dîner: ce repas fut servi à deux heures. Santerre et deux de ses aides de camp y assistèrent sans insolence et sans respect. Les heures qui séparent le milieu du jour de la nuit furent occupées par des entretiens, des lectures, des leçons données à son fils par le roi; par les jeux et par la prière des enfants, les tendres épanchements de famille[2] entre les captifs. A neuf heures, l'on apporta le souper dans la chambre du roi, pour que le bruit de ce dernier repas ne troublât pas le sommeil des enfants, déjà endormis dans l'étage de la

reine. Après le souper et les adieux échangés par de tendres serrements de main entre le roi, la reine et sa sœur, les princesses redescendirent; et le roi, entrant dans son cabinet de lecture, s'y renferma pour réfléchir, lire et prier jusqu'à minuit.

Le jour suivant, les prisonniers allèrent, par distraction à leur gêne actuelle, visiter les salles plus vastes de la grande tour du Temple, où Santerre leur avait annoncé qu'on leur préparait leur habitation définitive. Manuel, Santerre et une forte escorte de municipaux les accompagnèrent dans cette visite à leur prison, et de là dans les jardins. En traversant les rangs des municipaux et les groupes des gardes nationaux pressés sur leur passage, le roi et la reine entendirent des murmures menaçants contre la présence de la princesse de Lamballe, de Mme de Tourzel et des femmes de service qu'on leur laissait comme une ombre de la royauté «qu'on ne pouvait tolérer après les crimes de la cour, et qui semblait un outrage au peuple en conservant une apparence de superstition à la souvraineté.»

Ces propos, rapportés à la commune, firent prendre un arrêté qui ordonnait le renvoi de toutes ces personnes. L'humanité de Manuel suspendit quelques jours l'exécution de cette mesure rigoureuse. Manuel espérait faire révoquer un ordre qui allait déchirer si cruellement tant de cœurs. Mais dans la nuit du 19 au 20 août, pendant le premier sommeil des prisonniers, un bruit inusité réveilla en sursaut la famille royale. Des municipaux entrèrent dans les chambres du roi et de la reine, et leur lurent un arrêté plus impératif, qui ordonnait l'expulsion immédiate de tous les individus étrangers à la famille royale. Cet ordre, promulgué à une pareille heure avec des termes

et des gestes qui en redoublaient la cruauté, frappa tous les détenus de stupeur et de consternation.

Pour remplacer ces femmes, ces serviteurs, ces amis, besoin des cœurs comme des habitudes, les commissaires de la commune installèrent dans la tour un homme et une femme nommés Tison. Ils étaient chargés seuls du service des prisonniers. Ce Tison, vieillard morose, était un ancien commis[1] aux barrières de Paris, homme accoutumé par son état au soupçon, à l'inquisition et à la rudesse envers les personnes. Cette rudesse changeait tous ses services en injures.

La femme de Tison, plus jeune et moins insensible, flottait entre son attendrissement sur les malheurs de la reine et la crainte que cet attendrissement ne fût imputé à crime à son mari. Elle passait sans cesse du dévouement à la trahison, et des larmes versées aux genoux de la reine aux délations contre sa maîtresse. Son cœur était faible, cette reine de France à sa merci exaltait et troublait ses idées. Cette lutte de la sensibilité et de la terreur dans un esprit faible finit par égarer la raison de cette femme; c'est cette démence qui fit imputer à Marie-Antoinette des crimes qui n'étaient que les délires de cette malheureuse.

Un cordonnier nommé Simon, commissaire de la commune pour inspecter les travaux et les dépenses, était le seul des municipaux qui ne fût jamais relevé de son service au Temple. Tous ces serviteurs, ces geôliers, ces porte-clefs, prenaient les ordres de cet homme. Ouvrier rougissant du travail et ambitieux d'un rôle, même du plus abject, Simon briguait celui de geôlier et l'exerçait en bourreau. Il avait pour aide un ancien sellier du nom de Rocher.

Rocher était un de ces hommes pour qui l'infortune est un jouet et qui aiment à aboyer aux victimes comme des chiens aux haillons. On l'avait choisi à la masse de la stature, à l'apparence sinistre, à la férocité des traits. C'était l'homme qui avait forcé la chambre du roi le 20 juin et levé la main sur lui pour le frapper. Hideux de visage, insolent de regard, grossier de geste, ordurier de propos,[1] un bonnet de poil,[2] une longue barbe, une voix rauque et souterraine,[3] l'odeur du tabac et du vin qui s'exhalait de ses habits, le nuage de la pipe qui l'enveloppait sans cesse, faisaient de lui l'apparition visible du cachot. Il traînait un grand sabre sur les dalles et sur les marches des escaliers. Une ceinture de cuir tenait suspendu à ses flancs un énorme trousseau de clefs. Le bruit de ces clefs, qu'il faisait résonner à dessein, le fracas des verrous qu'il tirait et refermait tout le jour, lui plaisaient comme à d'autres le bruit des armes. Il semblait que ce cliquetis, qui faisait retentir son importance, faisait retentir aussi leur captivité plus rudement aux oreilles des prisonniers. Quand la famille royale sortait pour sa promenade au milieu du jour, Rocher, feignant de choisir parmi son trousseau de clefs et d'essayer vainement les serrures, faisait attendre longtemps le roi et les princesses debout derrière lui. A peine la porte du premier guichet était-elle ouverte, qu'il descendait précipitamment l'escalier en froissant du coude le roi et la reine, et qu'il allait se placer en factionnaire à la dernière porte. Là, debout, obstruant l'issue, examinant les figures, il lançait de sa pipe des nuages de fumée au visage de la reine, de Madame Élisabeth et de la princesse royale, regardant à chaque bouffée si l'intention de son insulte était comprise et si les témoins de

sa bassesse l'en récompensaient par des sourires d'intelligence.

Ses outrages applaudis l'encourageaient à les renouveler tous les jours. Les gardes nationaux de service avaient soin de se rassembler chaque fois, à la sortie du roi, pour jouir de ce supplice de la dignité royale livrée aux outrages d'un porte-clefs. Ceux que révoltait cette lâcheté renfermaient dans leur cœur une indignation qui eût paru un crime à leurs camarades. Les plus cruels ou les plus curieux se faisient apporter des chaises du corps de garde. Ils s'asseyaient, le chapeau sur la tête, quand le roi passait, rétrécissant avec affectation le passage, pour que le monarque déchu contemplât de plus près leur irrévérence et sa dégradation. Des éclats de rire, des chuchotements, des épithètes grossières ou obscènes couraient dans les rangs sur le passage du roi et des princesses. Ceux qui n'osaient pas prononcer ces injures les écrivaient avec la pointe des baïonnettes sur les murs du vestibule et des escaliers. On y lisait à chaque marche des allusions outrageantes à la grosseur du roi, des menaces de mort aux enfants, *louveteaux à étrangler avant l'âge où ils dévoreraient le peuple!*

Le roi et la reine auraient pu s'y soustraire en restant enfermés dans leur prison intérieure, mais leurs enfants auraient dépéri dans cette reclusion et dans cette immobilité. Il fallait à leur âge de la respiration et du mouvement. Leurs parents achetaient volontairement au prix de ces outrages le peu d'air, de soleil et d'exercice nécessaire à ces jeunes vies.

Le 21 septembre, à quatre heures du soir, le roi étant endormi après son dîner, à côté des princesses, qui se taisaient pour ne pas interrompre son sommeil, un officier

municipal, nommé Lubin, vint, accompagné d'une escorte de gendarmerie à cheval et d'un flot tumultueux de peuple, faire au pied de la tour la proclamation de l'abolition de la royauté et de l'établissement de la république. Les princesses ne voulurent pas éveiller le roi. Elles lui racontèrent la proclamation après son réveil. «Mon royaume, dit-il à la reine avec un triste sourire, a passé comme un songe, mais ce n'était pas un songe heureux! Dieu me l'avait imposé, mon peuple m'en décharge; que la France soit heureuse, je ne me plaindrai pas.» Le soir du même jour, Manuel étant venu visiter les prisonniers: «Vous savez, dit-il au roi, que les principes démocratiques triomphent, que le peuple a aboli la royauté, et qu'il a adopté le gouvernement républicain? — Je l'ai entendu dire, répliqua le roi avec une sereine indifférence, et j'ai fait des vœux pour que la république soit favorable au peuple. Je ne me suis jamais mis entre son bonheur et lui.»

Le roi, en ce moment, portait encore son épée, ce sceptre du gentilhomme en France, et les insignes des ordres de chevalerie, dont il était le chef, étaient encore attachés à son habit. «Vous saurez aussi, reprit Manuel, que la nation a supprimé ces hochets. On aurait dû vous dire d'en dépouiller les marques. Rentré dans la classe des autres citoyens, vous devez être traité comme eux. Au reste, demandez à la nation ce qui vous est nécessaire, la nation vous l'accordera. — Je vous remercie, dit le roi, je n'ai besoin de rien.» Et il reprit tranquillement sa lecture.

La Convention[1] avait assigné une somme de cinq cent mille livres pour les dépenses relatives à l'établissement et à l'entretien de la famille royale dans sa prison. La

commune, par l'intermédiaire de commissions successives, avait employé la plus grande partie de ce subside alimentaire[1] à des constructions de sûreté et de resserrement de captivité. Ce qui devait servir à consoler l'existence des prisonniers servit à aggraver leurs fers et à salarier leur geôliers. Le roi n'avait à sa disposition aucune somme pour vêtir la reine, sa sœur, ses enfants, pour récompenser les services qu'il avait à demander au dehors, ou pour procurer à sa famille, dans les meubles, dans les occupations de la prison, ces adoucissements que la fortune privée des détenus laisse pénétrer jusque dans les cachots des criminels. Sortis inopinément des Tuileries sans autres vêtements que ceux qu'ils portaient sur leurs corps dans la matinée du 10 août, les prisonniers, à l'entrée d'un rigoureux hiver, présentaient l'apparence d'un véritable dénuement. La reine et Madame Élisabeth passaient leurs journées comme de pauvres ouvrières à raccommoder le linge du roi et des enfants et à rapiécer leurs robes d'été.

Vers la fin de septembre, au moment où le roi allait sortir de la chambre de la reine, après le souper, pour remonter dans son appartement, six officiers municipaux entrèrent avec appareil[2] dans la tour. Ils lurent au roi un arrêté de la commune qui ordonnait sa translation dans la grande tour et sa séparation complète du reste de sa famille. La reine, Madame Élisabeth, la princesse royale, le jeune Dauphin, enlaçant le roi dans leurs bras et couvrant ses mains de baisers et de larmes, essayèrent en vain de fléchir les municipaux et d'obtenir cette dernière consolation des infortunés: souffrir ensemble. Les municipaux, Simon, Rocher lui-même, quoique attendris, n'osèrent modifier l'inflexibilité de l'ordre. On

fouilla avec la plus stricte inquisition les meubles, les lits, les vêtements des prisonniers; on les dépouilla de tous les moyens de correspondance au dehors: papier, encre, plumes, crayons; faisant cesser ainsi les leçons que le prince royal commençait à recevoir de ses parents, et condamnant l'héritier d'un trône à l'ignorance de l'art d'écrire; ignorance dont rougissent les derniers enfants du peuple.

Le roi, arraché aux embrassements et aux cris de sa famille, fut conduit dans l'appartement à peine achevé qu'on lui avait destiné dans la grande tour. Les ouvriers y travaillaient encore. Un lit et une chaise au milieu des déblais, des gravois, des planches et des briques, en formaient tout l'ameublement. Le roi se jeta tout habillé sur ce lit. Il passa les heures à compter les pas des sentinelles qu'on relevait à sa porte et à essuyer les premières larmes que la prison eût encore arrachées à sa fermeté. Cléry, son valet de chambre, passa la nuit sur la chaise, dans l'embrasure de la fenêtre, attendant avec impatience le jour.

Un morceau de pain insuffisant pour la nourriture de deux personnes et une carafe d'eau où l'on avait exprimé le jus d'un citron furent ce jour-là tout le déjeuner apporté au roi. Ce prince s'avança vers son serviteur, rompit le pain et lui en présenta la moitié. «Ils ont oublié que nous sommes encore deux, lui dit le roi, mais je ne l'oublie pas; prenez ceci; j'ai assez du reste.» Cléry refusait; le roi insista. Le serviteur prit enfin la moitié du pain de son maître. Ses larmes arrosaient les morceaux qu'il portait à sa bouche. Le roi vit ces pleurs et ne put retenir les siens. Ils mangèrent ainsi

en pleurant et en regardant, sans rien dire, le pain des larmes et de l'égalité.

Le roi supplia de nouveau un municipal de lui donner des nouvelles de sa femme et de ses enfants, et de lui procurer quelques livres pour l'arracher aux lassitudes d'esprit de son isolement. Louis XVI indiqua quelques volumes d'histoire et de philosophie religieuse. Ce municipal, plus humain que les autres, consulta ses collègues et les entraîna pour remplir cette mission chez la reine. Cette princesse avait passé la nuit à se lamenter dans sa chambre entre les bras de sa belle-sœur et de sa fille. La pâleur de ses lèvres, les sillons de ses pleurs, la fixité de ses yeux secs, l'obstination avec laquelle elle avait refusé de toucher aux aliments de son déjeuner, jurant de se laisser mourir de faim si l'on persistait à la séparer du roi, émurent et intimidèrent les municipaux. La responsabilité de la vie de leurs prisonniers pesait sur eux. La commune elle-même leur demanderait compte d'une victime enlevée par une mort volontaire au jugement et à l'échafaud du peuple. La nature aussi parlait dans leur cœur cette langue des larmes qui se fait obéir des plus endurcis. Les princesses, à genoux devant ces hommes, les conjuraient de permettre qu'elles fussent réunies au roi au moins pendant quelques instants du jour et aux heures des repas. Des gestes, des cris du cœur, des larmes tombant des yeux sur le plancher, prêtaient leur toute-puissance à ces supplications. « Eh bien, ils dîneront ensemble aujourd'hui, dit un officier municipal, et demain la commune en décidera. » A ces mots, les cris de douleur des princesses et des enfants se changèrent en cris de joie et de bénédiction. La reine, tenant ses enfants dans

ses bras, les précipita à genoux, et s'y précipita avec eux pour remercier le ciel. Les membres de la commune s'entre-regardèrent avec des regards mouillés; Simon lui-même, s'essuyant les yeux: «Je crois, s'écria-t-il, que ces scélérates de femmes me feraient pleurer!» Puis se retournant vers la reine, et comme honteux de sa faiblesse: «Vous ne pleuriez pas ainsi, lui dit-il, quand vous faisiez assassiner le peuple au 10 août! — Ah! le peuple est bien trompé sur nos sentiments,» répondit la reine.

Les prisonniers se revirent à l'heure du repas, et sentirent plus que jamais combien le malheur les rendait nécessaires les uns aux autres.

La commune ne réclama pas contre la réunion des prisonniers, motivée sur la crainte d'un suicide de la reine. De ce moment les captives furent amenées trois fois le jour dans la grande tour pour y prendre leur repas avec le roi. Seulement des municipaux présents à ces entrevues en interceptaient la douceur en s'opposant à toute confidence intime des prisonniers entre eux. Il leur était sévèrement interdit de parler bas ou de s'entretenir en langues étrangères. Ils devaient parler haut et en français.

Cléry réussit à informer quelquefois le roi de la situation des choses publiques en lui faisant lire les journaux introduits dans le guichet par ruse, et en transmettant les faits du jour à l'oreille de son maître aux heures de son coucher ou de son lever. Quand ces moyens d'information vinrent à manquer à la famille royale, des crieurs publics affidés et payés par des amis du dehors venaient le soir, aux heures du silence des rues, vociférer sous les murs de l'enceinte du Temple

les principaux événements de la journée. Le roi, averti par Cléry, ouvrait sa fenêtre et saisissait ainsi à mots interrompus les décrets de la Convention, les victoires et les défaites des armées, les condamnations et les exécutions de ses anciens ministres, les arrêts ou les espérances de sa destinée.

Les princesses et les enfants furent enfin réunis au roi dans la grande tour. Le second et le troisième étage de ce monument, divisés, chacun en quatre pièces par des cloisons en planches, furent assignés à la famille royale et aux personnes chargées du service ou de la surveillance. La chambre du roi contenait un lit à rideaux, un fauteuil, quatre chaises, une table, une glace au-dessus de la cheminée. Le plafond était de toile. La fenêtre, garnie d'un treillis en barres de fer, qui interceptait tout regard sur les jardins ou sur la ville, et qui ne laissait voir que le ciel. La tenture de la chambre du roi, en papier peint, comme pour supplicier deux fois le regard du prisonnier, représentait l'intérieur d'une prison avec des geôliers, des chaînes, des fers et tout le hideux appareil des cachots.

L'appartement de la reine, au-dessus de celui du roi, était disposé avec la même avarice de lumière, d'air et d'espace. Marie-Antoinette couchait dans la même chambre que sa fille; Madame Élisabeth dans une chambre obscure, à côté; le geôlier Tison et sa femme dans un réduit contigu; les municipaux dans la première pièce servant d'antichambre. Les princesses étaient obligées de traverser cette pièce pour passer les unes chez les autres, à travers les regards et les chuchotements des gardiens. Deux guichets, encombrés de porte-clefs et de sentinelles, étaient établis entre l'ap-

partement de la reine et celui du roi, sur l'escalier. Le quatrième étage était inhabité. La plate-forme, au-dessus du roi, avait été disposée pour servir de préau. Mais, de peur que les promeneurs ne fussent aperçus des maisons de la ville ou que leurs yeux ne fussent égayés par l'horizon de Paris, on avait fait établir de hautes cloisons de planches, pour mesurer même le ciel aux regards des prisonniers.

Tel était le logement définitif de la famille royale. Elle jouit néanmoins de s'y voir installée, à cause du rapprochement de tous ses membres dans les mêmes murs. Cette courte joie fut changée en larmes, le soir de ce jour, par un arrêté de la commune qui ordonnait d'enlever le Dauphin à sa mère et de le loger avec le roi. Le cœur de la reine éclata en vain en supplications et en douleur. La commune ne voulut pas que «le fils fût nourri plus longtemps par la mère de la haine de la Révolution.» La reine et les princesses conservèrent néanmoins la liberté de voir le Dauphin tous les jours chez le roi, aux heures des repas et à la promenade, en présence des commissaires.

Le père de famille survivait seul au roi dans Louis XVI. Les princesses oubliaient qu'elles avaient été reine, sœur ou fille de rois, pour se souvenir seulement qu'elles étaient femme, sœur ou fille, d'un mari, d'un frère, d'un père captif. Leurs cœurs se renfermaient tout entiers dans ces devoirs, dans ces tristesses, dans ces joies de la famille. Cette dynastie n'était plus qu'un ménage de prisonniers.

Le roi se levait avec le jour et priait longtemps à genoux au pied de son lit. Après sa prière, il lisait avec recueillement les psaumes dans le *bréviaire*, recueil de

prières et de cantiques indiqués pour chaque jour de l'année aux fidèles par la liturgie catholique. Il suppléait ainsi à l'habitude qu'avaient les rois d'assister tous les matins au sacrifice de l'autel[1] dans leur palais. La commune lui avait refusé la présence d'un prêtre et les cérémonies de sa foi. Pieux, mais sans superstition et sans faiblesse, Louis XVI s'élevait à Dieu sans l'intermédiaire d'un autre homme, et se plaisait seulement à se servir pour ses prières des mots et des formes consacrés par la religion de sa race et de son trône. La reine et sa sœur se livraient aux mêmes pratiques.

Après ses prières, le roi lisait, dans sa tourelle, tantôt Montesquieu,[2] tantôt Buffon, tantôt l'histoire, tantôt des récits de voyages autour du monde. Ces pages semblaient absorber complètement son esprit, soit que ce fût pour lui un moyen d'échapper à l'importune attention des commissaires toujours présents, soit qu'il cherchât en effet, dans la nature, dans la politique, dans les mœurs des peuples et dans leur histoire, des diversions à ses peines, des instructions pour son rang, où des analogies avec sa situation. A neuf heures, sa famille descendait auprès de lui pour déjeuner. Le roi embrassait sa femme, sa sœur, ses enfants sur le front. Après le déjeuner, il donnait à son fils les premières leçons de grammaire, d'histoire, de géographie, de latinité,[3] évitant avec soin, dans ces leçons, tout ce qui pouvait rappeler à l'enfant qu'il était né dans un rang au-dessus des autres citoyens, et ne lui donnant que les connaissances applicables à la destinée du dernier de ses sujets. On eût dit que ce père se hâtait de profiter de l'adversité et de l'éloignement des cours pour élever son fils, non en prince, mais en

homme, et pour lui faire une âme adaptée à toutes les fortunes.

L'enfant, précoce comme les fruits d'un arbre blessé, semblait devancer de l'intelligence et de l'âme les enseignements de la pensée et les délicatesses du sentiment. Sa mémoire retenait tout, sa sensibilité lui faisait tout comprendre.

Un jour ayant paru reconnaître un des commissaires de la commune dans la chambre de son père, ce commissaire s'approcha et lui demanda s'il se souvenait de l'avoir vu et dans quelle circonstance. L'enfant fit un signe de tête affirmatif, mais refusa obstinément de répondre. Sa sœur, l'ayant pris à part dans un coin de l'appartement, lui demanda pourquoi il refusait de dire dans quelle circonstance. «C'est au voyage de Varennes,[1] lui répondit à l'oreille le Dauphin. Je n'ai pas voulu le dire tout haut,[2] de peur de le rappeler à ma mère et de faire pleurer nos parents.»

A midi on venait chercher la famille royale pour qu'elle respirât l'air du jardin. Quel que fût le froid, le soleil ou la pluie, les prisonniers descendaient. Ils accomplissaient cette promenade, sous les regards et sous les outrages, comme un des plus rigoureux devoirs de leur captivité. L'exercice violent dans ces cours, les jeux de l'enfant avec sa sœur dans l'intérieur de l'appartement, la vie régulière et sobre, les études familières et douces entre les genoux de son père, les tendres soins de ces trois femmes, lui conservaient l'ardeur de vie et la fraîcheur de teint de l'enfance. Les regards de la reine et du roi se rencontraient et se consolaient sur cette tête, où la rigueur des hommes n'empêchait pas la nature de croître et de s'embellir tous les jours.

La princesse royale touchait déjà à l'âge où la jeune fille sent qu'elle devient femme. Pensive comme son père, fière comme sa mère, pieuse comme sa tante, elle retraçait[1] dans son âme ces trois âmes au milieu desquelles elle avait grandi. Toujours attachée au bras et comme enfouie au sein de sa mère ou de sa tante, elle semblait intimidée de la vie. Ses cheveux blonds, encore pendants sur ses épaules comme ceux d'un enfant l'enveloppaient presque tout entière. Elle regardait du fond de ce voile d'un regard craintif, ou baissait les yeux. Elle imprimait une admiration muette aux plus endurcis. Les porte-clefs et les sentinelles se rangeaient[2] sur son passage. Sa tante achevait son éducation et lui apprenait la piété, la patience, le pardon. Mais le sentiment de son rang inné dans son âme, les humiliations de son père et les supplices de sa mère se gravaient profondément en cicatrices toujours saignantes dans son cœur, et s'y recueillaient, sinon en ressentiment, du moins en éternelle tristesse.

A deux heures la famille rentrait pour dîner. Les joies intimes et les épanchements[3] familiers dont ces repas sont le signal dans la maison du pauvre, lui étaient refusés. Le roi lui-même ne pouvait se livrer impunément à l'appétit de sa forte nature. Des yeux comptaient ses morceaux, des ricanements les lui reprochaient. La robuste santé de l'homme était une honte de plus pour le roi. La reine et les princesses mangeaient peu et lentement, pour laisser au roi le prétexte de satisfaire sa faim et de prolonger le dîner. A six heures le roi reprenait ses leçons à son fils, et s'amusait avec lui jusqu'au souper. La reine alors déshabillait elle-même l'enfant, lui faisait réciter ses prières et le portait dans son lit.

Quand il était couché, elle se penchait, comme pour l'embrasser une dernière fois, et lui soufflait à l'oreille une courte prière, que l'enfant répétait tout bas pour que les commissaires ne pussent l'entendre.

Cette prière, composée par la reine, a été retenue et révélée par sa fille : « Dieu tout-puissant qui m'avez créé et racheté, je vous aime! Conservez les jours de mon père et de ma famille ! Protégez-nous contre nos ennemies. Donnez à ma mère, à ma tante, à ma sœur, les forces dont elles ont besoin pour supporter leurs peines ! »

Cette simple prière des lèvres d'un enfant demandant la vie pour son père et la patience pour sa mère était un crime dont il fallait se cacher.

Le roi, à la fin de la journée, remontait un instant dans la chambre de sa femme, lui prenait la main en la regardant tendrement, et lui disait adieu. Il embrassait ensuite sa sœur et sa fille, et redescendait s'enfermer dans la tour à côté de sa chambre, où il lisait, méditait et priait jusqu'à minuit.

Avant de s'endormir, le roi attendait toujours que le municipal du lendemain, qu'on relevait à minuit, fût arrivé, pour savoir le nom de ce nouveau surveillant, et pour connaître par ce nom ce que la journée suivante présageait de douceur ou de rudesse à sa famille. Il s'endormait ensuite d'un sommeil paisible, car le poids des jours d'infortune ne lasse pas moins l'homme que la fatigue des jours heureux. Depuis que ce prince était captif, les défauts de sa jeunesse avaient peu à peu disparu. La bonhomie un peu rude de son caractère s'était changée en sensibilité et en grâce pour ceux qui l'entouraient. Il semblait vouloir racheter, à force de patience pour lui-même et de tendre intérêt pour les

autres, le tort de leur faire partager ses malheurs. La chute l'avait attendri, la prison l'avait ennobli, l'approche de la mort le consacrait. Il pressait dans cet étroit espace, dans ce cercle de famille, dans ce peu de jours qui lui restaient, tout ce que la nature, l'amour et la religion avaient mis dans son âme de tendresse, de courage et de vertus. Ses enfants l'adoraient, sa sœur l'admirait. La reine s'étonnait des trésors de douceur et de force qu'elle lui découvrait dans le cœur. Elle déplorait que tant de vertus eussent brillé si tard et seulement dans l'obscurité d'une prison. Elle se reprochait amèrement, et elle l'avouait à sa sœur, d'avoir laissé trop distraire son âme aux jours de la prospérité, et de n'avoir pas assez senti alors le prix de l'amour du roi.

Insensible aux privations qui ne tombaient que sur lui-même, la comparaison de la splendeur passée où il avait vu sa femme et sa sœur avec leur dénuement présent revenait souvent à son esprit et lui échappait quelquefois du cœur. Les anniversaires de ses jours heureux, de son couronnement, de son mariage, de la naissance de sa fille et de son fils étaient pour lui des jours marqués par plus de tristesse, souvent aussi par plus d'outrages. Le roi rappelait mélancoliquement à la reine ces jours de leur félicité, et lui demandait de pardonner à son sort qui les avait changés pour elle en jours de deuil. «Ah! madame, lui disait-il un soir en voyant la reine balayer elle-même le pavé de la chambre de son fils malade, quel métier pour une reine de France! Et si on le voyait à Vienne! Ah! qui eût dit en vous unissant à mon sort que je vous faisais descendre si bas? — Et comptez-vous pour rien, lui

dit Marie-Antoinette, la gloire d'être la femme du meilleur et du plus persécuté des hommes? De tels malheurs ne sont-ils pas les plus majestueuses de toutes les grandeurs?»

Une autre fois il vit Madame Élisabeth, qui raccommodait la robe de la reine et à qui on avait enlevé jusqu'à ses ciseaux, obligée de couper avec ses dents le fil de son aiguille! «Ah! ma sœur, lui dit-il, quel contraste! Vous ne manquiez de rien dans votre jolie maison de Montreuil!»[1] Il faisait allusion à une délicieuse résidence qu'il s'était plu à embellir pour sa sœur de toutes les élégances de la vie rustique, au temps de sa prospérité. Ce furent ses seuls retours[2] sur le passé. Il l'évitait comme un choc de l'âme qui pouvait arracher un cri involontaire à sa fermeté.

L'uniformité de cette vie commençait à la changer en habitude et en tranquillité d'esprit. La présence quotidienne des êtres aimés, la tendresse mutuelle plus sentie depuis que l'étiquette des cours ne s'interposait plus entre les sentiments de la nature, la régularité des mêmes actes aux mêmes heures, les passages d'un appartement dans l'autre, les leçons des enfants, leurs jeux, les sorties dans le jardin, les repas en commun, les conversations, les lectures, ce silence profond dans les murs autour des prisonniers, pendant que tant de bruit se faisait loin d'eux autour de leurs noms; quelques visages de commissaires attendris, quelques intelligences furtives avec le dehors, quelques complots obscurs d'évasion grossis par l'espérance, accoutumaient insensiblement les détenus à leur adversité, et leur faisaient même découvrir le côté consolant du malheur, quand un redoublement de rigueurs dans leur emprisonnement et de

rudesse dans leurs geôliers vint agiter de nouveau leur vie intérieure et leur faire conjecturer de sinistres événements.

La surveillance devint odieuse et outrageante pour la pudeur des princesses. On rompait le pain des prisonniers pour y découvrir des billets cachés. On coupait les fruits, on fendait jusqu'aux noyaux de pêche, de peur qu'une ruse adroite n'y eût glissé de correspondances. Après chaque repas, on retirait les couteaux et les fourchettes nécessaires pour découper les aliments. On mesurait la longueur des aiguilles de femme, sous prétexte qu'elles pouvaient se transformer en armes de suicide. On fouilla le roi. On lui enleva jusqu'aux petits ustensiles de toilette en or à l'aide desquels il roulait ses cheveux et soignait ses dents. Il fut obligé de laisser croître sa barbe. Tison et sa femme espionnaient et rapportaient sans cesse aux commissaires les moindres chuchotements, les gestes, les regards. On laissait entrer dans la cour du Temple des vociférateurs qui demandaient à grands cris la tête de la reine et du roi. Rocher chantait la *Carmagnole*[1] aux oreilles du roi et enseignait au Dauphin des couplets contre sa mère et contre lui-même. L'enfant répétait innocemment ces couplets, qui faisaient monter la rougeur au front de sa tante. Cet homme, un moment adouci, avait repris sa nature et puisait[2] une nouvelle insolence dans le vin; l'ivrognerie dans laquelle il s'assoupissait tous les soirs recommençait tous les matins.

CHAPITRE VI

PROCÈS DE LOUIS XVI

Le 11 décembre, pendant le déjeuner de la famille royale, des bruits inusités se firent entendre autour du Temple. Ce rappel[1] des tambours, le hennissement des chevaux, le pas de nombreux bataillons sur le pavé de la cour, étonnèrent et troublèrent les prisonniers. Ils interrogèrent longtemps les commissaires qui assistaient au repas, sans obtenir de réponse. Enfin on annonça au roi que le maire de Paris et le procureur de la commune viendraient dans la matinée le prendre pour le conduire à la barre de la Convention afin d'y subir un interrogatoire, et que ces troupes étaient son cortège. On lui signifia en même temps l'ordre de remonter dans son appartement et de se séparer de nouveau de son fils. Il devait en être désormais privé, ainsi que de toute communication avec sa famille, jusqu'au jour de son jugement.

Bien que dans la pensée des prisonniers cette séparation ne dût être que momentanée, elle n'eut pas lieu sans déchirement et sans larmes. Le lit de l'enfant fut rapporté dans la chambre de sa mère. Le roi s'attendrit en embrassant sa famille, et se tournant, les yeux humides, vers les commissaires: « Quoi! messieurs, leur dit-il, m'arracher même mon fils, un enfant de sept ans! — La commune a pensé, répondit un des municipaux, que, puisque vous deviez être au secret[2] pendant toute la durée de votre procès et qu'il fallait que votre fils fût nécessairement confiné aussi, soit avec vous, soit

avec sa mère, elle[1] a imposé la privation à celui que son sexe et son courage faisaient supposer plus fort et plus capable de la supporter.»

A midi, Chambon[2] nommé peu de jours avant maire de Paris, et Chaumette, nouveau procureur-syndic de la commune, entrèrent dans la chambre du roi accompagnés de Santerre, d'un groupe d'officiers de la garde nationale et de municipaux ceints de l'écharpe tricolore.[3] Chambon, successeur de Bailly[4] et de Pétion, était un médecin savant et humain, que l'estime publique, plus que la faveur révolutionnaire, avait porté par l'élection de la capitale à la première magistrature de Paris. Modéré d'opinion, bon et humain de cœur, accoutumé par sa profession à la commisération pour toutes les souffrances de l'humanité, exécuteur obligé d'un ordre qui répugnait à sa sensibilité, on lisait sur sa physionomie et dans son regard l'attendrissement de l'homme à travers l'impassibilité du magistrat. Le roi ne connaissait pas le nouveau maire. Il l'examinait avec cette curiosité inquiète qui cherche à deviner le langage et les sentiments dans l'extérieur et dans l'attitude de l'homme de qui dépend une portion de notre destinée.

Chaumette, fils d'un cordonnier du Midi, était un de ces aventuriers d'idées et de condition[5] que la fortune et leur inquiétude naturelle ballottent aux deux extrémités de l'ordre social, jusqu'à ce qu'elles les aient portés au sommet pour les rejeter et les briser de plus haut. On voyait dans ses traits, on entendait dans son accent qu'il était fier de ce déplacement violent des situations dont rougissait Chambon, et qu'il triomphait intérieurement, en pensant à l'humble état

de son père, d'humilier le trône devant l'échoppe[1] et de parler en maître à un roi tombé.

Chambon, avant de faire lire au roi, par le secrétaire de la commune, Colombeau, le décret qui appelait Louis à la barre, lui parla avec la dignité triste et l'accent ému convenable dans un magistrat qui parle au nom du peuple, mais qui parle à un prince déchu. Colombeau lut le décret à haute voix. La Convention, pour effacer tous les titres monarchiques et pour rappeler le roi, comme un simple individu, au seul nom primitif de sa famille, l'appelait Louis Capet.[2] Le roi se montra plus sensible à cette dégradation du nom de sa race qu'à la dégradation de ses autres titres; il eut un mouvement d'indignation à ce mot: « Messieurs, répondit-il, Capet n'est point mon nom, c'est le nom d'un de mes ancêtres. Au reste, j'aurais désiré qu'on m'eût laissé mon fils au moins pendant les heures que j'ai passées à vous attendre; mais ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main.» Il demanda à Cléry une redingote de couleur brune, qu'il revêtit pardessus son habit; il prit son chapeau et il suivit le maire, qui marchait devant lui. Arrivé à la porte de la tour, le roi monta dans la voiture du maire.

Paris, ce jour-là, était un camp sous les armes; l'aspect des baïonnettes et du canon comprimait tout, jusqu'à la curiosité! Le mouvement de la vie semblait suspendu. Tous les postes étaient doublés. Un appel était fait toutes les heures pour s'assurer de la présence des gardes nationaux. Un piquet de deux cents baïonnettes veillait dans la cour de chacune des quarante-huit

sections. Une réserve avec du canon campait dans les Tuileries.

L'escorte rassemblée le matin au Temple était un corps d'armée tout entier, composé de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie. Un escadron de gendarmerie nationale à cheval marchait en tête du cortège. Trois pièces de canon avec leurs caissons roulaient derrière. La voiture du roi suivait ces canons. Elle était flanquée d'une double colonne d'infanterie, qui marchait entre les roues et les maisons; un régiment de cavalerie de ligne[1] formait l'arrière-garde, suivie encore de trois pièces de canon. Les allées d'arbres qui encaissent les boulevards, les portes et les fenêtres des maisons étaient encombrées de têtes. Tous les regards cherchaient le roi. Le roi lui-même regardait la foule, soit que ses yeux, longtemps sevrés de la vue des hommes assemblés, éprouvassent une jouissance machinale à les revoir, soit qu'il cherchât dans la physionomie de ce peuple quelque signe d'intérêt ou d'attendrissement. Sa figure, altérée par tant de mois de souffrances et de reclusion, frappait le peuple sans l'attendrir. L'ombre du Temple avait imprimé à son teint ce ton livide qui semble un reflet des cachots. Sa barbe, qu'il avait été forcé de laisser croître depuis qu'on lui avait enlevé tous les instruments tranchants de toilette, hérissait son menton, ses joues et ses lèvres de poils blonds touffus, rebroussés, qui enlevaient toute expression et même toute mélancolie à sa bouche. Sa vue basse[2] flottait égarée et éblouie sur la foule, comme un regard qui cherche en vain un front ami pour se poser.

Le cortège suivit le boulevard,[3] la rue des Capucines et la place Vendôme pour se rendre à la salle de la Convention. Un profond silence régnait dans la foule.

Chacun semblait recueillir son émotion et sa respiration dans sa poitrine. On sentait qu'une grande heure de la destinée passait sur la France. Le roi paraissait plus impassible que le peuple. Il regardait et reconnaissait les quartiers, les rues, les monuments; il les nommait à haute voix au maire. En passant devant les portes Saint-Denis et Saint-Martin,[1] il demanda lequel des ces deux arcs de triomphe devait être abattu par ordre de la Convention.

Arrivé dans la cour des Feuillants,[2] Santerre descendit de cheval et, debout à la portière, posa la main sur le bras du prisonnier et le conduisit à la barre de la Convention.

«Citoyens des tribunes, dit le président, Louis est à la barre. Souvenez-vous du silence qui accompagna Louis ramené de Varennes.»

Le roi s'assit en face du fauteuil et dans la même enceinte où il était venu jurer la constitution. On fit lecture de l'acte d'accusation:[3] c'était la longue énumération de tous les griefs que les factions de la Révolution avaient successivement élevés contre la couronne, en y comprenant leurs propres actes, depuis les journées des 5 et 6 octobre[4] à Versailles jusqu'à la journée du 10 août. Toutes les tentatives de résistance du roi au mouvement qui précipitait la monarchie étaient appelées trahisons; c'était bien plus l'acte d'accusation de son caractère et des circonstances que l'acte d'accusation de ses crimes. Il n'y avait que sa nature de coupable.[5] Mais le temps trop lourd pour tous, on le rejetait tout entier sur lui. C'était l'homme émissaire[6] des temps antiques, inventé pour porter les iniquités de tous.

A mesure qu'on déroulait devant lui ce tableau des

fautes de son règne, et qu'on remuait le sang du 20 juin et du 10 août, pour en détourner la responsabilité sur lui seul, quelques-uns des conspirateurs de ces journées répandus parmi ses juges, tels que Pétion, Barbaroux, Louvet, Carra, Marat, Danton, Legendre, ne pouvaient s'empêcher de rougir et de baisser les yeux. Leur conscience leur disait intérieurement qu'il y avait pudeur à déclarer auteur de ces attentats celui qui en avait été la victime.

Le roi écouta cette lecture dans l'attitude d'une impassible attention. Seulement, à deux ou trois passages où l'accusation dépassait les bornes de l'injustice et de la vraisemblance, et où on lui reprochait le sang du peuple si religieusement épargné par lui pendant tout son règne, il ne put s'empêcher de trahir par un sourire amer et par un mouvement involontaire des épaules l'indignation contenue qui l'agitait. On voyait qu'il s'attendait à tout, excepté à l'accusation d'avoir été un prince sanguinaire. Il leva les yeux au ciel et prit contre les hommes Dieu à témoin.

Barère,[1] qui présidait ce jour-là à la Convention, résumant en quelques phrases chacun des textes raisonnés[2] de l'accusation, procéda à l'interrogatoire du roi. Un des secrétaires de l'Assemblée, s'approchant de la barre, plaçait à mesure[3] sous les yeux de l'accusé toutes les pièces qui se rapportaient à l'affaire. Le président demandait au roi s'il reconnaissait ces pièces. C'est ainsi qu'on lui représenta tous les papiers concernant la *trahison* de Mirabeau et de La Fayette trouvés dans l'armoire de fer,[4] où il les avait enfouis lui-même.

Louis XVI avait deux manières également nobles de se défendre: la première, c'était de refuser toute réponse

et de s'envelopper dans l'inviolabilité du roi ou dans la résignation du vaincu ; la seconde, c'était d'avouer hautement les efforts qu'il avait faits et qu'il avait dû faire pour modérer les grands chefs du parti de la Révolution et les ranger du côté de la royauté menacée, que son sang, son rang, son serment à la constitution l'obligeaient de défendre, puisque la royauté faisait elle-même partie de cette constitution. Il ne trouva dans sa présence d'esprit ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes de réponse, qui, s'ils n'eussent pas sauvé sa vie, auraient du moins préservé sa dignité. Au lieu de répondre en roi par le silence, ou en homme d'État par l'aveu hardi et raisonné de ses actes, il répondit[1] en inculpé qui dispute l'aveu des faits. L'angoisse de son esprit ne lui laissa pas le temps de délibérer sur ce qu'exigeait de lui sa royauté; peut-être l'entraînement d'une première dénégation le conduisit-il à tout nier, après avoir nié quelque chose, pour ne pas être convaincu en face de déguisement,[2] ou plutôt pour ne pas compromettre ses serviteurs par ses aveux. Il voulut aussi sans doute réserver à ses défenseurs la liberté entière de leurs paroles. Enfin il pensa à sa femme, à sa sœur, à ses enfants, plus qu'il ne convenait peut-être dans un pareil moment. De ce jour il ne fut plus un roi qui luttait avec un peuple, il fut un accusé qui contestait avec des juges, et qui laissait intervenir des avocats entre la majesté du trône et la majesté de l'échafaud.

Santerre, après l'interrogatoire, reprit le roi par le bras et le conduisit dans la salle d'attente de la Convention, accompagné de Chambon et de Chaumette. La longueur de la séance et l'agitation de son âme avaient épuisé les forces de l'accusé. Il chancelait d'inanition.

Chaumette lui demanda s'il voulait prendre quelque aliment. Le roi refusa. Un moment après, vaincu par la nature et voyant un grenadier de l'escorte offrir au procureur de la commune la moitié d'un pain, Louis XVI s'approcha de Chaumette et lui demanda à voix basse un morceau de ce pain. «Demandez à haute voix ce que vous désirez, lui répondit Chaumette en se reculant comme s'il eût craint le soupçon même de la pitié. — Je vous demande un morceau de votre pain, reprit le roi en élevant la voix. — Tenez, rompez à présent, lui dit Chaumette, c'est un déjeuner de Spartiate.[1] Si j'avais une racine, je vous en donnerais la moitié.»

On annonça la voiture. Le roi y remonta, son morceau de pain encore à la main; il n'en mangea que la croûte. Embarrassé du reste et craignant que, s'il le jetait par la portière, on ne crût que son geste était un signal, ou qu'il avait caché un billet dans la mie du pain, il le remit à Colombeau, substitut[2] de la commune, assis en face de lui dans la voiture. Colombeau le jeta dans la rue. «Ah! dit le roi, c'est mal de jeter ainsi le pain dans un moment où il est si rare.»

De longs cris de «Vive la Révolution!» s'élevaient à l'approche du cortège du sein de la foule, et, se prolongeant sur toute la ligne jusqu'à la Bastille, ne formaient qu'un cri des Tuileries au Temple. Le roi affectait de ne pas entendre ces augures de mort. En rentrant dans la cour du Temple, il leva les yeux et regarda tristement et longtemps les murs de la tour et les fenêtres de l'appartement de la reine, comme si son regard, intercepté par les planches et les barreaux, avait pu communiquer ses pensées à ceux qu'il aimait. Le maire le reconduisit dans sa chambre et lui signifia de

nouveau le décret de la Convention qui ordonnait sa séparation et son isolement absolu de sa famille. Le prince supplia le maire de faire révoquer un ordre si cruel. Il obtint du moins que l'on informât la reine de son retour. Chambon accorda ce qui dépendait de lui. Le valet de chambre Cléry, laissé au roi, eut une dernière communication avec les princesses, et leur transmit les détails que son maître lui avait confiés sur son interrogatoire. Cléry donna à la reine l'assurance de l'intervention active des cabinets étrangers pour sauver le roi; il laissa espérer que la peine se bornerait à la déportation en Espagne, pays qui n'avait pas déclaré la guerre à la France.

Cependant, le roi à peine sorti de la Convention, Pétion et Treilhard[1] avaient obtenu qu'on lui permît, comme à tout accusé, de se choisir deux défenseurs. En vain Marat, Duhem, Billaud-Varennes, Chasles, avaient protesté par leurs clameurs contre ce droit de la défense, demandant audacieusement une exception à l'humanité contre le *tyran rebelle à la nation;* en vain Thuriot s'était-il écrié: «Il faut que le tyran porte sa tête sur l'échafaud!» La Convention s'était soulevée presque unanimement contre cette impatience de bourreau et avait gardé la dignité de juge. Quatre de ses membres, Cambacérès, Thuriot, Dupont de Bigorre et Dubois-Crancé, furent chargés de porter au Temple le décret qui permettait au roi de se choisir un conseil de défense. La loi autorisait l'accusé à le[2] composer de deux défenseurs.

Le roi choisit les deux plus célèbres avocats de Paris: MM. Tronchet[3] et Target. Il donna lui-même aux commissaires l'adresse de la maison de campagne qu'ha-

bitait Tronchet. Il déclara ignorer la demeure de Target. Ces noms rapportés dans la même séance à la Convention, le ministre de la justice, Garat fut chargé de notifier aux deux défenseurs le choix que le roi avait fait d'eux pour ce dernier ministère de dévouement et de salut.

Tronchet, avocat formé aux luttes politiques par les orages de l'Assemblée constituante, dont il avait été un membre laborieux, accepta sans hésiter la mission glorieuse qui tombait du cœur d'un proscrit sur son nom.

Target, parole sonore,[1] mais âme pusillanime, s'effraya du danger de paraître en complicité même avec la dernière pensée d'un mourant. Il écrivit à la Convention une lettre d'excuses dans laquelle il écartait de lui une tâche à laquelle ses principes, disait-il, ne lui permettaient pas de s'attendre. Cette faiblesse, loin de populariser Target, le rendit l'objet de la pitié de tous les partis.

Plusieurs noms s'offrirent pour remplacer Target.

Le roi choisit Desèze,[2] avocat de Bordeaux, établi à Paris. Le jeune Desèze dut à ce choix, dont il était digne, car il en était fier, la célébrité d'une longue vie, la première magistrature de la justice sous un autre règne, et l'illustration perpétuée de son nom dans sa race.

Mais ces deux hommes n'était que les avocats du roi. Il lui fallait un ami. Pour la consolation de ses derniers jours et pour la gloire du cœur humain, cet ami se trouva.

Il y avait alors dans une solitude près de Paris un vieillard du nom de Lamoignon,[3] nom illustre et consulaire dans les hautes magistratures de l'ancienne monarchie.

Ce vieillard, du nom de Malesherbes, âgé de soixante-quatorze ans, avait été deux fois ministre de Louis XVI. Ses ministères avait été de peu de durée, payés d'ingratitude et d'exil, non par le roi, mais par la haine du clergé, de l'aristocratie et des cours. Le fond de son cœur était en effet républicain, mais ses mœurs et ses sentiments étaient encore monarchiques. Exemple vivant de cette contradiction intérieure qui existe dans ces hommes nés, pour ainsi dire, aux frontières des révolutions dont les idées sont d'un temps et dont les habitudes d'esprit sont d'un autre. Les malheurs du roi lui arrachaient des larmes amères. Ce prince avait été l'espérance et quelquefois l'illusion de Malesherbes. Témoin et confident de ses vœux pour le bonheur du peuple et pour la réforme de la monarchie, Malesherbes avait cru voir dans le jeune roi un de ces souverains réformateurs qui abdiquent d'eux-mêmes le despotisme, qui prêtent leurs forces aux révolutions pour les accomplir et les modérer, et qui légitiment la royauté par les bienfaits qu'ils font découler de l'âme d'un roi honnête homme. Ministre un moment, Malesherbes avait perdu sa place sans perdre son attachement pour le roi. Du fond de son exil, il l'avait suivi des yeux depuis les états généraux jusqu'au cachot du Temple. Une correspondance secrète, à rares intervalles, avait porté à Louis XVI les souvenirs, les vœux, les commisérations de son ancien serviteur. A la nouvelle du procès du roi, Malesherbes avait quitté sa retraite à la campagne et avait écrit à la Convention. Le président Barère lut sa lettre à l'Assemblée:

«Citoyen président, disait M. de Malesherbes, j'ignore si la Convention donnera à Louis XVI un conseil pour

le défendre, et si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas je désire que Louis XVI sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la Convention de mon désir; car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi. Mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps où cette fonction était ambitionnée par tout le monde. Je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse.»

Au nom de Malesherbes, la Convention tout entière éprouva cette commotion électrique que donne aux hommes assemblés le nom d'un homme de bien,[1] et ce frémissement qui parcourt la foule à l'aspect d'un acte de courage et de vertu. La haine elle-même reconnut les saints droits de l'amitié dans la demande de M. de Malesherbes. Cette demande fut accordée.

Introduit le jour même dans la tour où gémissait son maître, Malesherbes fut forcé d'attendre dans le dernier guichet; les commissaires de la commune chargés d'empêcher l'introduction furtive de toute arme qui pourrait soustraire le roi par le suicide à l'échafaud l'arrêtèrent longtemps dans cette pièce. Le nom et l'aspect du vieillard inspirèrent quelque pudeur aux gardiens. Il se fouilla lui-même devant eux. Il n'avait sur lui que quelques pièces[2] diplomatiques et le journal des séances de la Convention.

La porte de la chambre du roi s'ouvrit. Malesherbes s'avança, incliné et d'un pas chancelant, vers son maître. Louis XVI était assis auprès d'une petite table. Il tenait à la main et lisait avec recueillement un volume de

Tacite,[1] cet évangile romain des grands morts. A l'aspect de son ancien ministre, le roi rejeta le livre, se leva et s'élança les bras ouverts et les yeux mouillés vers le vieillard. «Ah! lui dit-il en le serrant dans ses bras, où me retrouvez-vous? et où m'a conduit ma passion pour l'amélioration du sort de ce peuple que nous avons tant aimé tous les deux? Où venez-vous me chercher? Votre dévouement expose votre vie et ne sauvera pas la mienne!»

Malesherbes exprima au roi, en pleurant sur ses mains, le bonheur qu'il éprouvait à lui consacrer un reste de vie et à lui montrer dans les fers[2] un attachement toujours suspect dans les palais. Il essaya de rendre au prisonnier l'espérance dans la justice des ses juges et dans la pitié d'un peuple lassé de le persécuter. «Non, non, répondit le roi, ils me feront mourir, j'en suis sûr; ils en ont le pouvoir et la volonté. Qu'importe? occupons-nous de mon procès comme si je devais le gagner; et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache.»

Tronchet et Desèze, introduits tous les jours au Temple avec Malesherbes, préparèrent les éléments de la défense. Le roi, parcourant avec eux les textes d'accusation et les différentes circonstances de son règne qui réfutaient dans sa pensée l'accusation, passait de longues heures à dérouler à ses défenseurs sa vie publique. Tronchet et Desèze venaient à cinq heures et se retiraient à neuf, M. de Malesherbes, devançant l'heure de ces séances, était introduit tous les matins chez le roi. Il apportait au prince les papiers publics, les lisait avec lui et préparait le travail du soir.

Le soir, quand ils s'étaient retirés, le roi lisait seul

les discours prononcés pour ou contre lui la veille à la Convention. On eût cru, à l'impartialité de ses observations, qu'il lisait l'histoire d'un règne lointain. «Comment pouvez-vous lire de sang-froid ces invectives? lui demandait un jour Cléry. — J'apprends jusqu'où peut aller la méchanceté des hommes, répondit le roi. Je ne croyais pas qu'il pût en exister de semblables.» Et il s'endormit.

Depuis qu'il était isolé, le roi avait refusé de descendre pour respirer l'air au jardin. «Je ne puis me résoudre à sortir seul, disait-il; la promenade ne m'était douce que quand j'en jouissais avec ma femme et mes enfants.» Le 19 décembre, il dit, à l'heure du déjeuner, à Cléry, devant les quatre municipaux de garde: «Il y a quatorze ans, vous fûtes plus matinal qu'aujourd'hui.» Un sourire triste révéla à Cléry le sens de ces paroles. Le serviteur attendri se tut pour ménager la sensibilité d'un père. «C'est le jour, poursuivit le roi, où naquit ma fille! Aujourd'hui, son jour de naissance! être privé de la voir!» Des larmes roulèrent sur son pain.

Le lendemain, Louis se renferma seul dans son cabinet et il écrivit longtemps. C'était son testament, suprême adieu à l'espérance. De ce jour, il n'espéra plus que dans l'immortalité. Il léguait en paix tout ce qu'il avait à léguer dans son âme; sa tendresse à sa famille, sa reconnaissance à ses serviteurs, son pardon à ses ennemis. Après cet acte, il parut plus calme. Il avait signé en chrétien la dernière page de sa destinée.

Ainsi cette âme, en s'ouvrant dans son dernier examen au jour scrutateur de l'immortalité, ne lisait rien dans ses pensées les plus secrètes qu'intention honnête, tendresse et pardon. L'homme et le chrétien étaient sans

tache. Tout le crime ou plutôt tout le malheur était dans la situation. Ce papier, empreint de ses tendresses, trempé de ses larmes et bientôt de son sang, était l'irrécusable témoignage que sa conscience portait d'elle-même devant Dieu. Quel peuple n'eût adoré un tel homme, si cet homme n'eût pas été un roi? Mais quel peuple, de sang-froid, n'eût absous un tel roi, qui savait lui-même tant pardonner et tant aimer? Ce testament, le plus grand acte de la vie de Louis XVI parce qu'il fut l'acte de son âme seule, jugeait plus infailliblement sa vie et son règne que le jugement inflexible porté bientôt par des hommes irrités. En se dévoilant ainsi lui-même à l'avenir, Louis accusait involontairement la dureté des temps qui allaient le condamner au supplice. Il croyait avoir pardonné, et, par la sublimité même de sa douceur, il s'était à jamais vengé.

Le même jour ses défenseurs vinrent lui présenter le plan complet de sa défense. Malesherbes et le roi lui-même avaient fourni les documents de fait,[1] Tronchet les arguments de droit. Desèze avait rédigé le plaidoyer. Desèze lut cette défense. La péroraison s'adressait à l'âme du peuple et s'efforçait de fléchir les juges par le tableau pathétique des vicissitudes de la famille royale. Cette apostrophe à la nation arracha des larmes des yeux de Malesherbes et de Tronchet. Le roi lui-même était ému de la pitié que son défenseur voulait inspirer à ses ennemis. Sa fierté rougit cependant d'implorer d'eux une autre justice que la justice de leur conscience. «Il faut retrancher cette péroraison, dit Louis à Desèze, je ne veux point attendrir mes accusateurs!» Desèze résista; mais la dignité de sa mort appartient au mourant. Le défenseur céda. Quand il se fut retiré avec

Tronchet, le roi, resté seul avec Malesherbes, parut obsédé d'une pensée secrète. «J'ai une grande peine ajoutée à tant d'autres, dit-il à son ami. Desèze et Tronchet ne me doivent rien; ils me donnent leur temps, leur travail et peut-être leur vie. Comment reconnaître un tel service? Je n'ai plus rien; quand je leur ferais un legs, ce legs ne serait pas acquitté. D'ailleurs, ce n'est pas la fortune qui acquitte une telle dette! — Sire, dit Malesherbes, leur conscience et la postérité se chargeront de leur récompense. Mais vous pouvez dès à présent leur en accorder une qu'ils estimeront à plus haut prix que vos plus riches faveurs quand vous étiez heureux et puissant. — Laquelle? demanda le roi. — Sire, embrassez-les!» Le lendemain, quand Desèze et Tronchet entrèrent dans la chambre du captif pour l'accompagner à la Convention, le roi en silence s'approcha d'eux, ouvrit ses bras et les tint longtemps embrassés. L'accusé et les défenseurs ne se parlèrent que par leurs sanglots. Le roi se sentit soulagé. Il avait donné tout ce qu'il avait, un serrement contre son cœur.

Quelques instants après, Santerre, Chambon et Chaumette vinrent prendre le roi et le conduisirent pour la seconde fois, avec le même appareil de forces, à la Convention. La Convention le fit attendre près d'une heure, comme un client vulgaire, dans la salle qui précédait l'enceinte de ses délibérations. L'extérieur du roi était plus décent, son costume moins délabré qu'à son premier interrogatoire. Sa figure témoignait moins de l'habitation des cachots. Ses amis lui avaient conseillé de ne pas couper sa barbe, afin que la cruauté de ses geôliers, écrite sur son visage, excitât par les yeux l'indignation et l'intérêt du peuple. Le roi avait rejeté

avec dédain ce moyen théâtral d'émotion en sa faveur. Il avait placé son droit à la compassion dans son âme, et non dans ses habits. Les commissaires, sur sa demande, avaient consenti à remettre des ciseaux à Cléry pour raser son maître. Ses traits étaient reposés, ses yeux sereins. Plus fait pour la résignation que pour la lutte avec le sort, l'approche du malheur suprême grandissait Louis XVI.

La Convention, ayant fait entrer le roi accompagné de ses défenseurs, écouta dans un religieux silence les discours de Desèze. On voyait à l'attitude de la Montagne[1] qu'il n'y avait plus d'agitation parce qu'il n'y avait plus de doute. Les juges avaient la patience de la certitude. Ils donnaient une heure à ce roi, à qui, dans leur pensée, ils avaient déjà enlevé une vie. Desèze parla avec dignité, mais sans éclat. Il garda le sang-froid de la raison devant[2] l'ardeur d'une passion publique. Son plaidoyer, au niveau de ses devoirs de défenseur, ne s'éleva que dans quelques phrases au niveau de la circonstance.[3] Il discuta quand il fallait frapper. Il oublia qu'il n'y a d'autre conviction pour un peuple que ses émotions, que la témérité des paroles est, dans certains cas, la souveraine prudence; et qu'il n'y a dans les circonstances suprêmes qu'une éloquence désespérée qui puisse sauver tout, en risquant de tout perdre.

Ce fut une des fatalités attachées à la vie de Louis XVI de n'avoir pas trouvé pour disputer ou pour reprocher sa mort au peuple une de ces voix qui élèvent la pitié à la hauteur de l'infortune et qui font retentir de siècle en siècle les chutes des trônes et les catastrophes des empires, avec des paroles aussi hautes, aussi grandes, aussi solennelles que ces événements. Dans les causes

qui ne sont pas d'un jour, c'est une faute de parler au temps;[1] il faut parler à l'avenir, car c'est lui qui est le véritable juge. Louis XVI et ses défenseurs l'oublièrent trop. Toutefois, il resta de ce plaidoyer un mot sublime et qui résumait en une accusation directe toute la situation: «Je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs!»

Le roi, qui avait écouté sa propre défense avec un intérêt qui semblait porter[2] davantage sur son défenseur que sur lui-même, se leva quand Desèze eut fini de parler. «On vient de vous exposer, dit-il, mes moyens de défense, je ne les renouvellerai pas. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple me paraissaient m'avoir placé au dessus de ce reproche, moi qui me serais exposé moi-même pour épargner une goutte du sang de ce peuple!» Il sortit après ces paroles.

«Qu'on le juge sans désemparer! demande Barère. — Jugeons sans désemparer, répète Duhem: quand les Autrichiens bombardaient Lille[3] au nom du tyran, ils ne désemparaient pas. — Trêve à ces déclamations, réplique Kersaint; nous sommes ses juges, et non ses bourreaux!» Quelques membres, fatigués ou indécis, demandent l'ajournement de la discussion à une autre séance. Le président le met aux voix.[4] La majorité le

prononce.[1] Quatre-vingts députés de la Montagne s'élancent de leurs bancs vers la tribune,[2] et menacent le président. Julien s'empare de la tribune aux applaudissements de la Montagne. «On veut dissoudre la république, dit Julien, en attaquant la Convention dans ses bases. Mais, nous, les amis du peuple, nous avons juré de mourir pour la république et pour lui.»

Pendant que ces agitations dans la salle trahissaient l'angoisse et l'irrésolution des juges, le roi, de retour dans la salle des inspecteurs de la Convention, se jeta dans les bras de Desèze. Il pressa les mains de son défenseur dans les siennes et essuya son front avec son mouchoir. Dans ces soins familiers, que relevaient[3] sa situation et son rang, le roi semblait oublier que sa propre vie s'agitait dans le tumulte de la salle voisine. On entendait le murmure continu et les éclats de voix qui partaient de l'enceinte de la Convention, sans pouvoir distinguer les paroles ni préjuger les résultats de la délibération. L'attention avec laquelle Desèze avait été écouté, les physionomies apaisées et les dispositions plus favorables de l'opinion publique qui se révélaient depuis quelques jours dans les théâtres et dans les lieux publics, rendaient quelque lueur d'espoir à Louis XVI.

Le 1er janvier, à son réveil, Cléry s'approcha du lit de son maître et lui offrit à voix basse ses vœux pour la fin de ses malheurs. Le roi reçut ces vœux avec attendrissement, et leva les yeux au ciel en se souvenant des jours où ces mêmes hommages, murmurés aujourd'hui tout bas par le seul compagnon de son cachot, lui étaient apportés par tout un peuple dans les galeries de ses palais. Jusqu'au 16 janvier rien ne changea dans l'habitude des journées du roi, si ce n'est que M. de

Malesherbes se presenta inutilement à la porte de la tour.

Le roi passait ses heures à lire l'histoire d'Angleterre et surtout le volume qui contenait le jugement et la mort de Charles 1er, comme s'il eût cherché à se consoler en retrouvant sur le trône un second exemple de ses infortunes, et comme s'il eût voulu s'exercer à la mort et modeler ses derniers moments sur ceux d'un roi décapité.

Pendant ces jours où rien du dehors ne pénétra dans sa prison, les deux partis qui se disputaient la Convention continuèrent de s'entre-déchirer en se disputant sa vie. Enfin, la Convention décréta l'appel nominal[1] sur chacune de ces trois questions successivement posées; la première: «Louis est-il coupable?» la seconde: «La décision de la Convention sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?» la troisième: «Quelle sera la peine?»

Sur la première question, à l'exception des membres qui se récusèrent en alléguant leur incompétence et l'incompatibilité des fonctions de législateurs et de juges, tous, c'est-à-dire six cent quatre-vingt-trois membres, répondirent: «Oui, Louis est coupable!» Sur la question de l'appel au peuple, deux cent quatre-vingt-une voix votèrent pour l'appel au peuple; quatre cent vingt-trois voix votèrent contre tout recours à la nation. Comme la journée du 15 avait été absorbée tout entière par ces deux appels nominaux, la troisième question, celle qui devait décider de la vie du roi, fut ajournée au lendemain 16.

Les abords et l'intérieur de la salle de la Convention semblaient plutôt disposés pour une exécution que pour un jugement. L'heure, le lieu, les avenues étroites, les cours

tortueuses, les voûtes sombres de l'antique monastère, les lanternes rares qui luttaient avec les ténèbres d'une nuit d'hiver et pâlissaient les visages; les armes qui brillaient et retentissaient à toutes les portes, les pièces de canons que les canonniers, la mèche allumée, semblaient garder aux deux entrées principales, moins pour intimider le peuple que pour tourner ces pièces contre la salle si l'arrêt fatal n'en sortait pas; le sourd mugissement d'une multitude innombrable veillant debout dans les rues adjacentes, tout semblait calculé pour faire entrer par tous les sens dans l'âme des juges l'inexorable arrêt porté d'avance par le peuple. *Ou sa mort ou la tienne!* tels étaient les seuls mots murmurés tout bas, mais d'un accent impératif, à l'oreille de chaque député qui traversait les groupes pour se rendre à son poste.

Des habitués des séances de la Convention, qui connaissaient les visages, étaient postés de distance en distance. Ces espions du peuple nommaient les députés à haute voix, indiquaient les douteux, menaçaient les timides, insultaient les indulgents, applaudissaient les inflexibles. Aux noms de Marat,[1] de Danton, de Robespierre, de Collot-d'Herbois, de Camille Desmoulins, les rangs s'ouvrirent avec respect et laissèrent passer la colère et la confiance du peuple. Aux noms de Brissot, de Vergniaud, de Lanjuinais, de Boissy d'Anglas, les figures irritées, les poings fermés, les piques et les sabres brandis sur leur tête annoncèrent clairement que ce peuple voulait être obéi ou *vengé*. Les factionnaires eux-mêmes, placés là pour protéger la sûreté des représentants, donnèrent l'exemple de l'insulte et de la violence. Le ci-devant[2] marquis de Villette fut saisi par ses vêtements et vit la pointe de vingt sabres prêts à plonger dans son

cœur s'il ne prenait pas l'engagement de voter la mort du *tyran*. Villette, qui dans un corps frêle, portait un cœur intrépide, écarta des deux mains les lames des sabres qui menaçaient sa poitrine, et regardant avec assurance ses provocateurs: «Non, dit-il, je ne voterai pas la mort, et vous ne m'égorgerez pas. Vous respecterez en moi ma conscience, la liberté et la nation!» Et il passa.

Les couloirs de la Convention, livrés aux chefs les plus sanguinaires des séditions de Paris, étaient également obstrués de groupes armés. Ces hommes s'y tenaient en ordre et en silence par respect du lieu; mais on les avait postés là comme des symptômes vivants de la terreur que leurs noms, leurs armes et leurs souvenirs devaient imprimer aux juges du roi. Il fallait défiler sous leurs yeux pour pénétrer dans l'enceinte. Ils semblaient écrire les signalements dans leur mémoire. C'étaient les statues de l'assassinat placées aux portes du tribunal du peuple pour commander la mort. Chaque député les coudoyait en entrant.

L'enceinte elle-même était inégalement éclairée. Les lampes du bureau et le lustre qui rayonnait de haut sous la voûte jetaient sur quelques parties de la salle d'éclatantes lueurs et laissaient les autres parties dans l'obscurité. Les tribunes[1] publiques, descendant par degrés en amphithéâtre jusque près des bancs élevés de la Montagne[2] avec lesquels elles se confondaient, comme dans les cirques romains, regorgeaient de spectateurs. Comme dans les spectacles antiques, on voyait assises au premier rang de ces tribunes beaucoup de femmes, jeunes, parées de couleurs tricolores, causant entre elles avec insouciance, échangeant des mots, des gestes, des sourires, et ne reprenant leur sérieux et leur attitude

attentive que pour compter les votes et les marquer sur une carte avec la pointe d'une épingle au moment où ces votes tombaient de la tribune. Des valets de salle circulaient entre les gradins, portant des plateaux chargés de sorbets, de glaces, d'oranges, qu'ils distribuaient à ces femmes. Sur les gradins les plus élevés, les hommes du peuple, dans les costumes journaliers[1] de leurs conditions diverses, se tenaient debout, attentifs, se répétant à haute voix les uns aux autres le nom et le vote du député qui venait d'être appelé, et le poursuivant d'applaudissements ou de murmures jusqu'à son banc.

L'espace vide au pied du bureau, la barre, les abords des portes, les vomitoires[2] qui conduisaient aux bancs des députés et aux tribunes publiques, étaient agités de l'ondoiement perpétuel de députés mêlés à des spectateurs qui n'avaient pu trouver place dans les tribunes et qui avaient fait irruption dans l'enceinte réservée aux législateurs. Ces groupes, sans cesse rompus et reformés par les représentants appelés à la tribune ou par ceux qui en redescendaient, ressemblaient moins à un auditoire devant un tribunal qu'à la mêlée d'une place publique.

Le mouvement ne s'arrêtait qu'à l'instant où le nom d'un député important, prononcé par la voix de l'huissier, faisait lever les yeux vers le votant pour surprendre un moment plus tôt dans son attitude et dans le mouvement de ses lèvres la vie ou la mort qu'il allait prononcer. Les bancs des députés étaient presque vides. Lassés d'une séance de quinze heures qui devait durer sans interruption jusqu'à la fin du jugement, les uns, semés par groupes rares à l'extrémité des bancs élevés, causaient entre eux, à demi voix, dans l'attitude de la patience résignée; les autres, les jambes étendues, le corps ren-

versé,[1] accoudés sur le dossier de leur banc désert, s'assoupissaient sous le poids de leurs pensées, et ne se réveillaient qu'aux grandes clameurs qu'un vote plus énergiquement motivé[2] faisait éclater de temps en temps. Le plus grand nombre, perpétuellement chassés d'une place à l'autre par l'agitation intérieure de leurs pensées, ne faisaient que sortir de la salle et y rentrer. On les voyait passer d'un groupe à un autre, échanger rapidement et à voix basse des demi-mots avec leurs collègues, écrire sur leurs genoux, raturer ce qu'ils avaient écrit, récrire de nouveau leur vote, raturer encore, jusqu'à ce que l'appel de l'huissier, les surprenant dans cette hésitation, leur arrachât des lèvres le mot fatal qu'une minute de plus aurait changé contre le mot contraire, et dont ils se repentaient peut-être avant de l'avoir prononcé.

Les premiers votes entendus par l'Assemblée laissaient l'incertitude dans les esprits. La *mort* et le *bannissement* semblaient se balancer en nombre égal dans le retentissement alternatif des votes. Le sort du roi allait dépendre du premier vote que prononcerait un des chefs du parti girondin.[3] Ce vote signifierait sans doute le vote probable de tout le parti, et le nombre des hommes attachés à ce parti déterminerait irrévocablement la majorité. La vie et la mort étaient donc scellées en quelque sorte sur les lèvres de Vergniaud.

On attendait avec anxiété que l'ordre alphabétique de l'appel nominal des départements, arrivant à la lettre G, appelât les députés de la Gironde à la tribune. Vergniaud devait y paraître le premier. On se souvenait de son immortel discours[4] contre Robespierre pour disputer le jugement du roi détrôné à ses ennemis. On

connaisait sa répugnance et son horreur pour le parti qui voulait des supplices. On répétait les conversations confidentielles dans lesquelles il avait avoué vingt fois sa sensibilité sur le sort d'un prince dont le plus grand crime à ses yeux était une faiblesse qui allait presque jusqu'à l'innocence. Nul ne doutait du courage de l'orateur. Ce courage était écrit, à ce moment même, dans le calme de son front et dans les plis sévères de sa bouche fermée à toute confidence.

Au nom de Vergniaud, les conversations cessèrent, les regards se portèrent sur lui seul. Il monta lentement les degrés de la tribune, se recueillit un moment, la paupière baissée sur les yeux, comme un homme qui réfléchit pour la dernière fois avant d'agir; puis, d'une voix sourde, et comme résistant dans son âme à la sensibilité qui criait en lui, il prononça: *La mort.*

Le silence de l'étonnement comprima le murmure et la respiration même de la salle. Robespierre sourit d'un sourire presque imperceptible, où l'œil crut distinguer plus de mépris que de joie. Danton leva les épaules. «Vantez donc vos orateurs! dit-il tout bas à Brissot.[1] Des paroles sublimes, des actes lâches. Que faire de tels hommes? Ne m'en parlez plus, c'est un parti fini.»[2]

L'espérance mourut dans l'âme du petit nombre d'amis du roi cachés dans la salle et dans les tribunes. On sentit que la victime était livrée par la main de Vergniaud. En vain Vergniaud parut-il retenir son vote après l'avoir émis, en demandant qu'après avoir voté la mort l'Assemblée délibérât s'il convenait à la sûreté publique d'accorder un sursis à l'exécution. Les Jacobins sentirent qu'une fois la justice de l'arrêt accordée, les Girondins ne leur disputeraient pas l'urgence.

Vergniaud lui-même déclara que son vote de mort était indépendant du sursis obtenu ou refusé. Il redescendit, le front baissé, les marches de la tribune, et alla se perdre dans la foule.

L'appel continua. Tous les Girondins votèrent avec lui la mort. La plupart unirent à leur vote la condition d'un sursis à l'exécution. Fonfrède et Ducos votèrent la mort sans condition. Sieyès, qui dans les conseils et les entretiens secrets de son parti avait le plus insisté pour refuser cette joie à Robespierre, ce triomphe aux Jacobins, ce sang stérile et dangereux à la Révolution; Sieyès, après la victoire des Jacobins dans l'appel nominal, jugea toute résistance inutile. Laisser à Robespierre seul ce titre sanglant à la confiance désespérée du peuple, c'était à ses yeux abdiquer dès le premier pas le gouvernement de la république et peut-être la vie. Puisqu'on ne pouvait arrêter le mouvement, il fallait, pensait-il, s'y jeter pour le diriger encore. Sieyès monta à son tour à la tribune; il n'y prononça qu'un seul mot: *La mort.* Il le prononça à regret, avec la froideur d'un géomètre qui énonce un axiome et avec l'abattement, d'un vaincu qui cède à la fatalité. Condorcet,[1] fidèle à ses principes, refusa de verser le sang: il demanda que Louis XVI fût condamné à la plus forte peine après la mort. Daunou,[2] philosophe républicain, qui n'avait, disait-il, que deux passions désintéressées dans son âme, Dieu et la liberté, sépara à haute voix dans son vote le droit de juger et de déposer les rois du droit de les immoler en victimes. Il montra que les lettres[3] fortifient la justice dans le cœur de l'écrivain en éclairant l'intelligence, et qu'il avait puisé[4] dans le commerce littéraire des anciens, avec leurs maximes de

magnanimité, le courage de les pratiquer devant la mort. La Montagne, presque sans exception, vota la mort. Les députés de Paris suivirent l'exemple de Robespierre, et répétèrent, comme un écho monotone, vingt et une fois de suite le mot de mort en défilant[1] à la tribune.

Le duc d'Orléans[2] y fut appelé le dernier. Un profond silence se fit à son nom. Sillery, son confident et son favori, avait voté contre la mort. On s'attendait que le prince voterait comme son ami, ou qu'il se récuserait au nom de la nature et du sang. Aux yeux des Jacobins mêmes, il était récusé. Il ne se récusa pas. Il monta lentement et sans émotion les marches de la tribune, déplia un papier qu'il tenait à la main, et lut d'une voix stoïque les paroles suivantes: « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou qui attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort! » Ces paroles tombèrent dans le silence et dans l'étonnement du parti même auquel le duc l'Orléans semblait les concéder comme un gage.[3] Il ne se trouva pas sur la Montagne un regard, un geste, une voix pour applaudir. Ces montagnards, en jugeant à mort un roi captif et désarmé, pouvaient bien blesser la justice, consterner l'humanité; mais ils ne consternaient pas la nature. La nature se révoltait en eux contre le vote du premier prince du sang. Un frisson parcourut les bancs et les tribunes de l'Assemblée. Le duc d'Orléans descendit troublé de la tribune, doutant, à ces premiers symptômes, de l'acte qu'il venait de consommer.

Si ce vote était un sacrifice á la liberté, l'horreur de la Convention fit voir au duc d'Orléans que le sacrifice

n'était pas accepté; si c'était un gage, on ne lui demandait pas tant; si c'était une concession à sa sûreté, elle payait sa vie trop cher. Attaqué déjà par les Girondins, à peine toléré par Robespierre, client de Danton, s'il avait refusé quelque chose à la Montagne, elle lui aurait demandé sa tête. Il n'eut pas la grandeur d'âme de la lui offrir. Robespierre lui-même, s'entretenant du jugement du roi, parut protester contre le vote du duc d'Orléans. «Le malheureux! dit-il à ses amis; il n'était permis qu'à lui d'écouter son cœur et de se récuser, il n'a pas voulu ou il n'a pas osé le faire: la nation eût été plus magnanime que lui.»

Le dépouillement[1] du scrutin fut long, plein de doute et d'anxiété. La mort et la vie, comme dans une lutte, prenaient tour à tour le dessus ou le dessous, selon que le hasard avait groupé les suffrages dans les listes relevées[2] par les secrétaires. Il semblait que la destinée avait peine à prononcer le mot fatal. Tous les cœurs palpitaient, les uns de l'espoir de sauver ce deuil à la Révolution, les autres de crainte de perdre cette victime. Enfin le président se leva pour prononcer le jugement. C'était Vergniaud. Il était pâle; on voyait trembler ses lèvres et ses mains, qui tenaient le papier où il allait lire le chiffre des votes. Par un sinistre hasard ou par une dérision cruelle du choix de ses collègues, le rôle de président condamnait Vergniaud à proclamer l'arrêt de déchéance à l'Assemblée législative, l'arrêt de mort à la Convention. Il aurait voulu préserver de[3] son sang la monarchie tempérée et la vie de Louis XVI, il était appelé deux fois en trois mois à démentir son cœur[4] et à servir d'organe aux opinions de ces ennemis. Sa situation fausse et cruelle dans ces deux circonstances

était le symbole de la situation de tout son parti. Pilates[1] de la monarchie et du roi, les Girondins livrèrent l'une au peuple, sans être convaincus de ses vices; livrèrent l'autre aux Jacobins, sans être convaincus de sa criminalité; versant en public un sang qu'ils déploraient en secret, sentant sur leur langue le remords combattre avec l'arrêt, et se lavant les mains devant la postérité!

A ce moment, un député, nommé Duchâtel, enveloppé des couvertures de son lit, se fit apporter à la Convention, au milieu des menaces, et vota d'une voix mourante contre la mort.

Vergniaud, avec l'accent de la douleur: «Citoyens, dit-il, vous allez exercer un grand acte de justice. J'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus religieux silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit se faire entendre à son tour!»

Il lut le résultat du scrutin. La Convention comptait sept cent vingt et un votants. Trois cent trente-quatre avaient voté pour le bannissement ou la prison; trois cent quatre-vingt-sept pour la mort, en comptant pour la mort les voix de ceux qui avaient voté pour cette peine, mais à condition qu'elle serait ajournée. La mort comptait donc cinquante-trois suffrages de plus que le bannissement; mais, en retranchant du vote de mort les quarante-six voix qui ne l'avaient prononcée qu'en demandant que l'exécution fût suspendue, il ne restait donc qu'une majorité de sept suffrages pour la mort. Ainsi trois hommes déplacés déplaçaient le chiffre et changeaient le jugement. C'étaient donc les douze ou quinze chefs de la Gironde dont la main avait jeté le poids décisif dans une balance presque égale. La mort,

vœu des Jacobins, fut l'acte des Girondins. Vergniaud et ses amis se firent les exécuteurs de Robespierre. S'il y a un crime dans le meurtre par vengeance, dans le meurtre par lâcheté il y en a deux.

CHAPITRE VII

Mort de Louis XVI

Pendant ce scrutin, le roi, privé de toute communication avec le dehors depuis le jour de sa dernière comparution devant ses juges, savait seulement que sa vie et sa mort étaient en ce moment dans la main des hommes. A force de malheurs, de réflexions et de conformité intérieure à la volonté de Dieu, il était arrivé à cet état de sublime indifférence où l'homme, impartial entre la crainte et l'espoir, n'a de préférence que pour la décision d'en haut; état surnaturel de notre âme où l'humanité, s'élevant au-dessus de ses propres désirs, brave toutes les insultes de la fortune, ne souffre plus que dans son corps, et n'a plus de désir que l'ordre de la Providence. La philosophie donnait ces conseils dans les revers aux sages de l'antiquité; le christianisme faisait de cette résignation un dogme, et en donnait du haut d'une croix l'exemple au monde nouveau.

Louis XVI contemplait sans cesse cette croix et divinisait par elle son supplice. Il aurait pu, en le demandant, communiquer pendant ses derniers jours avec sa famille. Il entendait les pas et les voix de sa femme et de ses enfants à travers les voûtes au-dessus de lui. Il craignit que la transition cruelle de la vie à la mort, de l'espérance au désespoir, rendue plus sensible par la

présence des êtres aimés, n'amollît trop son âme et ne fît saigner à trop de reprises les cœurs de ceux qu'il aimait par des déchirements répétés; il aima mieux boire seul le calice de la séparation d'un seul trait que de le faire épuiser[1] goutte à goutte à sa famille.

Le matin du 19, les portes de sa prison s'ouvrirent, et le roi vit s'avancer M. de Malesherbes. Il se leva pour aller au-devant de son ami. Le vieillard, tombant aux pieds de son maître et les arrosant de ses larmes, demeura longtemps sans pouvoir parler: M. de Malesherbes chargea[2] son attitude et son silence de faire comprendre le mot qu'il frémissait de prononcer. Le roi le comprit, le répéta sans pâlir, releva son ami, le pressa sur son sein, et ne parut occupé que de consoler et d'affermir le vénérable messager de sa mort. Il s'informa avec une curiosité calme et comme étrangère à son propre sort des circonstances, du nombre des suffrages, du vote de quelques-uns des hommes qu'il connaissait dans la Convention. «Quant à Pétion et à Manuel, dit-il à M. de Malesherbes, je ne m'en informe pas, je suis bien sûr qu'ils n'ont pas voté ma mort!» Il demanda comment avait voté son cousin le duc d'Orléans. M. de Malesherbes lui dit son vote. «Ah! dit-il, celui-là m'afflige plus que tous les autres.»

Les ministres Garat[3] et Lebrun, le maire Chambon et le procureur de la commune Chaumette, accompagnés de Santerre, du président et de l'accusateur public du tribunal criminel, vinrent signifier au roi son arrêt avec tout l'appareil de la loi quand elle met un coupable hors[4] de la vie. Debout, le front levé, l'œil fixé sur ses juges, il écouta le mot de mort dans les vingt-quatre heures avec l'intrépidité d'un juste. Un seul regard

élevé au ciel parut un appel intérieur de son ame au juge infaillible et souverain. La lecture terminée, Louis XVI s'avança vers Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, prit le décret de ses mains, le plia et le mit dans son portefeuille, puis se retournant du côté de Garat: «Monsieur le ministre de la justice, lui dit-il d'une voix où l'on retrouvait l'accent royal dans l'acte du suppliant, je vous prie de remettre cette lettre à la Convention.» Garat hésitant à prendre le papier: «Je vais vous la lire,» reprit le roi; et il lut: «Je demande à la Convention un délai de trois jours pour me préparer à paraître devant Dieu; je demande pour cela à pouvoir voir librement l'ecclésiastique que j'indiquerai aux commissaires de la commune, et qu'il soit à l'abri de toute perquisition pour l'acte de charité qu'il exercera envers moi. Je demande à être délivré de la surveillance perpétuelle qui m'observe à vue depuis quelques jours... Je demande pendant ces derniers moments à pouvoir voir ma famille quand je le désirerai et sans témoins. Je désirerais bien vivement que la Convention s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle jugerait convenable de chercher un asile... Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées... Il y a dans le nombre beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient pour vivre que mes bienfaits, et qui doivent être dans le besoin. Fait à la tour du Temple, le 20 janvier 1793.»

Le roi remit en même temps à Garat un second papier contenant l'adresse de l'ecclésiastique dont il désirait l'entretien et les consolations pour sa dernière heure. Cette adresse, écrite d'une autre écriture que celle du

roi, portait: «M. Edgeworth de Firmont, rue du Bac.» Garat ayant pris les deux papiers, le roi fit quelques pas en arrière en s'inclinant, comme quand il congédiait une audience de cour, pour indiquer qu'il voulait être seul. Les ministres sortirent.

Après leur départ, le roi se promena d'un pas ferme dans sa chambre et demanda son repas. Comme il n'avait point de couteau, il coupa ses aliments avec sa cuiller et rompit son pain avec ses doigts. Ces précautions des municipaux l'indignaient plus que l'arrêt de sa mort. «Me croit-on assez lâche, dit-il à haute voix, pour dérober ma vie à mes ennemis? On m'impute des crimes, mais j'en suis innocent, et je mourrai sans faiblesse. Je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français et pût conjurer les malheurs que je prévois pour la nation!»

A six heures, Santerre et Garat revinrent lui apporter la réponse de la Convention à ses demandes. Malgré les efforts réitérés de Barbaroux, de Brissot, de Buzot, de Pétion, de Condorcet, de Chambon, la Convention avait déjà décidé la veille que tout sursis à l'exécution serait refusé. Fournier l'Américain,[2] Jourdan Coupe-Tête et leurs satellites avaient levé leurs sabres sur la tête de Barbaroux et de Brissot, dans le couloir de la Convention, et leur avaient donné l'option, la pointe du fer sur le cœur, entre le silence ou la mort. Ces courageux députés bravèrent la mort et luttèrent cinq heures pour obtenir le sursis. Cazenave, Brissot, Manuel, de Kersaint, ce dernier dans une lettre qui était en ce moment un des plus héroïques défis à la mort qui pût sortir de l'âme d'un citoyen, protestèrent en vain. Trente-quatre voix de majorité, ralliées par Thuriot,

Couthon, Marat, Robespierre, repoussèrent le sursis. Voici la lettre de Kersaint: «Citoyens! il m'est impossible de supporter la honte de m'asseoir plus longtemps dans l'enceinte de la Convention avec des hommes de sang, alors que leur avis, appuyé par la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien;[1] alors que Marat l'importe sur Pétion. Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs des assassinats du 2 septembre,[2] je veux au moins défendre ma mémoire d'avoir été leur complice. Je n'ai pour cela qu'un moment, celui-ci; demain il ne sera plus temps.»

Plus irritée qu'émue de pareils accents, la Convention chargea le ministre de la justice de répondre aux demandes de Louis XVI qu'il était libre d'appeler tel ministre du culte qu'il désignerait et de voir sa famille sans témoins; mais que la demande du délai de trois jours pour se préparer à la mort était rejetée, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

Le roi reçut cette communication du conseil exécutif sans murmurer. Il ne disputait pas les minutes à la mort; tout ce qu'il demandait, c'était un recueillement de quelques heures à l'extrémité du temps, entre la vie et l'éternité. Il s'occupait depuis plusieurs semaines de sanctifier son sacrifice. Dans un de ses entretiens, il chargea M. de Malesherbes de faire remettre un message secret à un vénérable prêtre étranger caché dans Paris, et dont il implorait l'assistance pour le cas où il aurait à mourir. «C'est une étrange commission pour un philosophe, dit-il avec un triste sourire à M. de Malesherbes. Mais j'ai toujours préservé ma foi de chrétien comme une consolation dans mes adversités. Je la

retrouve au fond de ma prison; si jamais vous étiez destiné à une mort semblable à la mienne, je désire que vous trouviez la même consolation à vos derniers moments.»

Malesherbes découvrit la demeure de ce guide de la conscience du roi, et lui fit parvenir la prière de son maître. L'homme de Dieu attendait l'heure où le cachot s'ouvrirait à sa charité; dût-elle lui coûter la vie, il n'hésitait pas. Ministre de l'agonie, il devait son ministère sacré aux derniers moments: c'est l'héroïsme du prêtre chrétien. De plus, une amitié sainte unissait depuis longtemps le prêtre et le roi. Introduit furtivement aux Tuileries dans les jours de solennité chrétienne, cet ecclésiastique avait souvent confessé le roi. La confession chrétienne, qui prosterne l'homme aux pieds du prêtre et le roi aux pieds de son sujet, établit entre le confesseur et le pénitent une confidence paternelle d'un côté, filiale de l'autre, qui se transforme souvent en affection entre des âmes qui se sont parlé de si près.

Le mercredi 20 janvier, à la nuit tombante, un inconnu frappa inopinément à la porte de la retraite ignorée où ce pauvre prêtre cachait sa vie, et lui enjoignit de le suivre au lieu des séances du conseil des ministres. M. de Firmont suivit l'inconnu. Arrivé aux Tuileries, on l'introduisit dans le cabinet où les ministres délibéraient sur l'exécution du supplice, que la Convention avait remise à leur responsabilité. Garat, philosophe sensible; Lebrun, diplomate froid; Roland, républicain clément, et qui dans le roi ne pouvait s'empêcher d'aimer l'homme, auraient voulu écarter à tout prix de leurs cœurs, de leurs noms et de leur mémoire, la mission sinistre dont leur destinée les frappait. Il n'était

plus temps. Ils se levèrent, entourèrent le prêtre, honorèrent son courage, protégèrent sa mission. Garat prit le confesseur dans sa voiture et le conduisit au Temple. Pendant la route, le ministre de la Convention épancha son désespoir dans le sein du ministre de Dieu. «Grand Dieu! s'écria-t-il, de quelle affreuse mission je me vois chargé! Quel homme! ajouta-t-il en parlant de Louis XVI; quelle résignation! quel courage! Non, la nature toute seule ne saurait donner tant de forces, il y a quelque chose là de surhumain!» Le prêtre se tut, de peur d'offenser le ministre ou de désavouer sa foi. Le silence régna après ces paroles entre ces deux hommes jusqu'à la porte de la tour. Elle s'ouvrit au nom de Garat. A travers une salle remplie d'hommes armés, le ministre et le confesseur passèrent dans une salle plus vaste. Douze commissaires de la commune tenaient leur conseil dans cette salle. Leurs physionomies, leurs propos, l'absence totale de sensibilité et même de décence devant la mort qui caractérisait les visages de ces hommes, révélaient en eux ces natures brutales, incapables de rien respecter dans un ennemi, pas même la douleur suprême et la mort. Un ou deux visages seulement, plus jeunes que les autres, dérobaient à leurs collègues quelques signes furtifs d'intelligence avec les yeux du prêtre. Le ministre monta pendant qu'on fouillait l'abbé de Firmont. On conduisit ensuite le confesseur chez le roi. Ce prince en apercevant M. de Firmont, s'élança vers lui, l'entraîna dans sa chambre, et ferma la porte, pour jouir sans témoin de la présence de l'homme qu'il avait tant désiré. Le prêtre tomba aux pieds de son pénitent. Il pleura avant de consoler. Le roi lui-même ne put retenir ses larmes. «Pardonnez-

moi, dit-il à l'ecclésiastique en le relevant, ce moment de faiblesse. Je vis depuis si longtemps au milieu de mes ennemis, que l'habitude m'a endurci à leur haine et que mon cœur s'est fermé aux sentiments de tendresse. Mais la vue d'un ami fidèle me rend ma sensibilité, que je croyais éteinte, et m'attendrit malgré moi.» Il l'entraîne ensuite dans la tourelle reculée où il se retirait ordinairement avec ses pensées. Le roi y fit asseoir M. Edgeworth, s'assit en face de lui, de l'autre côté du poêle. «Me voici donc arrivé, lui dit le condamné, à la grande et seule affaire qui doive m'occuper dans la vie; la quitter pur où pardonné devant Dieu, afin d'en préparer à moi et aux miens une meilleure....»[1] En disant ces mots, il tira de son sein un papier, dont il brisa le sceau. C'était son testament. Il le lut deux fois lentement et en pesant sur toutes les syllabes, pour qu'aucun des sentiments qu'il y manifestait n'échappât au contrôle attentif de l'homme de Dieu qu'il reconnaissait pour juge. Le roi semblait craindre que, dans les termes mêmes où il avait légué son pardon à ce monde, quelque ressentiment ou quelque reproche n'eût coulé à son insu de son âme et n'enlevât involontairement quelque douceur et quelque sainteté à son adieu. Sa voix ne s'attendrit et ses yeux ne se mouillèrent qu'aux lignes où il prononçait les noms de la reine, de sa sœur, de ses enfants. Il n'y avait plus de vivant et de souffrant en lui sur la terre que sa famille.

Un entretien libre et calme sur les circonstances de ces derniers mois, inconnues au roi, succéda à cette lecture. Il s'informa du sort de plusieurs personnes qui lui étaient chères, s'attristant des persécutions des uns, se réjouissant de la fuite et du salut des autres; parlant

de tous, non avec l'indifférence d'un homme qui part pour jamais de sa patrie, mais avec la curiosité pleine d'intérêt d'un homme qui revient et qui s'informe de tout ce qu'il a aimé. Bien que l'horloge des tours voisines sonnât déjà les heures de la nuit et que sa vie ne se mesurât plus que par heures, il retarda le moment de s'occuper des pratiques pieuses pour lesquelles il avait appelé le confesseur. Il devait avoir à sept heures la dernière entrevue avec sa famille. L'approche de ce moment à la fois si désiré et si redoutable l'agitait mille fois plus que la pensée de l'échafaud. Il ne voulait pas que ces suprêmes déchirements de sa vie vinssent troubler le calme de sa préparation à la mort, ni qui ses larmes se mêlassent avec son sang dans le sacrifice de lui-même qu'il allait offrir un moment plus tard aux hommes et à Dieu.

Cependant la reine et les princesses, l'oreille toujours collée aux fenêtres, avaient appris dans la journée le refus de sursis et l'exécution dans les vingt-quatre heures, par la voix des crieurs publics qui hurlaient la sentence dans tous les quartiers de Paris. Toute espérance désormais éteinte dans leur âme, leur anxiété ne portait plus que sur un seul doute: le roi mourrait-il sans qu'il les eût revues, embrassées, bénies? Groupées depuis le matin en silence, en prières, en larmes, dans la chambre de la reine, interprétant du cœur tous les bruits, interrogeant de l'œil tous les visages, elles n'apprirent que tard qu'un décret de la Convention leur permettait de revoir le roi. Ce fut une joie dans l'agonie. Elles s'y préparèrent longtemps avant le moment. Debout, pressées contre la porte, s'adressant en suppliantes aux commissaires et aux geôliers, qu'elles ne cessaient d'inter-

roger, il leur semblait que leur impatience pressait les heures et que les battements de leurs cœurs forceraient ces portes à s'ouvrir plus tôt.

De son côté, le roi, extérieurement plus calme, n'était pas intérieurement moins troublé. Il n'avait jamais eu qu'un amour, sa femme; qu'une amitié, sa sœur; qu'une joie dans la vie, sa fille et son fils. Il y avait si longtemps que le monde n'existait plus pour lui, si ce n'est dans ce petit nombre de personnes dans lesquelles ses appréhensions, ses joies, ses douleurs se multipliaient! Une seule chose troublait d'avance cet entretien: c'était l'idée que cette dernière entrevue, où la nature devait éclater avec la liberté du désespoir et l'abandon de la tendresse, aurait pour spectateurs des geôliers; que les plus secrètes palpitations du cœur de l'époux, de l'épouse, du frère, de la sœur, du père, de la fille, seraient comptées, savourées et peut-être incriminées[1] par l'œil de leurs ennemis! Le roi se fonda sur les termes du décret de la Convention pour demander que l'entrevue eût lieu sans témoin. Les commissaires, responsables envers la commune, et qui cependant n'osaient pas ouvertement désobéir à la Convention, délibérèrent pour concilier les intentions du décret avec les rigueurs de la loi. Il fut convenu que l'entretien aurait lieu dans la salle à manger; cette salle ouvrait par une porte vitrée sur la chambre où se tenaient les commissaires; la porte devait rester fermée sur le roi et sa famille, mais les commissaires auraient les yeux sur les prisonniers à travers les vitrages de la porte. Ainsi, si les attitudes, les gestes, les larmes étaient profanés par des regards étrangers, les paroles du moins seraient inviolables. Le roi, un peu avant le moment où les princesses devaient descendre, laissa son confes-

seur dans sa tourelle: il lui recommanda de ne pas se montrer, de peur que l'aspect d'un ministre de Dieu ne rendît la mort trop présente à l'œil de la reine. Il passa dans la salle à manger pour préparer les sièges et l'espace nécessaire au dernier entretien. La porte s'ouvrit enfin. La reine, tenant son fils par la main, s'élança la première dans les bras du roi et fit un mouvement rapide comme pour l'entraîner dans sa chambre hors de la vue des spectateurs. «Non, non, dit le roi d'une voix sourde en soutenant sa femme sur son cœur et en la dirigeant vers la salle, je ne puis vous voir que là!»

Madame Élisabeth suivait avec la princesse royale. Cléry referma la porte sur eux. Le roi força tendrement la reine à s'asseoir sur un siège à sa droite, sa sœur sur un autre à sa gauche; il s'assit entre elles. Les sièges étaient si rapprochés que les deux princesses, en se penchant, entouraient les épaules du roi de leurs bras et collaient leurs têtes sur son sein. La princesse royale, le front penché et les cheveux répandus sur les genoux de son père, était comme prosternée sur son corps. Le Dauphin était assis sur un des genoux du roi, un de ses bras passé autour de son cou.

Pendant plus d'une demi-heure aucune parole ne put sortir de leurs lèvres. Ce n'était qu'une lamentation où toutes ces voix de père, de femmes, d'enfants, se perdaient dans le gémissement commun, tombaient, s'appelaient, se répondaient, se provoquaient les unes les autres par des sanglots qui renouvelaient les sanglots, et s'aiguisaient[1] par intervalles en cris si déchirants, que ces cris perçaient les portes, les fenêtres, les murs de la tour, et qu'ils étaient entendus des maisons voisines. Enfin l'épuisement des forces abattit jusqu'à ces

symptômes de la douleur. Les larmes se desséchèrent sur les paupières; les têtes se rapprochèrent de la tête du roi comme pour suspendre toutes les âmes à ses lèvres; et un entretien à voix basse, interrompu de temps en temps par des baisers et par des serrements de bras, se prolongea pendant deux heures, qui ne furent qu'un long embrassement. Nul n'entendit du dehors ces confidences du mourant aux survivants. La tombe ou les cachots les étouffèrent en peu de mois avec les cœurs. La princesse royale seule en garda les traces dans sa mémoire et en révéla plus tard ce que la confidence, la politique et la mort peuvent laisser échapper des tendresses d'un père, de la conscience d'un mourant et des secrètes instructions d'un roi. Récit mutuel de leurs pensées depuis leur séparation, recommandations répétées de sacrifier à Dieu toute vengeance si jamais l'inconstance des peuples remettait ses ennemis dans leurs mains; résignation de tout entre les mains de Dieu; vœu sublime pour que sa vie ne coûtât pas une goutte de sang à son peuple; leçons plus chrétiennes encore que royales données et répétées à son fils; tout cela, entrecoupé de baisers, de larmes, d'étreintes, de prières en commun, d'adieux plus tendres et plus secrets versés à voix basse dans l'oreille de la reine seule, remplit les deux heures que dura ce funèbre entretien. Les commissaires jetaient de temps en temps un regard furtif à travers le vitrage, comme pour avertir le roi que le temps s'écoulait.

Quand les cœurs furent épuisés de tendresse, les yeux[1] de larmes, les lèvres de voix, le roi se leva et serra toute sa famille à la fois dans une longue étreinte. La reine se jeta à ses pieds et le conjura de permettre

qu'ils demeurassent cette nuit suprême auprès de lui. Il s'y refusa par tendresse pour eux, dont cet attendrissement usait la vie. Il prit pour prétexte le besoin qu'il avait lui-même de quelques heures de tranquillité pour se préparer au lendemain avec toutes ses forces. Mais il promit à sa famille de la faire appeler le jour suivant à huit heures. « Pourquoi pas à sept heures? dit la reine. — Eh bien, oui, à sept heures, répondit le roi. — Vous nous le promettez? s'écrièrent-ils tous. — Je vous le promets,» répéta le roi. La reine, en traversant l'antichambre, se suspendait des deux mains au cou de son mari; la princesse royale enlaçait le roi de ses deux bras; Madame Élisabeth embrassait du même côté le corps de son frère; le Dauphin, suspendu d'une main par la reine, de l'autre par le roi, trébuchait entre les jambes de son père, le visage et les yeux levés vers lui. A mesure qu'ils avançaient vers la porte de l'escalier, leurs gémissements redoublaient. Enfin le roi s'élança à quelques pas en arrière, et tendant de là les bras à la reine: « Adieu. . . adieu! . . .» lui cria-t-il avec un geste, un regard et un son de voix où retentissaient à la fois tout un passé de tendresse, tout un présent d'angoisses, tout un avenir d'éternelle séparation, mais dans lequel on distinguait cependant un accent de sérénité, d'espérance et de joie religieuse, qui semblait assigner à leur réunion le rendez-vous vague mais confiant d'une éternelle vie.

À cet adieu, la jeune princesse glissa évanouie des bras de Madame Élisabeth et vint tomber sans mouvement aux pieds du roi. Cléry, sa tante, la reine, se précipitèrent pour la relever, et la soutinrent en l'entraînant vers l'escalier. Pendant ce mouvement le roi s'évada,

les mains sur les yeux, et se retournant, du seuil de la porte de sa chambre entr'ouverte: «Adieu!» leur cria-t-il pour la dernière fois. Sa voix se brisa sous le sanglot de son cœur. La porte se referma. Il se précipita dans la tourelle, où son consolateur l'attendait. L'agonie de la royauté était passée.

Le roi tomba de lassitude sur une chaise et resta longtemps sans pouvoir parler. «Ah! monsieur, dit-il à l'abbé Edgeworth, quelle entrevue que celle que je viens d'avoir! Pourquoi faut-il que j'aime tant!... Hélas!... ajouta-t-il après une pause, et que je sois tant aimé!... Mais c'en est fait[1] avec le temps, reprit-il d'un accent plus mâle, occupons-nous de l'éternité.» A ce moment Cléry entra et supplia le roi de prendre quelque nourriture. Le roi refusa d'abord; puis, réfléchissant qu'il aurait besoin de force pour lutter en homme avec les apprêts et à la vue du supplice, il mangea. Le repas ne dura que cinq minutes. Le roi debout ne prit qu'un peu de pain et un peu de vin, comme un voyageur qui ne s'assied pas sur la route. Le prêtre, qui connaissait la foi de Louis XVI dans les saints mystères[2] du christianisme et qui se réservait de lui donner la dernière joie d'y assister dans son cachot, lui demanda alors si ce serait une consolation pour lui de les voir célébrer le lendemain matin, avant le jour, et d'y recevoir de sa main la nourriture des âmes. Le roi, privé depuis longtemps de l'assistance aux cérémonies sacrées, pieuse habitude des princes de sa race, fut ému de surprise et de joie à cette pensée. Il lui sembla que le Dieu du Calvaire venait le visiter dans son cachot à la dernière heure, comme un ami qui vient à la rencontre d'un ami.

Ce prince sentit cette dernière douceur comme un

premier rayon d'immortalité. Il se recueillit, il tomba à genoux, repassa devant Dieu les actes, les pensées, les intentions de sa vie entière, il accepta vivant non devant la postérité, ni devant les hommes, mais devant l'œil de Dieu, ce jugement[1] que les rois d'Égypte n'avaient à subir que dans leur tombeau. Cet examen de sa conscience et cette accusation de lui-même durèrent bien avant[2] dans la nuit. Le jugement de Dieu, toujours mêlé de pardon, n'est pas le jugement des hommes. Le roi se leva, sinon innocent, du moins absous. Ce sentiment de la purification de l'âme qu'éprouve le chrétien après la confession avait calmé les sens du roi. Cette recherche attentive des faiblesses de sa vie avait distrait sa pensée de l'heure présente. Son règne était plus irréprochable dans sa conscience que dans l'histoire. Jusque dans ses fautes, il retrouvait ses bonnes intentions. En se sentant pur devant Dieu, il se jugeait innocent devant les hommes. Il devait croire à l'acquittement de la postérité comme à l'acquittement de Dieu.

La nuit était à demi consommée. Le condamné se coucha et s'endormit d'un sommeil aussi subit et aussi paisible que si cette nuit eût dû avoir un lendemain. Le prêtre passa les heures en prières dans la chambre de Cléry, séparée de celle du roi par une cloison en planches. De là on entendait la respiration égale et douce du roi endormi attester la profondeur de son repos et la régularité des mouvements de son cœur, comme ceux d'une pendule qui va s'arrêter. A cinq heures, il fallut le réveiller. «Cinq heures sont-elles sonnées? dit-il à Cléry. — Pas encore à l'horloge de la tour, lui répondit Cléry; mais elles sont sonnées déjà à plusieurs cloches de la ville. — J'ai bien dormi, dit le roi, j'en

avais besoin, la journée d'hier m'avait fatigué.» Cléry alluma le feu et aida son maître à s'habiller. Il prépara l'autel au milieu de la chambre. Le prêtre y célébra le sacrifice. Le roi, à genoux, un livre de prières dans ses mains, paraissait unir son âme à tout le sens, à toutes les paroles de cette cérémonie. Après la messe, pendant que le prêtre se déshabillait, le roi passa seul dans sa tourelle pour se recueillir. Cléry y entra pour lui demander à genoux sa bénédiction. Louis XVI la lui donna, en le chargeant de la donner en son nom à tous ceux qui lui étaient attachés, et en particulier à ceux de ses gardiens qui avaient eu pitié de sa captivité et en avaient adouci les rigueurs; puis, l'attirant dans l'embrasure de la fenêtre, il lui remit furtivement un cachet qu'il détacha de sa montre, un petit paquet qu'il tira de son sein et un anneau de mariage qu'il ôta de son doigt. «Vous remettrez après ma mort, lui dit-il, ce cachet à mon fils, cet anneau à la reine. Dites-lui que je le quitte avec peine et pour qu'il ne soit pas profané avec mon corps! . . . Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille, vous le lui remettrez aussi. Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une si cruelle séparation renouvelée deux fois. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements! . . .» Les sanglots l'étouffèrent. «Je vous charge, ajouta-t-il avec une tendresse qui brisait les mots dans sa voix, de leur porter mes adieux! . . .» Cléry se retira fondant en larmes.

Un moment après, le roi sortit de son cabinet et demanda des ciseaux pour que son serviteur lui coupât les cheveux, seul héritage qu'il pût laisser à sa famille. On

lui refusa cette grâce. Cléry sollicita des municipaux la faveur d'accompagner son maître pour le déshabiller sur l'échafaud, afin que la main d'un pieux serviteur remplaçât dans ce dernier office la main flétrissante du bourreau. «Le bourreau est assez bon pour lui,» répondit un des commissaires. Le roi se retira de nouveau.

Son confesseur, entrant dans la tourelle, le trouva se réchauffant auprès de son poêle, paraissant réfléchir avec une triste joie sur le terme enfin venu des ses tribulations. «Mon Dieu! s'écria le roi, que je suis heureux d'avoir conservé ma foi sur le trône! Où en serais-je aujourd'hui sans cette espérance? Oui, il existe en haut un Juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas!»

Le jour commençait à glisser dans la tour à travers les barreaux de fer et les planches qui obstruaient la lumière du ciel. On entendait distinctement le bruit des tambours qui battaient dans tous les quartiers le rappel des citoyens sous les armes, le trépignement des chevaux de la gendarmerie et le retentissement des roues des canons et des caissons qu'on plaçait et qu'on déplaçait dans les cours du Temple. Le roi écouta ces bruits avec indifférence; il les interprétait à son confesseur. «C'est probablement la garde nationale qu'on commence à rassembler,» dit-il, au premier rappel. Quelques moments après, on entendit les fers des chevaux d'une nombreuse cavalerie résonner sur les pavés, au pied de la tour, et les voix des officiers qui rangeaient leurs escadrons en bataille. «Les voilà qui approchent,» dit-il, en interrompant et en reprenant l'entretien. Il était sans impatience et sans crainte, comme un homme arrivé le premier à un rendez-vous et qu'on fait attendre.

Il attendit longtemps. Pendant près de deux heures, on vint successivement frapper à la porte de son cabinet sous divers prétextes. A chaque fois le confesseur croyait que c'était l'appel suprême. Le roi se levait sans trouble, allait ouvrir sa porte, répondait et venait se rasseoir. A neuf heures, des pas tumultueux d'hommes armés résonnent dans l'escalier; les portes s'ouvrent avec fracas: Santerre paraît accompagné de douze municipaux et à la tête de dix gendarmes, qu'il range sur deux lignes dans la chambre. Le roi, à ce bruit, entr'ouvre la porte de son cabinet: «Vous venez me chercher, dit-il d'une voix ferme et dans une impérieuse attitude à Santerre, je suis à vous dans un instant, attendez-moi là!» Il montre du doigt le seuil de sa chambre, referme sa porte et revient s'agenouiller aux pieds du prêtre. «Tout est consommé, mon père! lui dit-il; donnez-moi la dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin.» Il se relève, ouvre la porte, s'avance le front serein, la majesté de la mort dans le geste et sur les traits, entre la double haie de gendarmes. Il tenait à la main un papier plié, c'était son testament. Il s'adresse au municipal qui se trouve en face de lui: «Je vous prie, lui dit-il, de remettre ce papier à la reine!» Un mouvement d'étonnement à ce mot sur ces visages républicains lui fait comprendre qu'il s'est trompé de terme.[1] «A ma femme,» dit-il en se reprenant. Le municipal recule: «Cela ne me regarde point, répond-il rudement, je suis ici pour vous conduire à l'échafaud.» «C'est juste,» dit tout bas le roi visiblement contristé. Puis regardant les visages et se tournant vers celui dont l'expression plus douce lui révélait un cœur moins impitoyable, il s'approcha d'un municipal nommé Gobeau:

«Remettez, je vous prie, ce papier à ma femme; vous pouvez en prendre lecture, il y a des dispositions que la commune doit connaître.» Le municipal, avec l'assentiment de ses collègues, reçut le testament.

Cléry, qui craignait, comme le valet de chambre de Charles Ier,[1] que son maître, tremblant de froid, ne parût trembler devant l'échafaud, lui présenta son manteau: «Je n'en ai pas besoin, lui dit le roi, donnez-moi seulement mon chapeau.» En le recevant, il saisit la main de son fidèle serviteur et la serra fortement en signe d'intelligence et d'adieu; puis se tournant vers Santerre et le regardant en face, d'un geste de résolution et d'un ton de commandement il dit: «Marchons! . . . .»

Santerre et sa troupe semblèrent plutôt le suivre que l'escorter. Le prince descendit d'un pas ferme l'escalier de la tour.

En traversant à pied la première cour, le roi se retourna deux fois du côté de la tour et leva vers les fenêtres de la reine un regard où son âme tout entière semblait porter son muet adieu à tout ce qu'il laissait de lui dans la prison.

Une voiture l'attendait à l'entrée de la seconde cour, deux gendarmes se tenaient à la portière; l'un d'eux monta le premier et s'assit sur le devant; le roi monta ensuite, il fit placer son confesseur à sa gauche; le second gendarme monta le dernier et ferma la portière. La voiture roula.

Soixante tambours battaient la marche en tête des chevaux. Une armée ambulante, composée de gardes nationaux, de fédérés,[2] de troupes de ligne, de cavalerie, de gendarmerie et de batteries d'artillerie, marchait devant, derrière, aux deux côtés de la voiture. Paris entier

était consigné dans ses maisons. Un ordre du jour de la commune interdisait à tout citoyen qui ne faisait pas partie de la milice armée de traverser les rues qui débouchaient sur les boulevards, ou de se montrer aux fenêtres sur le passage du cortège. Le silence était profond comme la terreur dans la ville. Nul ne disait sa pensée à son voisin. Les physionomies mêmes étaient impassibles sous le regard du délateur; quelque chose de machinal se remarquait dans les visages, dans les gestes, dans les regards de cette multitude. On eût dit que Paris avait abdiqué son âme pour trembler et pour obéir. Le roi, au fond de la voiture, et comme voilé par les baïonnettes et les sabres nus de l'escorte, était à peine aperçu. Le bruit des tambours, des canons, des chevaux, et la présence des gendarmes dans la voiture, l'empêchaient de s'entretenir avec son confesseur. Il demanda seulement à l'abbé Edgeworth de lui prêter son bréviaire, et il y chercha du doigt et de l'œil les psaumes dont les gémissements et les espérances s'appropriaient à sa situation. Aucune injure, aucune imprécation de la multitude ne s'élevèrent. Si on eût demandé à chacun des deux cent mille citoyens, acteurs ou spectateurs de ces funérailles d'un vivant: «Faut-il que cet homme, seul contre tous, meure?» pas un peut-être n'aurait répondu *oui*. Mais les choses étaient combinées ainsi par le malheur et par la sévérité des temps, que tous accomplissaient sans hésiter ce que nul isolément n'aurait voulu accomplir. Cette multitude, par la pression mutuelle qu'elle exerçait sur elle-même, s'empêchait de céder à son attendrissement et à son horreur; semblable à la voûte dont chaque pierre isolément tend à fléchir et à tomber, mais où toutes restent

suspendues par la résistance que la pression oppose à leur chute!

A l'embouchure de la rue Royale sur la place[1] de la Révolution, un rayon de soleil d'hiver qui perçait la brume laissait voir la place couverte de cent mille têtes, les régiments de la garnison de Paris formant le carré autour de l'échafaud, les exécuteurs attendant la victime, et l'instrument du supplice dressant au-dessus de la foule ses madriers et ses poteaux peints en rouge couleur de sang.

La guillotine était dressée ce jour-là au milieu de la place de la Révolution, devant la grande allée du jardin des Tuileries, en face et comme en dérision du palais des rois, non loin de l'endroit où la fontaine jaillissante la plus rapprochée de la Seine semble aujourd'hui laver éternellement le pavé.

Depuis l'aube du jour, les abords de l'échafaud, le pont Louis XVI,[2] les terrasses des Tuileries, les parapets[3] du fleuve, les toits des maisons de la rue Royale, les branches dépouillées des arbres des Champs-Élysées,[4] étaient chargés d'une innombrable multitude qui attendait l'événement dans l'agitation, dans le tumulte et dans le bruit d'une ruche d'hommes, comme si cette foule n'eût pu croire au supplice d'un roi avant de l'avoir vu de ses yeux.

A l'approche de la voiture du roi, une immobilité solennelle surprit cependant tout à coup cette foule et ces hommes eux-mêmes. La voiture s'arrêta à quelques pas de l'échafaud. Le trajet avait duré deux heures.[5]

Le roi, en s'apercevant que la voiture avait cessé de rouler, leva les yeux, qu'il tenait attachés au livre, et, comme un homme qui interrompt sa lecture pour un

moment, il se pencha à l'oreille de son confesseur et lui dit à voix basse et d'un ton d'interrogation: «Nous voilà arrivés, je crois?» Le prêtre ne lui répondit que par un signe silencieux. Un des trois frères Sanson, bourreaux de Paris, ouvrit la portière. Les gendarmes descendirent. Mais le roi refermant la portière et plaçant sa main droite sur le genou de son confesseur d'un geste de protection: «Messieurs, dit-il aux autorités et aux bourreaux, aux gendarmes et aux officiers qui se pressaient autour des roues, je vous recommande monsieur que voilà! Ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte. Je vous charge d'y veiller.» Personne ne répondit. Le roi voulut répéter avec plus de force cette recommandation aux exécuteurs. L'un d'eux lui coupa la parole. «Oui, oui, lui dit-il avec un accent sinistre, sois tranquille, nous en aurons soin, laisse-nous faire.» Louis descendit. Trois valets du bourreau l'entourèrent et voulurent le déshabiller au pied de l'échafaud. Il les repoussa avec majesté, ôta lui-même son habit et sa cravate. Les exécuteurs se jetèrent alors de nouveau sur lui. «Que voulez-vous faire? murmura-t-il avec indignation. — Vous lier, — lui répondirent-ils; et ils lui tenaient déjà les mains pour les nouer avec leurs cordes. — Me lier! répliqua le roi avec un accent où toute la gloire de son sang se révoltait contre l'ignominie. Non! non! je n'y consentirai jamais! Faites votre métier, mais vous ne me lierez pas, renoncez-y!» Les exécuteurs insistaient, élevaient la voix, appelaient à leur aide, levaient la main, préparaient la violence. Une lutte, corps à corps allait souiller la victime au pied de l'échafaud. Le roi, par respect pour la dignité de sa mort et pour le calme de sa dernière pensée, regarda le

prêtre comme pour lui demander conseil. «Sire, dit le conseiller divin, subissez sans résistance ce nouvel outrage comme un dernier trait de ressemblance entre vous et le Dieu qui va être votre récompense.» Le roi leva les yeux au ciel avec une expression du regard qui semblait reprocher et accepter à la fois. «Assurément, dit-il, il ne faut rien moins que l'exemple d'un Dieu pour que je me soumette à un pareil affront!» Puis se tournant en tendant lui-même les mains vers les exécuteurs: «Faites ce que vous voudrez, leur dit-il, je boirai le calice jusqu'à la lie!»

Il monta, soutenu par le bras du prêtre, les marches hautes et glissantes de l'échafaud. Le poids de son corps semblait indiquer un affaissement de son âme; mais, parvenu à la dernière marche, il s'élança des mains de son confesseur, traversa d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, regarda en passant l'instrument et la hache, et se tournant tout à coup à gauche, en face de son palais et du côté où la plus grande masse de peuple pouvait le voir et l'entendre, il fit aux tambours le geste du silence. Les tambours obéirent machinalement. «Peuple! dit Louis XVI d'une voix qui retentit dans le silence et qui fut entendue distinctement de l'autre extrémité de la place, peuple! je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute! Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France...» Il allait continuer; un frémissement parcourait la foule. Le chef d'état-major des troupes du camp sous[1] Paris ordonna aux tambours de battre. Un roulement immense et prolongé couvrit la voix du roi et le murmure de la multitude. Le condamné revint de lui-même[2] à

pas lents vers la guillotine et se livra aux exécuteurs. Au moment où on l'attachait à la planche, il jeta encore un regard sur le prêtre qui priait à genoux au bord de l'échafaud. La planche chavira, la hache glissa, la tête tomba.

La foule s'écoula en silence. On emporta les restes de Louis XVI dans un tombereau couvert au cimetière de la Madeleine,[1] et on jeta de la chaux dans la fosse, pour que les ossements consumés de la victime de la Révolution ne devinssent pas un jour les reliques du royalisme. Les rues se vidèrent. Des bandes de fédérés armés parcoururent les quartiers de Paris en annonçant la mort du *tyran* et en chantant le sanguinaire refrain de la *Marseillaise*.[2] Aucun enthousiasme ne leur répondit, la ville resta muette. Le peuple ne confondait pas un supplice avec une victoire. La consternation était rentrée avec la liberté dans la demeure des citoyens. Le corps du roi n'était pas encore refroidi sur l'échafaud que le peuple doutait de l'acte qu'il venait d'accomplir, et se demandait, avec une anxiété voisine du remords, si le sang qu'il venait de répandre était une tache sur la gloire de la France ou le sceau de la liberté.

NOTES

The **Bastille**, originally *Bastille Saint-Antoine*, was a fortress built during the Hundred Years' War as a protection against the English. It was completed in 1383. During the seventeenth century it served as a prison of state. The walls were very thick and the cells dark and gloomy. It was specially hated by the Parisians, chiefly because most of the prisoners were either unjustly imprisoned or arbitrarily detained there. Recent researches have shown that the Bastille was not a specially cruel prison (see Funk-Brentano's "Légendes et Archives de la Bastille," Paris, Hachette & Cie., 1898). The demolition of the Bastille began July 15th, 1789. The stones were chiefly used in building the *Pont de la Concorde*, near the Tuileries.

Page 1. — 1. **Les États-Généraux** or *States-General* was a deliberative body, resembling the English Parliament. It was composed of representatives of the three "Estates" or orders, nobility, clergy, and commoners. The last meeting of this body previous to 1789 was in 1614. The rulers of France, in the meantime, desiring to exercise absolute authority, did not wish to be interfered with by any legislative body and hence did not call the Estates together. This meeting was at Versailles, about 12 miles south-west of Paris.

2. The "Third Estate" was the common people, as distinguished from the nobility and clergy.

3. **Sieyès** (ci-é-iess) was an able statesman and a moderate Republican. He was afterward associated with Napoleon in the Consulate and died in 1836.

4. **Assemblée nationale constituante.** The *National Constitutional Assembly* sat from June 17th, 1789, to September 29th, 1791, when it was succeeded by the *Assemblée législative*. It framed a constitution which made France a constitutional monarchy.

Page 2. — 1. **Mirabeau** (1749–1791) was a nobleman and an orator of extraordinary power. He saw the evils of the existing form of government and tried to induce the king to reform various abuses and so prevent a revolution.

2. **n'eut plus qu'à s'associer à elle,** *could do nothing but join with it.*

3. **continssent,** *should hold in check.* The subjunctive denotes purpose.

4. **Sèvres,** noted for its manufactures of fine porcelaine, is a few miles south-west of Paris. **Le Champ de Mars** (marss) is a large open space in Paris, used as a parade ground for soldiers. In recent years, several Expositions have been held there. **Saint-Denis** is a few miles north of Paris.

5. **Necker,** a noted financier, was born in Geneva in 1732. He was three times called by Louis XVI to the direction of the French finances, but his efforts at reform made him unpopular. He went into exile and died at Coppet, near Geneva, in 1804. He was the father of the celebrated Madame de Staël.

Page 3. — 1. **Le Palais-Royal** was built by Richelieu and, at his death, bequeathed to the king. The original building was destroyed by fire in 1762. The present one is partly occupied by magnificent shops and partly by public offices. The *Jardin du Palais-Royal* is here referred to.

2. **Camille Desmoulins** (1760–1794) was a lawyer and journalist and one of the most ardent supporters of the Revolution. Becoming disgusted with the excesses of Robespierre and his party, he opposed them and perished on the scaffold at the same time with his friend Danton.

3. There were several Swiss and German regiments in the service of the king of France. The latter were chiefly Austrians, as the Queen was an Austrian. The former were employed as guards of the royal palace, because their fidelity could be relied on.

4. The Duke of Orleans was a cousin of the king. In order to increase his popularity, he voted for the death of the king but was himself guillotined in 1793.

5. **Royal-Allemand** was the name of one of the foreign regiments referred to above. The street *Saint-Honoré* passes by the *Palais-Royal.*

6. **La Place Louis XVI,** now called *Place de la Concorde*, is just west of the (7) *Jardin des Tuileries*, which is a park in front of the palace of the Tuileries.

Page 4. — 1. **prévôt des marchands,** *mayor.*

2. **défaites,** *subterfuges, flimsy excuses.*

3. **hôtel des Invalides,** a magnificent "home" built by Louis XIV for soldiers disabled by age or wounds.

Page 5. — 1. The *rue Saint-Antoine* runs westward from the Bastille towards the *Hôtel-de-Ville.*

2. **mot d'ordre,** *watch-word, battle-cry.*

3. **ponts,** *draw-bridges;* usually called *ponts-levis.*

4. **invalides,** *retired soldier, pensioner;* see note 3, page 4.

Page 6. — 1. **rebord,** *edge* (of the wall).

2. **faire part de,** *to communicate.*

3. **corps de garde,** *sentry box, guard room.*

4. **faire feu,** *to fire, shoot.*

Page 8. — 1. **s'en remettre,** *to appeal.*

2–3. **Lasalle** (or *la Salle*) and **Elie** were commanders of the citizen guard.

Page 9. — 1. October 5th, 1789, a mob composed mostly of women marched to Versailles, made violent demonstrations against the royal family, especially the queen, with the result mentioned in the text.

2. **L'Assemblée constituante;** see note 4, page 1.

3. **lui** for *il*, because not joined directly to the verb.

Page 10. — 1. James II of England fled to France in December 1688, and Parliament declared that he had thus forfeited the crown.

2. **allait croissant,** *increased;* lit. "went on increasing."

3. **Jacobins,** a celebrated political club, so called because it met in the old convent of the Jacobin monks. It was located on the *rue Saint-Honoré*, nearly opposite the Tuileries. At this time, nearly all the members of the club, of which Robespierre was the leading spirit, were violent Republicans.

4. **27 mai** (1791).

Page 11. — 1. The **Trianon** was a summer residence in the park of Versailles. It was the favorite resort of the queen.

2. **Bondy** is a village a few miles east of Paris.

3. **Le coucher** was a reception preceding the retiring of the royal family, to which only certain privileged persons were admitted.

Page 12. — 1. **Madame royale** was the official title of the oldest daughter of the king of France. **Madame Élisabeth** was his sister. She was noted for her nobility of character and perished on the scaffold in 1794. **Dauphin** was the official title of the oldest son of the king of France. The one spoken of here was Louis, known in history as Louis XVII, although he was never out of prison after the death of his father. He died June 8th, 1795.

2. The **Quai des Théatins**, now called *Quai Voltaire*, is just across the Seine from the Tuileries, with which it is connected by the *Pont-Royal*, mentioned below.

3. **bourgeoises**, *ordinary*, such as any citizen (*bourgeois*) might have. The royal family usually had carriages of a special design.

4. **relais de poste**, *place where horses were changed.*

5. **Châlons** is about 100 miles east of Paris.

6. **cabriolet de suite**, *carriage for the attendants.*

7. **la marquise de Tourzel** was the Dauphin's governess.

Page 13. — 1. **figure bourbonienne**, *Bourbon face.* His face bore the family resemblance. The kings of France from Henry IV (1589) to Charles X (1830) belonged to the House of Bourbon.

2. **De par le roi**, *in the king's name. Par* is here a corruption of *part.*

3. **mandons**; supply the subject *nous.*

4. **Montmorin** was once Minister of Finance and became later Minister of Foreign Affairs. He perished in the massacres of September, 1792.

5. **prêter**, *attribute.*

6. **Meaux** is about 27 miles east of Paris. **Montmirail** is not quite halfway to Châlons from Meaux.

Page 15. — 1. **Sainte-Menehould** (*menou*) is a small town about 26 miles north-east of Châlons.

Page 16. — 1. **Varennes** is about 12 miles north-east of Sainte-

Menehould. The road from the latter place to Clermont and thence to Varennes describes a right angle.

2. **maréchal des logis**, *quartermaster.*

Page 18. — 1. **lancés**, *started.*

2. **émotion**, *excitement, disturbance.*

3. **une fois le pont franchi**, (*when*) *once the bridge* (*was*) *crossed.*

Page 19. — 1. **municipalité**, *town hall.*

2. **faire part de**; see note 2, page 6.

3. **souffler**, *inspire, breathe into.*

4. **d'un coup d'œil**, *with a look.* They did not dare to speak to him.

5. **procureur-syndic**, usually *district attorney;* here, probably, nearly the same as mayor.

6. **c'en est fait de moi**, *it is all over with me.*

Page 20. — 1. **du regard** is the same as *d'un coup d'œil*, above.

Page 23. — 1. **La Fayette** (1757–1834), well-known on account of the part he took in the American Revolution. He at first favored the revolution in France and became the idol of the nation. Because he disapproved of the excesses of the Revolutionists, he was accused of treason and deprived of his command.

2. **par cela même**, *for that very reason.*

3. **pris dans son sein**, *taken from its midst;* i.e. from its own members.

4. **Barnave** was an able and eloquent member of the Girondist party. He perished on the scaffold in 1793. **Pétion**, mayor of Paris, was also a Girondist. He committed suicide in 1793 in order to escape the guillotine. **Latour-Maubourg**, although a nobleman by birth, acted with the deputies of the third estate. He died in 1831.

5. **à elle** emphasizes *son;* omit in translating.

Page 25. — 1. **Dormans** is about 75 miles east of Paris and **Épernay** is 15 miles farther east.

Page 26. — 1. **bouillonnaient de plus près**, etc., *the nearer* (*the king was*), *the more intense became their excitement.*

Page 27. — 1. **la haie** (lit. the hedge), *the line* (of soldiers stationed along the way).

Page 28. — 1. **L'Assemblée constituante**; see note 4, page 1.

2. The Department of the Gironde is at the mouth of the Gironde river, in the south-western part of France. The Girondists were the moderate Republicans, while the Jacobins were the radicals and were responsible for most of the excesses of the French Revolution.

3. **Jacobins**; see note 3, page 10. **Robespierre, Marat** and **Danton** were the leaders of the Jacobins. Marat was assassinated by Charlotte Corday and the other two perished on the scaffold to which they had sent so many victims.

Page 29. — 1. **à l'étranger,** *in foreign countries.*

2. **mot d'ordre**; see note 2, page 5.

3. **château** here means *royalty* which they meant to abolish.

4. The **Faubourg Saint-Antoine** was a populous district in the eastern part of Paris near the Bastille. It was inhabited chiefly by a poor but turbulent population. The **Faubourg Saint-Marceau** was a similar district just across the Seine.

Page 30. — 1. **Saint-Huruge** was an unprincipled nobleman who had wasted his substance in riotous living. He was a violent demagogue.

2. **Théroigne de Méricourt** was born in 1759 in Belgium. Having had an unfortunate love-affair, she went to Paris and there became one of the leaders of the Revolutionists. She died in 1817 in a mad-house.

3. See note 1, page 9.

4. **Jourdan,** surnamed *Coupe-Tête* (*head-chopper*), was, as his nick-name implies, one of the most blood-thirsty Revolutionists. He was guillotined in 1794.

Page 31. — 1. **Gare à la lanterne,** *beware of the lamp-post*, or *street-lamp.* This was a threat of hanging, because in those exciting days, men were often hanged with the ropes from which the street-lamps were suspended.

2. The Street **Saint-Honoré** passes near the north side of the Tuileries.

3. **Sans-culottes** (*without breeches*) was a nick-name applied by the Royalists to the Revolutionists, because, instead of wearing knee-breeches, as the aristocrats did, they wore trousers. The Republicans made it a synonym of *patriot.*

4. **Véto**; see page 28, line 31.

5. **debout**, *aroused*.

6. **à la hauteur des circonstances**, *equal to the occasion*.

7. **les hommes du 14 juillet**. This was the date of the fall of the Bastille.

Page 32. — 1. **tribunes**, *galleries*. Here, those who occupied the galleries.

2. The famous *Déclaration des Droits de l'Homme* was inscribed at the head of the Constitution of 1791 and proclaimed the equality of all citizens and the sovereignty of the people. The idea originated with La Fayette.

3. These were intended to ridicule the Royalists. See note 3, page 31.

4. The **Carroussel** was an open square just east of the Tuileries.

5. **se faire jour**, *make room*.

Page 33. — 1. **Pont-Royal**; see note 2, page 12.

2. **commandant en second**, *assistant commander*.

3. **s'engouffrent**, *rush*, *disappear*.

Page 35. — 1. **impose à**, *overawes*.

Page 36. — 1. **Oeil-de-Boeuf**; so called on account of its large, round window.

Page 37. — 1. **s'engouffrait**; see note 3, page 33.

2. **qu'il s'en coiffe**, *let him put it on*.

Page 42. — 1. The Duke of Brunswick was the commander of the allied armies against France in 1792. In a proclamation addressed to the French nation, he indulged in foolish threats as to what he would do if the king were not restored to his rights.

2. July 14, 1792 was held in Paris the *Fête de la Fédération* to celebrate the downfall of the Bastille. To this each canton sent five armed men as delegates. These were called *Fédérés* and were encamped near Paris for the defense of the city. At this time they numbered about 5000 men.

Page 43. — 1. **enceinte**, *room*, *hall*, *meeting-place*.

2. **Aix** (*èss*) and **Avignon** are in southern France, near Marseille.

3. See note 3, page 3.

Page 44. — 1. **gendarmerie à cheval,** *mounted police.*

2. **l'Hôtel-de-Ville** (*City Hall*) is a short distance east of the Tuileries. The troops in coming from the Faubourg Saint-Antoine would pass it on their way to the Tuileries.

3. **L'Abbaye** was so called because it belonged to the Abbey of Saint-Germain. It was demolished in 1854.

Page 45. — 1. The **Pont-Neuf** is the oldest bridge in Paris. It was begun in 1578. It is nearly midway between the Hôtel-de-Ville and the Tuileries.

2. **relever,** *dignify, increase the effect of.*

Page 47. — 1. **procureur-syndic,** *district attorney.*

2. The **Arsenal** was, and still is, near the Bastille.

Page 50. — 1. **bureau,** *table* or *desk.*

2. **Vergniaud** was the leader of the Girondists. "With Guadet and Gensonné, he composed that triumvirate of talent, eloquence and opinion, afterwards termed the Gironde." (*Lamartine.*) He perished on the scaffold in 1793, aged 40 years.

Page 51. — 1. **revenir sur elle-même,** *retrace its steps.*

2. **à moins d'ordres contraires,** *unless contrary orders were received.*

3. **Bachmann** was a Swiss officer.

Page 52. — 1. **Westermann** was of German descent. He distinguished himself in the early campaigns of the Revolution but perished on the scaffold in the Reign of Terror.

Page 53. — 1. **s'aguerrissait peu à peu,** *gradually became bolder; aguerrir* is, literally, *to accustom to war* (*guerre*).

Page 54. — **le Manège** was the meeting-place of the Assembly. It was on the north side of the *Jardin des Tuileries* and owed its name to the fact that it had once been a riding school.

Page 55. — 1. **au pas de course,** *on a run.*

Page 56. — 1. **contre-coups,** *effects, consequences.*

Page 59. — 1. **brisant pour briser,** *breaking for* (*the sake of*) *breaking.*

Page 60. — 1. **corps de garde,** *sentry box, guard room.*

2. **bâtiments de service,** *servants' quarters.*

3. **Le Louvre** was originally a royal palace, but since the Revolution has served as a national museum. It is separated from the Tuileries by the *Place du Carrousel.*

4. **les membres du côté droit** were the Royalists, so called because they sat on the right side of the hall.

Page 61. — 1. **Guadet** was a member of the Girondist party. He was guillotined in 1794; see also note 2, page 50.

2. **séance tenante,** *during the session;* that is, *immediatly.*

Page 62. — 1. **plébiscite,** *resolution* or *act* (to be voted on by the people).

2. **je m'en rapporte,** *I appeal* (for confirmation).

Page 63. — 1. **liste civile.** The "civil list" is the sovereign's total income.

2. **le Luxembourg** is a palace on the south side of the Seine.

3. **Feuillants** was the name of a religious order. Their convent was situated just back of the *Manège* and was used for committee rooms, etc. for the Assembly.

4. **revint sur,** *rescinded.*

5. **Manuel** was at this time District Attorney of Paris. He was at first an extreme revolutionist, but later took the part of the king and was guillotined in 1793..

6. The **Temple** was originally the residence of the Knights Templar and was built about the year 1200. In the rear of the palace were two towers (*la grande et la petite tour*) which were often used as prisons. It was here that the royal family was confined.

7. **émotions,** *excitement, disturbance.*

Page 64. — 1. **haie;** see note 1, page 27.

2. **municipaux,** *members of the City Council* (*la municipalité*).

Page 65. — 1. **intérieur,** *secret, private.*

2. **écrouer,** *imprison; écrou* is a prison register.

3. By a law passed May 21, 1790, Paris was divided into 48 sections or wards. The word section is often used to mean the inhabitants of any particular section.

Page 66. — 1. **détente d'esprit,** *relief of mind.*

2. **de garde,** *on guard.*

3. **le palais (du Temple)**; see note 6, page 63.
4. **haie**; see note 1, page 27.

Page 67. — 1. **en limaçon**, *winding*, like the shell of a snail (*limaçon*).
2. **affecté**, *assigned.*

Page 68. — 1. **enfoncement**, *recess.*
2. **épanchements de famille**, *family confidences.*

Page 70. — 1. **commis aux barrières.** The *barrières* were city gates and the clerks were collectors of tolls or duties. Since many persons tried to avoid payment, the collectors were usually suspicious and sometimes rude.

Page 71. — 1. **ordurier de propos**, *filthy in speech.*
2. **bonnet de poil**, *skin cap.*
3. **souterraine**, *hollow*, *sepulchral.*

Page 73. — 1. **La Convention** was, at this time, the governing body. It succeeded the Legislative Assembly (see note 4, page 1) September 22, 1792. While many of its acts were arbitrary and even cruel, others were of permanent value. Among these was the introduction of the metric system of weights and measures. It was succeeded by the Directory, October 26, 1795.

Page 74. — 1. **subside alimentaire**, *appropriation for support* (of the royal family).
2. **appareil**, *display*, *assumed solemnity.*

Page 80. — 1. **sacrifice de l'autel**, *mass* (of the Catholic church).
2. **Montesquieu** (1689–1755) was a celebrated French author. His principal works are *l'Esprit des Lois* and *Considérations sur la Grandeur et Décadence des Romains.* **Buffon** (1707–1788) was a celebrated French naturalist.
3. **latinité** is here used for the more common *latin. Latinité* refers rather to the style than to the language itself.

Page 81. — 1. **le voyage de Varennes** refers to the events mentioned in chapter 2.
2. **tout haut**, *out loud.*

Page 82. — 1. **retraçait**, *reproduced.*

2. **se rangeaient**, *stepped aside*.

3. **épanchements**; see note 2, page 68.

Page 85. — 1. **retours**, *allusions*; lit. *returns*.

Page 86. — 1. **la Carmagnole** was a song ridiculing the court and much in vogue during the Revolution. It began:

Madame Véto avait promis
De faire égorger tout Paris.

Madame Véto was the queen.

2. **puisait dans**, *derived from*.

Page 87. — 1. **rappel**, *call to arms*.

2. **au secret**, *in solitary confinement*.

Page 88. — 1. **elle** refers to *la commune*. It was supposed that the king could bear the privation better than the queen.

2. **Chambon** succeeded Pétion as mayor of Paris, December 3, 1792. **Chaumette** was appointed district attorney instead of Manuel (see note 5, page 63), because the latter was supposed to be too lenient with the prisoners, but he was also executed.

3. **écharpe tricolore** was a band of red, white, and blue stuff worn over the shoulder as a badge of office.

4. **Bailly** (ba-yi), a celebrated astronomer and author, was president of the States-General in the memorable session of June 20, 1789, when the delegates took an oath not to separate until they had given France a constitution. He became mayor of Paris, in which office he was succeeded by Pétion. He perished on the scaffold in November 1793.

5. **aventuriers d'idées et de condition**, *adventurers without any definite opinions or means of support*.

Page 89. — 1. **échoppe**, *stall*, here, of a cobbler.

2. **Hugh Capet**, Duke of Francia, proclaimed king in 987, was ancestor of all the kings of France to Louis Philippe (1830–1848). He was also Abbot of St. Martin of Tours and was called *Capetus* on account of the cope or cape which he wore as member of a religious order.

Page 90. — 1. **cavalerie de ligne**, *dragoons*, *heavy cavalry*.

2. **vue basse**, *short sight*, *near-sightedness*.

3. The course would be along what are now called the *boulevards intérieurs*, or simply, *Les Boulevards*.

Page 91. — 1. The **Portes Saint-Denis et Saint-Martin** are two triumphal arches erected by Louis XIV, in honor of his victories; the former in 1672, the latter in 1674.

2. **Feuillants**; see note 3, page 63.

3. **acte d'accusation,** *indictment.*

4. **le 5 et le 6 octobre et le 10 août**; see note 1, page 9 and chapter IV.

5. **il n'y avait que sa nature de coupable,** *he was guilty in nothing but in his disposition.* His character was not suited to his position.

6. **homme émissaire** is an imitation of the biblical expression "*bouc émissaire,*" *scape goat.*

Page 92. — 1. **Barère** (or *Barrère*) was a somewhat vacillating character, although, in reality, well disposed towards the king. He was condemned to death and saved by the intervention of Napoleon Bonaparte.

2. **raisonnés,** *extended, lengthy, in full.*

3. **à mesure,** *as he read them.*

4. **armoire de fer.** Louis had had an iron closet constructed in the wall of a passage in the palace in which he kept important papers. The constructor revealed the secret of this closet to the minister Roland, who took possession of the contents. It was asserted that treasonable documents were found here, but this is uncertain.

Page 93. — 1. **répondit en inculpé,** *answered like a prisoner* (who does not wish to admit the facts).

2. **déguisement,** *denial, subterfuge.*

Page 94. — 1. **de Spartiate,** *Spartan.* The Spartans were noted for their frugality.

2. **substitut,** *deputy* (district attorney).

Page 95. — 1. **Treilhard** was a distinguished lawyer who afterwards assisted Napoleon in the preparation of his *Code Civile.*

2. **le** refers to *conseil de défense.*

3. **Tronchet** and **Target** were both distinguished lawyers. The latter also assisted on the *Code Civile.* The epithet *âme pusillanime* applied to him farther on is unjust. The state of his health

made it impossible for him to undertake the defense of the king. He showed his courage by subsequent acts.

Page 96. — 1. **parole sonore,** *high-sounding name.*

2. **Desèze** (or *de Sèze*) was at this time forty-four years old. His speech was a masterpiece of eloquence. Louis XVIII, in recognition of his services to his brother, ennobled him and made him judge of the Supreme Court.

3. **Lamoignon.** The full name was *Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes* (*malzerb*) and it is by this last name that he is known in history. He was born in Paris in 1721. His efforts to save the life of the king were of no avail and, finally, cost him his life. He was accused of treason to the republic and executed in 1794. The epithet **consulaire** means having held, or worthy of holding the highest offices.

Page 98. — 1. **homme de bien,** *good man; bon homme* might mean *good natured man.*

2. **pièces diplomatiques,** *state papers.*

Page 99. — 1. **Tacite,** *Tacitus.* The work referred to is the "Annals," which contain several examples of death chosen deliberately and calmly met; among others, Seneca and Thrasea Paetus.

2. **fers** is, literally, *fetters;* here simply *imprisonment,* as Louis was never actually put in chains.

Page 101. — 1. **documents de fait,** *statements of facts;* **arguments de droit,** *legal arguments.*

Page 103. — 1. **la Montagne** was the name applied to the extreme revolutionary party. It received this name because the members occupied the highest seats in the hall, usually called in jest *la Montagne.*

2. **devant l'ardeur,** etc., *in the presence of popular excitement.*

3. **la circonstance,** *the occasion.*

Page 104. — 1. **au temps,** *to the present.*

2. **porter,** *bear, rest.*

3. This bombardment took place in the summer of 1792. The Austrians and Prussians had declared war on France to compel the restoration of Louis XVI.

4. **le met aux voix,** *puts it to vote.*

Page 105. — 1. **le prononce**, *decides for it* (the adjournment).

2. **tribune**, *stage, platform.*

3. **relevaient**, *raised, exalted;* see also note 2, page 45.

Page 106. — 1. **appel nominal**, *call by name, roll-call.*

Page 107. — 1. The five men here mentioned were believed to be in favor of putting the king to death, while the four mentioned a few lines below were thought to be opposed to it.

2. **ci-devant**, *former, ex–.* All titles of nobility had been abolished by the Convention.

Page 108. — 1. **tribunes**, *seats.*

2. **Montagne**; see note 1, page 103.

Page 109. — 1. **journaliers**, *ordinary; such as they wore daily.*

2. **vomitoires**, *aisles, passages.*

Page 110. — 1. **renversé**, *thrown back.*

2. **plus énergiquement motivé**, *the reason for which was more strongly stated.*

3. **parti girondin**, *Girondist party.*

4. On the 31st of December previous, Vergniaud had made a powerful speech in opposition to Robespierre and his party, showing the evils that would result to France if the king were executed.

Page 111. — 1. **Brissot** was a prominent member of the Girondist party. He was guillotined on the same day with Vergniaud, October 31st, 1793.

2. **c'est un parti fini**, *your party* (*the Girondists*) *is dead.*

Page 112. — 1. **Condorcet** was a celebrated philosopher and mathematician. Proscribed by the party of Robespierre, he remained in hiding for several months. Being discovered, he poisoned himself in prison.

2. **Daunou** was a distinguished scholar and historian.

3. **les lettres**, *a liberal education.*

4. **puisé**, etc., *drawn from his contact with the literature of the ancients.*

Page 113. — 1. **en défilant à la tribune**, *as they, one after the other, took the stand.*

2. See note 4, page 3.

3. **comme un gage**, *as a pledge* (of his fidelity to its principles).

Page 114. — 1. **dépouillement du scrutin,** *counting of the vote.*

2. **relevées,** *drawn up.*

3. **de,** *with.* He would have been willing to sacrifice his life.

4. **démentir son cœur,** *do violence to his feelings;* lit. *belie his heart.*

Page 115. — 1. Like **Pilate** (see Matth. 27, 24) he permitted a glaring injustice to be done while trying to evade the responsibility for it.

Page 117. — 1. **que de le faire épuiser,** etc., *than to make his family drain it drop by drop.*

2. **chargea son attitude,** *tried by his attitude.*

3. **Garat** was a statesman and an able writer. He was at this time Minister of Justice. **Lebrun** had been Minister of Foreign Affairs a short time previous.

4. **mettre hors de,** *deprive of.*

Page 119. — 1. His real name was Henry Essex. He was a native of Edgeworthstown in Ireland. He became the confessor of the Princess Elizabeth in 1777. After her death in May, 1794, he accompanied Louis XVIII on his journeys and died in Russia in 1807. The *rue du Bac* is just across the Seine from the Tuileries.

2. **Fournier** was called *l'Américain* because he had been a soldier in the West Indies for thirteen years. For **Jourdan** see note 4, page 30.

Page 120. — 1. **gens de bien,** *honest men;* see note 1, page 98; **l'importe sur,** *prevails over.*

2. On this and the four following days, hired assassins murdered most of the occupants of the prisons of Paris in order to get them out of the way. The prisoners were generally supposed to be well disposed towards the king. The number is variously estimated at from 4000 to 7000.

Page 123. — 1. After **meilleure** supply *vie.*

Page 125. — 1. **incriminées,** *regarded as criminal.*

Page 126. — 1. **s'aiguisaient** (*u* sounded), *broke out sharply, shrill.*

Page 127. — 1. After **yeux** and **lèvres** supply *épuisés.*

Page 129. — 1. **c'en est fait,** *it is all over with.*

2. **les saints mystères** refers to the mass.

Page 130. — 1. According to the belief of the Egyptians, the soul of the departed descends into the realm of shadows where it is obliged to undergo an examination before the judges of the dead, Osiris, Horus, Anubis, and Thoth.

2. **bien avant,** *far on.*

Page 133. — 1. **il s'est trompé de terme,** *he has used the wrong expression.* It was no longer proper to speak of "the queen" because royalty had been abolished.

Page 134. — 1. **Charles I,** when preparing for execution, desired to be warmly dressed because if he trembled from cold, his enemies would attribute it to fear.

2. **fédérés**; see note 2, page 42.

Page 136. — 1. In 1799 the name of this square was changed to *Place de la Concorde.*

2. This bridge is now called *Pont de la Concorde.* It was largely built with stones taken from the ruins of the Bastille.

3. **les parapets** are stone walls built along the banks of the river as a protection.

4. **Les Champs-Elysées** is a park, mostly filled with trees, just west of the Place de la Concorde.

5. The distance traversed is about 2 $\frac{1}{3}$ miles. The crowd probably delayed the procession.

Page 138. — 1. **sous,** *about;* a frequent meaning of the preposition in military language.

2. **de lui-même,** *of his own accord.*

Page 139. — 1. The church of **la Madeleine** is at the northern end of the Rue royale, a short distance from the Place de la Concorde, where the execution took place. The Swiss who had fallen in defense of the king on the 10th of August were also buried here. In 1815 Louis XVIII had the remains of his brother and of Marie Antoinette transferred to the royal vaults at St. Denis.

2. The **Marseillaise** is a patriotic song, composed in Strasburg

in 1792 by Rouget de Lisle, an officer in the French army. It was introduced into Paris by the troops from Marseilles, hence the name. The **refrain** referred to is as follows:

Aux armes, citoyens! formez vos bataillons!
Marchons! qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Introduction prices are quoted unless otherwise stated.

GERMAN GRAMMARS AND READERS.

Joynes-Meissner German Grammar. A *working* Grammar, elementary, yet complete. Half leather. $1.12.

Alternative Exercises. Can be used, for the sake of change, instead of those in the *Joynes-Meissner* itself. 54 pages. 15 cts.

Joynes's Shorter German Grammar. Part I of the above. Half leather. 80 cts.

Harris's German Lessons. Elementary Grammar and Exercises for a short course, or as introductory to advanced grammar. Cloth. 60 cts.

Sheldon's Short German Grammar. For those who want to begin reading as soon as possible, and have had training in some other languages. Cloth. 60 cts.

Babbitt's German at Sight. A syllabus of elementary grammar, with suggestions and practice work for reading at sight. Paper. 10 cts.

Faulhaber's One Year Course in German. A brief synopsis of elementary grammar, with exercises for translation. Cloth. 60 cts.

Meissner's German Conversation. Not a *phrase* book nor a *method* book, but a scheme of rational conversation. Cloth. 65 cts.

Harris's German Composition. Elementary, progressive, and varied selections, with full notes and vocabulary. Cloth. 50 cts.

Hatfield's Materials for German Composition. Based on *Immensee* and on *Höher als die Kirche*. Paper. 33 pages. Each 12 cts.

Stüven's Praktische Anfangsgründe. A conversational beginning book with vocabulary and grammatical appendix. Cloth. 203 pages. 70 cts.

Foster's Geschichten und Märchen. The easiest reading for young children. Cloth. 40 cts.

Guerber's Märchen und Erzählungen, I. With vocabulary and questions in German on the text. Cloth. 162 pages. 60 cts.

Guerber's Märchen und Erzählungen, II. With vocabulary. Follows the above or serves as independent reader. Cloth. 202 pages. 65 cts.

Joynes's German Reader. Progressive, both in text and notes, has a complete vocabulary, also English Exercises. Half leather, 90 cts. Cloth, 75 cts.

Deutsch's Colloquial German Reader. Anecdotes, tables of phrases and idioms, and selections in prose and verse, with notes and vocabulary. Cloth. 90 cts.

Boisen's German Prose Reader. Easy and interesting selections of graded prose, with notes, and an Index which serves as a vocabulary. Cloth. 90 cts.

Huss's German Reader. Easy and slowly progressive selections in prose and verse. With especial attention to cognates. Cloth. 000 pages. 00 cts.

Spanhoofd's Lehrbuch der deutschen Sprache. Grammar, conversation and exercises, with vocabulary for beginners. Cloth. 312 pages. $1.00.

Heath's German-English and English-German Dictionary. Fully adequate for the ordinary wants of the student. Cloth. Retail price, $1.50.

Complete Catalogue of Modern Language Texts sent on request.

Heath's Modern Language Series.

Introduction prices are quoted unless otherwise stated.

ELEMENTARY GERMAN TEXTS.

Grimm's Märchen and **Schiller's Der Taucher** (van der Smissen). Notes and vocabulary. Märchen in Roman type; Taucher in German type. 65 cts.

Andersen's Märchen (Super). Easy German, free from antiquated and dialectical expressions. With notes and vocabulary. Cloth. 70 cts.

Andersen's Bilderbuch ohne Bilder. With notes and vocabulary by Dr. Wilhelm Bernhardt, Washington, D. C. Boards. 130 pages. 30 cts.

Leander's Träumereien. Fairy tales with notes and vocabulary by Professor van der Smissen, of the University of Toronto. · Boards. 180 pages. 40 cts.

Volkmann's Kleine Geschichten. Four very easy tales, with notes and vocabulary by Dr. Wilhelm Bernhardt. Boards. 99 pages. 30 cts.

Storm's Immensee. With notes and vocabulary by Dr. Wilhelm Bernhardt, Washington, D. C. 120 pages. Cloth, 50 cts.; boards, 30 cts.

Heyse's L'Arrabbiata. With notes and vocabulary by Dr. Wilhelm Bernhardt, Washington, D. C. Boards. 80 pages. 25 cts.

Von Hillern's Höher als die Kirche. With notes by S. W. Clary, and with a vocabulary. Boards. 106 pages. 25 cts.

Hauff's Der Zwerg Nase. With introduction by Professor Grandgent of Harvard University. No notes. Paper. 44 pages. 15 cts.

Hauff's Das kalte Herz. Notes and vocabulary by Professor van der Smissen, University of Toronto. Boards. 192 pages. (Roman type.) 40 cts.

Ali Baba and the Forty Thieves. With introduction by Professor Grandgent of Harvard University. No notes. Paper. 53 pages. 20 cts.

Schiller's Der Taucher. With notes and vocabulary by Professor Van der Smissen of the University of Toronto. Paper. 24 pages. 12 cts.

Schiller's Der Neffe als Onkel. Notes and vocabulary by Professor Beresford-Webb, Wellington College, England. Paper. 128 pages. 30 cts.

Baumbach's Waldnovellen. Six little stories, with notes and vocabulary by Dr. Wilhelm Bernhardt. Boards. 161 pages. 35 cts.

Frommel's Eingeschneit. With notes and vocabulary by Dr. Wilhelm Bernhardt. Cloth. 122 pages. 30 cts.

Spyri's Rosenresli. With notes and vocabulary for beginners, by Helene H. Boll, of the High School, New Haven, Conn. Boards. 62 pages. 25 cts.

Spyri's Moni der Geissbub. With vocabulary by H. A. Guerber. Boards. 76 pages. 25 cts.

Zschokke's Der zerbrochene Krug. With notes, vocabulary and English exercises by Professor E. S. Joynes. Boards. 88 pages. 25 cts.

Baumbach's Nicotiana *und andere Erzählungen.* Five stories with notes and vocabulary by Dr. Wilhelm Bernhardt. Boards. 115 pages. 30 cts.

Complete Catalogue of Modern Language Texts sent on request.

ADVANCED GERMAN TEXTS.

Schiller's Ballads. With introduction and notes by Professor Johnson of Bowdoin College. Cloth. 182 pages. 60 cts.

Scheffel's Trompeter von Säkkingen. Abridged and edited by Professor Wenckebach of Wellesley College. Cloth. Illustrated. 197 pages. 65 cts.

Scheffel's Ekkehard. Abridged and edited by Professor Carla Wenckebach of Wellesley College. Cloth. Illustrated. 241 pages. 70 cts.

Freytag's Aus dem Staat Friedrichs des Grossen. With notes by Professor Hagar of Owens College, England. Boards. 123 pages. 25 cts.

Freytag's Aus dem Jahrhundert des grossen Krieges. Edited by Professor Rhoades, of the University of Illinois. 168 pages. 35 cts.

Freytag's Rittmeister von Alt-Rosen. With introduction and notes by Professor Hatfield of Northwestern University. Cloth. 213 pages. 70 cts.

Lessing's Minna von Barnhelm. With introduction and notes by Professor Primer of the University of Texas. Cloth. 216 pages. 60 cts.

Lessing's Nathan der Weise. With introduction and notes by Professor Primer of the University of Texas. Cloth. 338 pages. 90 cts.

Lessing's Emilia Galotti. With introduction and notes by Professor Winkler of the University of Michigan. Cloth. 169 pages. 60 cts.

Goethe's Sesenheim. From *Dichtung und Wahrheit.* With notes by Professor Huss of Princeton. Paper. 90 pages. 25 cts.

Goethe's Meisterwerke. Selections in prose and verse, with copious notes by Dr. Bernhardt of Washington. Cloth. 285 pages. $1.25.

Goethe's Dichtung und Wahrheit. (I–IV.) Edited by Professor C. A. Buchheim of King's College, London. Cloth. 339 pages. 90 cts.

Goethe's Hermann und Dorothea. With introduction and notes by Professor Hewett of Cornell University. Cloth. 293 pages. 75 cts.

Goethe's Iphigenie. With introduction and notes by Professor L. A. Rhoades of the University of Illinois. Cloth. 170 pages. 65 cts.

Goethe's Torquato Tasso. With introduction and notes by Professor Thomas of Columbia University. Cloth. 245 pages. 75 cts.

Goethe's Faust. Part I. With introduction and notes by Professor Thomas of Columbia University. Cloth. 435 pages. $1.12.

Goethe's Faust. Part II. With introduction and notes by Professor Thomas of Columbia University. Cloth. 533 pages. $1.50.

Heine's Poems. Selected and edited with notes by Professor White of Cornell University. Cloth. 232 pages. 75 cts.

Walther's Meereskunde. (Scientific German.) Notes and vocabulary by S. A. Sterling of the University of Wisconsin. Cloth. 190 pages. 75 cts.

Gore's German Science Reader. Introductory reader in scientific German, with notes and vocabulary. Cloth. 195 pages. 75 cts.

Hodges's Scientific German. Selected and edited by Professor Hodges, formerly of Harvard University. Cloth. 203 pages. 75 cts.

Wenckebach's Deutsche Literaturgeschichte. Vol. I (to 1100 A.D.) with *Musterstücke.* Boards. 212 pages. 50 cts.

Wenckebach's Meisterwerke des Mittelalters. Selections from German translations of the masterpieces of the Middle Ages. Cloth. 300 pages. $1.26.

Heath's Modern Language Series.

INTERMEDIATE FRENCH TEXTS. (Partial List.)

Dumas's La Tulipe Noire. With notes by Professor C. Fontaine, Central High School, Washington, D. C. Boards. 220 pages. 40 cts.

Erckmann-Chatrian's Waterloo. Abridged and annotated by Professor O. B. Super of Dickinson College. Boards. 189 pages. 35 cts.

About's Le Roi des Montagnes. Edited by Professor Thomas Logie. Cloth. 238 pages. 40 cts.

Pailleron's Le Monde où l'on s'ennuie. A comedy with notes by Professor Pendleton of Bethany College, W. Va. Boards. 138 pages. 30 cts.

Souvestre's Le Mari de Mme de Solange. With notes by Professor Super of Dickinson College. Paper. 59 pages. 20 cts.

Historiettes Modernes, Vol. I. Short modern stories, selected and edited, with notes, by C. Fontaine, Director of French in the High Schools of Washington, D. C. Cloth. 162 pages. 60 cts.

Historiettes Modernes, Vol. II. Short stories as above. Cloth. 160 pages. 60 cts.

Fleurs de France. A collection of short and choice French stories of recent date with notes by C. Fontaine, Washington, D. C. Cloth. 158 pages. 60 cts.

Sandeau's Mlle de la Seiglière. With introduction and notes by Professor Warren of Adelbert College. Boards. 158 pages. 30 cts.

Souvestre's Un Philosophe sous les Toits. With notes and vocabulary by Professor Frazer of the University of Toronto. Cloth. 283 pages. 80 cts.

——— Without vocabulary. Cloth. 178 pages. 50 cts.

Souvestre's Les Confessions d'un Ouvrier. With notes by Professor Super of Dickinson College. Paper. 127 pages. 25 cts.

Augier's Le Gendre de M. Poirier. One of the masterpieces of modern comedy. Edited by Professor Wells of the University of the South. Boards. 118 pages. 25 cts.

Mérimée's Colomba. With notes by Professor J. A. Fontaine of Bryn Mawr College. 192 pages. Cloth, 60 cts; boards, 35 cts.

Mérimée's Chronique du Règne de Charles IX. With notes by Professor P. Desages, Cheltenham College, England. Paper. 119 pages. 25 cts.

Sand's La Mare au Diable. With notes by Professor F. C. de Sumichrast of Harvard. Boards. 122 pages. 25 cts.

Sand's La Petite Fadette. With notes by F. Aston-Binns, Balliol College, O ford, England. Boards. 142 pages. 30 cts.

De Vigny's Le Cachet Rouge. With notes by Professor Fortier of Tular University. Paper. 60 pages. 20 cts.

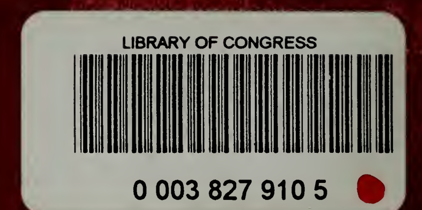
De Vigny's La Canne de Jonc. Edited by Professor Spiers, with Introductio by Professor Cohn of Columbia University. Boards. 218 pages. 40 cts.

Halévy's L'Abbé Constantin. Edited with notes, by Professor Thomas Logi Boards. 160 pages. 30 cts.

Complete Catalogue of Modern Language Texts sent on reques

[illegible] XIII [illegible]
[illegible] VI
[illegible]

[illegible]
2352


LIBRARY OF CONGRESS
0 003 827 910 5